



LA LDH EN ACTION 2011

LES
HOMMES
NAISSENT
ET
DEMEURENT
LIBRES
ET ÉGALUX
EN DROITS

LA LDH EN ACTION 2011



EDITO

Le rapport annuel de la Ligue des droits de l'Homme répond à une obligation morale, sinon réglementaire, vis-à-vis de ses membres et de ses partenaires publics et associatifs. Qu'a fait la LDH pendant l'année écoulée ? Comment a-t-elle utilisé ses moyens et avec quel résultat ? Mais ce bilan du passé récent n'est pas seulement une occasion de rendre compte et de se rendre compte, il permet de dégager des tendances et des perspectives d'avenir.

Plusieurs lectures en sont donc possibles. Pour mieux connaître la LDH en tant qu'organisation politique, avec ses modes de fonctionnement et de décision, sa pratique de la démocratie à son propre usage. Pour identifier ses champs d'intervention en fonction de son environnement politique et social, en France et à l'étranger, et parmi lesquels chaque militant peut s'orienter pour s'engager le plus efficacement possible. Enfin, pour situer les priorités de la LDH et leur évolution dans le mouvement général des idées, des rapports de force, en tenant compte également des échéances qui scandent le calendrier politique.

Instrument d'information et de mise à disposition de moyens pour agir, mais également instrument de réflexion, le rapport s'organise en trois sections.

I. « Structures et fonctionnement » présente l'organisation de l'association. On y remarque que, à la différence de la plupart des grandes ONG à l'échelle internationale, les responsabilités politiques effectives à la LDH sont assurées par des militants élus et bénévoles. On y souligne aussi que la question du financement de la LDH et de son indépendance économique est une question politique majeure, de la responsabilité de l'ensemble de ses membres pour augmenter ses recettes directes – cotisations et dons – et rechercher des subventions et partenariats. La connaissance de la vie de la LDH est nécessaire pour y contribuer de manière lucide et efficace. Sous cet angle, le rapport doit aider à l'effort de formation qu'appelle l'objectif stratégique de renforcement et de renouvellement de l'association.

II. « Interventions et actions » passe en revue les domaines où la LDH entend jouer son rôle d'association politique citoyenne. Les thèmes sont rangés en cinq grandes rubriques (libertés, droits économiques et sociaux, étrangers, racisme, antisémitisme et discriminations, Europe et monde), en reprenant le bilan des travaux des groupes qui les prennent en charge et la synthèse de moments clés de la réflexion collective (université d'automne, publication du volume annuel de *L'Etat des droits de l'Homme en France*, etc.). Fortement marquée par les bouleversements politiques au sud de la Méditerranée, l'année 2011 a donné au thème de la mondialisation une place nouvelle dans notre conception même des droits. Comme l'a montré le déroulement du congrès national tenu à Reims en juin, la mondialisation ne peut plus être pensée comme un supplément externe à nos préoccupations nationales, elle intervient au cœur même de



notre société, doit désormais être présente dans l'ensemble de nos analyses et nos initiatives.

III. «Moyens et méthodes» est un compte rendu des actions de la LDH et des relations intenses qu'elle entretient avec d'autres associations partenaires. C'est aussi une «boîte à outils», où les militants et les structures locales de la LDH peuvent venir choisir les bons instruments pour mener efficacement leur action.

L'année 2011 montre ainsi une LDH particulièrement active, sur un champ très large. Quand on sait la modestie des moyens dont les militants disposent, on ne peut qu'être admiratif devant tant d'énergie et d'engagement au service de la défense des droits. C'est que le climat politique et social s'est montré particulièrement dur et menaçant pour les bases mêmes de notre démocratie. La crise économique née du dérèglement d'un système financier incontrôlé et la politique menée par le gouvernement se sont traduites en France par la stagnation de l'activité économique, la hausse du chômage et l'augmentation sans précédent des inégalités et de la pauvreté. À l'aggravation de la situation nationale est venue s'ajouter, et les deux dimensions sont évidemment liées, la crise de l'Union européenne à laquelle, malgré des déclarations de victoire répétitives mais vite démenties, aucune solution satisfaisante n'a à ce jour été trouvée. Face à ces problèmes alarmants, le président de la République a tenté de gérer la situation politique par des diversions, en particulier sur le thème de la sécurité (bien mal assurée en effet) et d'une menace venue de l'étranger sur notre identité nationale. Dans la perspective d'élections présidentielles et législatives pouvant mener à une alternance à la tête de l'Etat, le discours de la droite a visé à séduire l'électorat d'extrême droite en lui empruntant ses thèmes. Les droits de l'Homme ont cessé d'avoir une valeur hégémonique pour l'ensemble de ce que l'on appelait naguère l'«arc républicain»...

Les raisons de s'indigner et de résister sont donc, hélas, fort nombreuses. Elles mobilisent une large part de l'énergie des ligueurs. Pour autant, la LDH n'a pas voulu rester dans une position protestataire. Partageant avec d'autres associations son analyse du recul des valeurs humanistes, elle avait en 2009 lancé une initiative de rassemblement autour de l'appel «*Urgence pour les libertés, urgence pour les droits*». À la fin de l'année 2010 s'est ouverte une phase nouvelle avec l'élaboration et la signature, avec quarante-neuf grandes associations, du «*Pacte citoyen pour les droits et la citoyenneté*». Il constitue un ensemble cohérent d'orientations pour la promotion des droits, pour une issue positive à la crise économique, politique et environnementale que nous vivons aujourd'hui. L'année 2011 a été largement consacrée à faire connaître ce Pacte, en espérant que les forces politiques de progrès en reprendraient à leur compte la part la plus large possible... Il est prématuré de tirer un bilan de ces initiatives, d'autant que les conséquences peuvent s'en faire sentir au-delà des rendez-vous électoraux immédiats, si importants soient-ils. Le bilan de l'année 2011 nous inscrit ainsi dans une dynamique historique plus longue.

Pour les membres de la LDH, pour ses partenaires, ce bilan annuel donne à voir notre capacité à juger lucidement de nos capacités, à produire une pensée politique et à la faire vivre dans l'action. Nous aurons fort à faire dans les temps à venir pour défendre et promouvoir les droits de l'Homme, universels et indivisibles.

Ce rapport reflète enfin le caractère collectif de la pensée et de l'action de la LDH, l'interaction entre ses instances. Il s'est nourri des contributions des militants, tandis qu'une fois encore l'équipe de salariés a montré toute sa compétence et son implication dans sa réalisation.

Michel Savy, membre du Bureau national de la Ligue des droits de l'Homme

Ultime nota bene : ce rapport est écrit début 2012, à la veille d'élections présidentielles et législatives lourdes d'enjeu et à l'issue, à ce jour, incertaine. Entre inquiétude et espérance, la LDH continue...

SOMMAIRE

I – STRUCTURES ET FONCTIONNEMENT	P. 8
1 Les divers niveaux de responsabilité de la LDH.....	p. 8
2 Le 86 ^e congrès de la LDH « Les droits, nos forces »	p. 9
3 Le Comité central.....	p. 10
4 Le Bureau national.....	p. 10
5 Les groupes de travail thématiques.....	p. 12
6 L'équipe salariée	p. 12
7 Le budget 2011.....	p. 13
8 Partenariats	p.13
<i>Organigramme de la LDH</i>	p.14
<i>Organisation du siège</i>	p.15
II – INTERVENTIONS ET ACTIONS	P. 16
1 Libertés	p. 17
Contrôle social et société de surveillance	p. 17
Démocratie	p. 17
Justice	p. 18
Laïcité	p. 18
Liberté de création.....	p. 19
Mémoire, histoire, archives	p. 19
Prisons	p. 20
Torture et peine de mort.....	p. 21
2 Droits économiques, sociaux et culturels.....	p. 21
Droit des enfants	p. 21
Développement durable	p. 22
Economie et travail	p. 22
Education.....	p. 23
Egalité femmes/hommes	p. 24
Logement.....	p. 24
Santé et bioéthique	p. 25
Services publics	p. 25
3 Situation des étrangers en France	p. 26
Asile	p. 26
Immigration	p. 27
Rétention administrative	p. 27
Roms	p. 28
Sans-papiers.....	p. 28
Droit de vote des résidents étrangers extra-communautaires aux élections locales	p. 29



4 Racisme, antisémitisme et discriminations	p. 30
Racisme, antisémitisme et xénophobie	p. 30
Discriminations	p. 31

5 Outre-mer, Europe et Monde	p. 31
Droits de l'Homme dans le monde	p.31
Asie Chine	p.32
Afrique	p. 32
Europe	p. 33
Du Maghreb à l'Egypte	p.34
Moyen-Orient	p. 34
Outre-mer	p. 35

III – MOYENS ET MÉTHODES **P. 36**

1 L'interpellation publique	p. 37
Communiqués	p. 37
Veille média et revue de presse	p. 37
Tribunes	p. 38
Conférences de presse	p. 38
Appels, pétitions, diffusions de tracts, manifestations et rassemblements	p. 38
Université d'automne	p. 39
Campagne « Pacte pour les droits et la citoyenneté »	p. 40
2 L'interpellation politique	p. 42
Rendez-vous institutionnels	p. 42
Travail en réseaux et collectifs	p. 44
L'engagement international de la LDH	p. 54
3 Aide à la personne et soutien juridique	p. 55
Au siège	p.55
En MJD et Pad	p.57
Dans les lieux privatifs de liberté	p.57
4 La diffusion des idées	p. 58
Les revues	p. 58
Le site Internet	p. 59
Ouvrages publiés	p. 59
Intervention en milieu scolaire	p. 61
Les films soutenus par la LDH	p. 62
Les pièces de théâtre soutenues par la LDH	p. 65
Conclusion	p. 66
Remerciements	p. 66



Les structures et le mode de fonctionnement de la Ligue des droits de l'Homme sont objectivement simples : la LDH est une association nationale largement décentralisée. Les instances, leurs responsabilités et interactions, sont ici présentées. En conclusion de cette présentation, le lecteur constatera que la question du financement de la LDH est éminemment politique : un meilleur équilibre comptable est un gage de pérennité et d'indépendance de notre association et il appartient à tous ses membres, sur le terrain, de contribuer à l'augmentation des cotisations et des dons (en augmentant le nombre d'adhérents...) et à l'intensification des partenariats avec les collectivités territoriales, le monde de l'économie sociale, etc.

La LDH se préoccupe d'abord des affaires françaises, qui sont de sa responsabilité immédiate, dans une conception universaliste des droits de l'Homme. L'année 2011, marquée notamment par les avancées de la démocratie au sud de la Méditerranée, fut aussi celle d'un tournant dans la manière d'envisager les questions internationales à la LDH. Le congrès national de Reims a souligné qu'avec la globalisation (de l'économie, de la circulation des idées, etc.), la dimension internationale ne prolonge pas la dimension nationale, elle lui est directement liée. La LDH développe de multiples solidarités et est membre de plusieurs réseaux internationaux, en particulier de la Fédération internationale des droits de l'Homme (FIDH), de l'Association européenne des droits de l'Homme (AEDH) et du Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme (REMDH). L'activité de ces réseaux pour l'internationalisation des droits de l'Homme est traitée dans la partie III de ce rapport.

1. LES DIVERS NIVEAUX DE RESPONSABILITÉ DE LA LDH

La Ligue des droits de l'Homme (Ligue française pour la défense des droits de l'Homme et du Citoyen, selon son intitulé officiel complet) est une organisation politique avec des adhérents, des sections, des fédérations, des délégations régionales, un congrès, un Comité central (CC), un Bureau national (BN), des groupes de travail, une équipe de salariés et enfin des moyens techniques au siège. À la fin de l'année 2011, elle comptait **9 254 adhérents, 331 sections, 50 fédérations et 22 comités régionaux**.

La section est l'unité de base, le lieu privilégié d'engagement des adhérents dans le territoire où ils vivent. Elle dispose d'une grande autonomie d'expression et d'action. Dans le respect des décisions des congrès, elle est libre de ses activités, de ses prises de position pour intervenir efficacement sur le terrain des réalités locales. Elle gère elle-même ses ressources et ses dépenses courantes.

Lorsqu'il existe plusieurs sections dans un département, elles se regroupent dans une fédération départementale. La LDH compte à ce jour cinquante fédérations. Outre une fonction de soutien à l'action des sections, la fédération départementale est chargée des contacts avec les autres associations, comprenant elles aussi un échelon départemental, et avec les pouvoirs publics déconcentrés et décentralisés du même niveau.

Dans chaque région, dans chaque Dom (département d'outre-mer) ou Com (collectivité d'outre-mer), un comité régional, sous la responsabilité d'un(e) délégué régional, élu par les délégués des sections de la région, a pour mission de favoriser le développement et l'implantation de la LDH et de la représenter auprès des institutions régionales. Il apporte un appui aux sections, en relation avec le siège et les instances nationales.

La vie interne de la LDH est animée à tous les niveaux par le principe électif. Les instances des sections, des fédérations et des régions sont élues par les adhérents.

Sections, fédérations et comités régionaux ont une activité institutionnelle : plus de mille réunions statutaires ont été comptabilisées en 2011.

Chacune des structures s'est notamment réunie cette année en assemblée générale : en fin d'année ou en janvier pour les comités régionaux, entre septembre et décembre pour les fédérations et les sections afin de procéder à l'élection des responsables, à l'examen des rapports annuels et à l'approbation des comptes locaux.

Outre cet aspect statutaire, ces échelons se réunissent pour la préparation du congrès national, qui a lieu tous les deux ans, en particulier pour l'examen des projets de rapport et de résolution, et l'élaboration de propositions d'amendements. Avant le congrès, ils votent également pour le renouvellement de la moitié des membres du Comité central. Les années où la LDH ne tient pas de congrès, elle réunit une convention nationale, dont l'organisation est plus légère, mais qui reste un événement politique interne important tout en permettant de satisfaire aux règles de fonctionnement démocratique d'une association.

En termes d'activités militantes, l'activité aux niveaux local, départemental et régional représente au total 646 événements décentralisés répertoriés :

- des débats publics thématiques :
302 conférences-débats publiques,
183 projections-débats, 33 présentations
d'exposition, 57 cafés-débats ;
- 71 interventions en milieu scolaire ;
- plus de 60 permanences juridiques bénévoles.

Il faut ajouter à ce programme d'actions lancées et menées par la LDH, un ensemble d'événements et manifestations organisées en réseau avec des partenaires, mais dans lesquelles la LDH est fortement présente : un ensemble d'actions autour de la Votation citoyenne, l'intervention auprès des Roms, nombre d'actions menées avec RESF entrent dans ce cadre, par exemple.

Le développement des différents niveaux de la LDH passe également par la communication. Une soixantaine de sites web locaux ou blogs sont recensés et une vingtaine de bulletins d'information sont diffusés.

Pour réaliser un tel programme, il faut souligner l'investissement considérable des bénévoles et militants. Il est estimé à minima à près de trente emplois à temps plein (ETP). Il faut également prendre en compte tous les moyens mobilisés en termes de matériel : communication (téléphone, courrier, reprographie), locaux (lieux de réunions), documentation, etc. Ces éléments seront examinés plus en détail dans la troisième partie du rapport.

Ainsi, sur tout le territoire, ce sont ces différents échelons qui font vivre la Ligue des droits de l'Homme.

2. LE 86^E CONGRÈS DE LA LDH « LES DROITS, NOS FORCES »

Du 11 au 13 juin 2011, la Ligue des droits de l'Homme a réuni à Reims 350 délégués représentants les sections, fédérations et comités régionaux, lors de son 86^e congrès national, qui a lieu tous les deux ans.

L'un des événements majeurs du congrès a été l'hommage rendu aux défenseurs des droits venus de tous les continents : Moctar Diallo (Guinée), Brahma Kone (Mali), Dismas Kitenge (RDC), Sidiki Kaba (Sénégal), Mokhtar Trifi (Tunisie), Karim Lahidji (Iran), Cai Chongguo (Chine), Robert Bryan pour Leonard Peltier (Etats-Unis), George Aguilar (Etats-Unis), Muniz Sodre (Brésil), Jose Rebelo (Portugal), Bertrand Badie (France). Souhayr Belhassen (présidente de la FIDH [Fédération internationale des Ligues des droits de l'Homme]), Pierre Barge (président de l'AEDH [Association européenne des droits de l'Homme]) et Kamel Jendoubi (président du REMDH [Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme]) ont participé à ce temps fort et aux débats.

Par ailleurs, un grand nombre d'invités représentant les organisations (associations, syndicats et partis politiques) amies de la Ligue des droits de l'Homme ainsi que le président du conseil régional, Jean-Paul Bachy, et la maire de Reims, Adeline Hazan, ont apporté au congrès leur aide et soutien politique. Quatre résolutions, qui sont autant de prises de position engageant la LDH, ont été adoptées après débats :

- « **Penser et agir pour les droits de l'Homme dans un monde global** » : la mondialisation de l'économie, des échanges d'informations, des influences politiques et culturelles, etc., appellent un bouleversement profond de nos manières d'analyser les situations politiques et d'agir. Il ne s'agit plus de se fonder sur une démarche nationale élargie ensuite à un espace plus large, mais d'intégrer le fait que le monde globalisé fait aussi partie de notre situation nationale, celle dont la LDH est directement en charge. L'année 2001, avec les révoltes venues du Sud, a été riche en événements qui démontrent la nécessité de ce changement, où le caractère universel et indivisible des droits de l'Homme est plus fort que jamais.
- « **Non à la politique de la haine** » : la proximité des échéances présidentielle et législatives en

France réduit encore trop souvent le débat politique à des manœuvres personnelles de conservation ou de conquête du pouvoir. Au centre de toutes les manipulations politiciennes on observe trop souvent la négation des droits, la désignation de l'étranger comme risque d'insécurité, l'ethnicisation des rapports sociaux, voire parfois la racialisation des caractères physiques. Alors que l'extrême droite, en embuscade, s'alimente de toutes les colères et les désillusions, la LDH entend mobiliser contre la politique de la haine.

- «**Roms, Gens du voyage : assez de stigmatisation et de racisme**» : depuis l'été 2010, les Gens du voyage puis les Roms, désignés comme boucs émissaires au plus haut niveau de l'Etat, sont en butte au racisme et à la xénophobie. Les uns sont Roumains ou Bulgares, les autres sont Français. Tous sont citoyens européens. La LDH se bat pour leurs droits inaliénables, contre toutes les stigmatisations et les discriminations.
- «**De la place Tahrir à la Puerta del Sol, construire l'avenir**» : les peuples et tout particulièrement les jeunes se lèvent pour faire respecter leurs droits et leur dignité en Afrique du Nord et au Moyen-Orient et, récemment, en Europe, où des mobilisations se forment face aux crises sociales et à la précarisation. La Ligue des droits de l'Homme est solidaire de ces mouvements.

Le congrès national a également permis la discussion et l'adoption des différents rapports statutaires : le rapport moral, le rapport du secrétaire général et le rapport financier, qui ont été adoptés par une forte majorité des délégué(e)s des sections.

Enfin, le congrès de Reims fut aussi celui du passage de témoin entre Jean-Pierre Dubois et Pierre Tartakowsky à la présidence de la LDH. Le congrès a rendu un vibrant hommage au travail qu'a accompli Jean-Pierre Dubois au cours de ses six années de mandat comme président national, et l'a élu, par acclamation, président d'honneur de la LDH.

3. LE COMITÉ CENTRAL (CC)

Le Comité central définit les positions de la LDH entre deux congrès. Il intervient au nom de l'association auprès des pouvoirs publics et administre la LDH.

Durant l'année 2011, le Comité central s'est réuni à dix reprises au siège à Paris, ainsi qu'au congrès à Reims, en juin. En moyenne, il a mobilisé cinquante

personnes par séance, un samedi par mois (de 9h30 à 17h00 selon les ordres du jour). Un travail d'échange et de confrontation des points de vue est mené lors des comités centraux, représentatif de la diversité des points de vue et des analyses au sein de la LDH. Lors de ces rencontres, il est systématiquement débattu de l'activité de la LDH du mois écoulé, notamment lors du rapport d'activité du Bureau national, qui donne l'occasion d'une large discussion sur les événements marquants. Tous les ligueurs en ont connaissance, à travers les comptes rendus détaillés du bulletin mensuel *LDH Info*. Le Comité central vote pour approuver, et si nécessaire amender, le compte rendu du mois précédent.

L'ordre du jour de chaque réunion du Comité central comprend aussi un ou plusieurs points particuliers, préparant à une prise de position de la LDH sur une question de fond. Ces réflexions s'alimentent de présentations par les ligueurs les plus compétents sur le sujet ou l'audition de personnalités extérieures.

Les réflexions du CC en 2011 ont ainsi porté sur : la dynamique du Pacte pour les droits et la citoyenneté, les projets de résolution du congrès notamment «Penser et agir pour les droits de l'Homme au 21^e siècle» et «Pour en finir avec la politique de la haine», la situation des Roms en France, les actions autour du droit de vote des résidents étrangers en France, la laïcité, les droits des femmes et l'universalité des droits, la situation au Maghreb et au Machrek, la contestation du Fnaeg, les sans-papiers...

4. LE BUREAU NATIONAL (BN)

Organe exécutif de la LDH, le Bureau national met en œuvre la politique décidée par le congrès et par le Comité central. Composé de quinze membres, il assure la responsabilité du siège national de la LDH et l'administration de l'ensemble de l'association. Trente réunions du BN ont eu lieu en 2011. Au cours de ces réunions, sont débattues des questions de fonctionnement, prises de position, propositions et actions à mener en fonction de l'actualité.

Les principaux sujets de débats et d'échanges ont porté en 2011 sur : le Pacte pour les droits et la citoyenneté, la campagne «Non à la politique du pilori», les projets de résolution «Penser et agir pour les droits de l'Homme au 21^e siècle» et «Pour en finir avec la politique de la haine», l'Anafé, les élections sénatoriales, le droit de vote des étrangers, l'offensive anti-étrangers, la situation des travailleurs sans papiers, les droits d'auteurs et Internet, le financement de l'assurance maladie, la réalisation de *L'Etat des droits de l'Homme en France* (édition 2012)...

Les membres du Bureau national sont souvent sollicités, avec d'autres membres du Comité central ou animateurs de groupe de travail, pour représenter la Ligue des droits de l'Homme dans différents cadres d'intervention. Ils peuvent être auditionnés par les élus politiques, notamment au Parlement, ou encore être invités à présenter leur point de vue et leurs propositions dans des comités de travail institutionnels. Selon les thèmes de travail de chacun, ils représentent la LDH dans les multiples collectifs nationaux et

réseaux avec lesquels elle agit et qu'elle anime assez souvent, tant pour les réunions de travail que pour les manifestations publiques.

Ils contribuent aussi à la vie décentralisée de l'association et répondent autant que faire se peut aux invitations des sections, des fédérations ou des comités régionaux pour intervenir et débattre lors de réunions publiques, d'événements ou lors des assemblées statutaires.

COMPOSITION DU BUREAU NATIONAL APRÈS LE CONGRÈS 2011 :

Président : Pierre Tartakowsky

Présidents d'honneur :

Jean-Pierre Dubois, Henri Leclerc, Françoise Seligmann, Michel Tubiana

Vice-présidents :

Françoise Dumont, Vincent Rebérioux, Malik Salemkour, Evelyne Sire-Marin

Secrétaire général : Dominique Guibert

Secrétaire générales adjointes :

Maryse Artiguelong, Nadia Doghramadjian, Tiphaine Inglebert

Trésorier national : Jean-Claude Vitran

Membres du Bureau : Jean-François Mignard (rédacteur en chef d'*Hommes & Libertés*), Philippe Pineau, Gislaine Rivet, Michel Savy, Mylène Stambouli

COMPOSITION DU COMITÉ CENTRAL APRÈS LE CONGRÈS 2011 :

ONT VOIX DÉLIBÉRATIVE :

- **Les membres élus** * :

Maryse Artiguelong, Gérard Aschieri, Pierre Barge, Bénédicte Bauret, Daniel Boitier, Alain Bondeelle, Joëlle Bordet, Bernadette Bourdat, Maryse Butel, Patrick Canin, Catherine Choquet, Martine Cocquet, Jean-Michel Delarbre, Nadja Djerrah, Nadia Doghramadjian, Jean-Marc Dousse, Jean-Pierre Dubois, Françoise Dumont, Pierre Gaillard, Odile Ghermani, Dominique Guibert, Khaled Hamida, Tiphaine Inglebert, Philippe Jesover, Noam Leandri, Philippe Legrand, Jean-François Mignard, Ghislaine Millet, Jacques Montacié, André Paccou, Philippe Pineau, Christophe Pomez, Vincent Rebérioux, Gislaine Rivet, Henri Rossi, Malik Salemkour, Michel Savy, Olivier Serre, Evelyne Sire-Marin, Mylène Stambouli, Jan Robert Suesser, Pierre Tartakowsky, Roseline Tiset, Agnès Tricoire, Michel Tubiana, Jeadette Vaillant, Jean-Claude Vitran, Catherine Wihtol de Wenden

- Le président de la Fédération internationale des Liges des droits de l'Homme (FIDH), Patrick Baudouin

ONT VOIX CONSULTATIVE :

- **deux des présidents d'honneur** : Françoise Seligmann et Henri Leclerc

- **les membres honoraires** : Robert Badinter, Marie-José Chombart de Lauwe, Yves Dauriac, Monique Herold, Francis Jacob, Paul-François Ryziger

- **les délégués régionaux**

- **les responsables des groupes de travail**

* : Deux démissions en 2011 : Dominique Noguères et Elisabeth Allès ont démissionné du CC pour raisons personnelles, en octobre 2011. Elisabeth Allès est décédée le 1^{er} janvier 2012.

5. LES GROUPES DE TRAVAIL THÉMATIQUES

Ouverts aux adhérents et à des non-adhérents, les vingt groupes de travail sont des lieux de réflexion et de proposition sur des questions spécifiques examinées sous l'angle des droits de l'Homme.

Ils préparent ainsi les débats et décisions du Comité central. Ils diffusent leurs travaux en direction des sections, des fédérations et des comités régionaux, notamment à travers la revue *Hommes & Libertés*. Ils organisent des réunions d'information et de débat, et des sessions de formation. Des groupes de travail locaux contribuent aux échanges avec les groupes nationaux.

Liste des groupes de travail 2011 :

- **Abolition universelle de la torture et de la peine de mort**
- **Développement durable**
- **Discriminations, racisme, antisémitisme**
- **Economie, travail et droits de l'Homme**
- **Egalité femmes-hommes ; les droits des femmes**
- **Etrangers et immigrés**
- **Europe**
- **Extrême droite**
- **Jeunesse et droits des enfants**
- **Justice**
- **Laïcité**
- **Libertés et technologies de l'information et de la communication (Tic)**
- **Logement**
- **Mémoire, histoire, archives**
- **Observatoire de la liberté de création**
- **Outre-mer**
- **Police et citoyenneté**
- **Prisons**
- **Santé, bioéthique**
- **Sport, droits et libertés**

6. L'ÉQUIPE SALARIÉE

Les salariés de la LDH travaillent sous la responsabilité de la déléguée générale, selon une organisation en trois services. Le siège compte aujourd'hui vingt salarié(e)s, dont l'activité est complétée par l'intervention de stagiaires et de militants bénévoles.

Le service juridique (sept personnes) intervient dans tous les cas individuels et collectifs où les libertés publiques sont en cause (et en particulier sur les thèmes des discriminations, des droits des étrangers, du droit pénitentiaire, etc.). Il analyse la législation et assure la formation des adhérents qui organisent des permanences juridiques locales. Il assure l'instruction des actions juridictionnelles intentées par la LDH en cas de violations des droits qui relèvent de ses statuts.

Le service communication (cinq personnes) travaille dans deux directions interdépendantes : d'une part promouvoir et valoriser la LDH, ses prises de position et ses diverses activités à travers les relations avec la presse, le traitement des communiqués, la gestion du site Internet www.ldh-france.org, les revues, etc. ; d'autre part, assurer la circulation des informations entre les différents échelons de la LDH, en s'appuyant en particulier sur les listes de diffusion (« Infocom », « Forum des ligueurs »). Cet effort d'information s'élargit aux organisations membres des collectifs auxquels la LDH appartient. Il s'agit à la fois d'assurer la circulation d'information de façon continue et de répondre aux sollicitations de l'agenda politique et social. Le service intervient également en appui des échelons locaux de la LDH pour les aider à organiser des événements, notamment par la recherche d'intervenants élus du Comité central ou du Bureau national.

Le service administratif et financier (huit personnes) assure le fonctionnement de l'association : gestion des adhérents et des cotisations, suivi de l'organisation et du développement des sections, préparation du budget, etc. La boutique est également rattachée à ce service et joue un rôle primordial de diffusion des publications et autres matériels.

7. LE BUDGET 2011

Le budget consolidé (siège, sections, fédérations, comités régionaux) est d'un montant sensiblement équivalent à celui des deux années précédentes, soit 2 309 269 €, ce qui traduit un niveau d'activité global comparable à celui de des deux années précédentes. Les ressources (budget consolidé) proviennent pour 33 % de subventions, pour 39 % des cotisations, dons et legs, et pour 15 % de la production vendue, le reste provenant de produits divers. La part d'autofinancement est stable par rapport à l'année dernière.

Le résultat 2011 est à l'équilibre.

Les dépenses (budget consolidé) sont consacrées pour 44 % à des achats et charges externes (matériels, frais d'édition et publication, déplacement, missions...) et pour 41 % aux frais de personnel (équipe salariée du siège).

Les priorités restent les mêmes pour les années à venir :

- rigueur dans la gestion ;
- recours indispensable au bénévolat et aux apports en nature ;
- poursuite du renforcement de l'autofinancement de la LDH ;
- recherche de solutions qui garantissent l'indépendance financière de la LDH en même temps que son développement, comme des conventions avec des partenaires privés et publics.

de leurs projets politiques respectifs : la Macif pour répondre au besoin de sécurité individuel et collectif, la LDH dans son combat pour la citoyenneté sociale, l'égalité et la justice. La Macif engage le sociétaire, «assuré-citoyen-responsable», et les organisations qui lui sont proches dans son projet d'entreprise. A ce titre, et sur les champs qui lui sont spécifiques, la LDH a apporté sa contribution par des notes sur la gouvernance et par la participation à des projets de la Macif, comme une recherche-action ayant pour objectif d'accompagner les structures et entreprises du Mantois dans la promotion et la gestion de la diversité et la lutte contre les discriminations.

Toutefois, hormis plusieurs colloques ou débats communs, le partenariat s'est heurté à quelques incompréhensions au niveau du travail des sections, fédérations ou régions.

C'est pourquoi outre la partie mécénat que la Macif alloue à la LDH, un montant est réservé au soutien de projets construits en commun, qui permettront un travail sur quatre axes :

- le développement des territoires de vie (aménagement, équipements, mobilité, RSE, cadre de vie) ;
- le droit à un logement décent pour tous (consommation, responsabilité, environnement, rapport individu-collectif) ;
- la société de solidarité (protection sociale, extension des droits, aide et soutien) ;
- l'engagement citoyen (participation, démocratie en continu, société civile).

La Macif et la LDH souhaitent ainsi favoriser tout ce qui peut rapprocher les domaines de l'économie sociale et solidaire, et des droits de l'Homme.

Un autre partenariat nous lie au **Crédit coopératif** qui propose à ses clients un livret d'épargne Codesol dont une partie des intérêts est versée tous les ans à la LDH.

8. PARTENARIATS

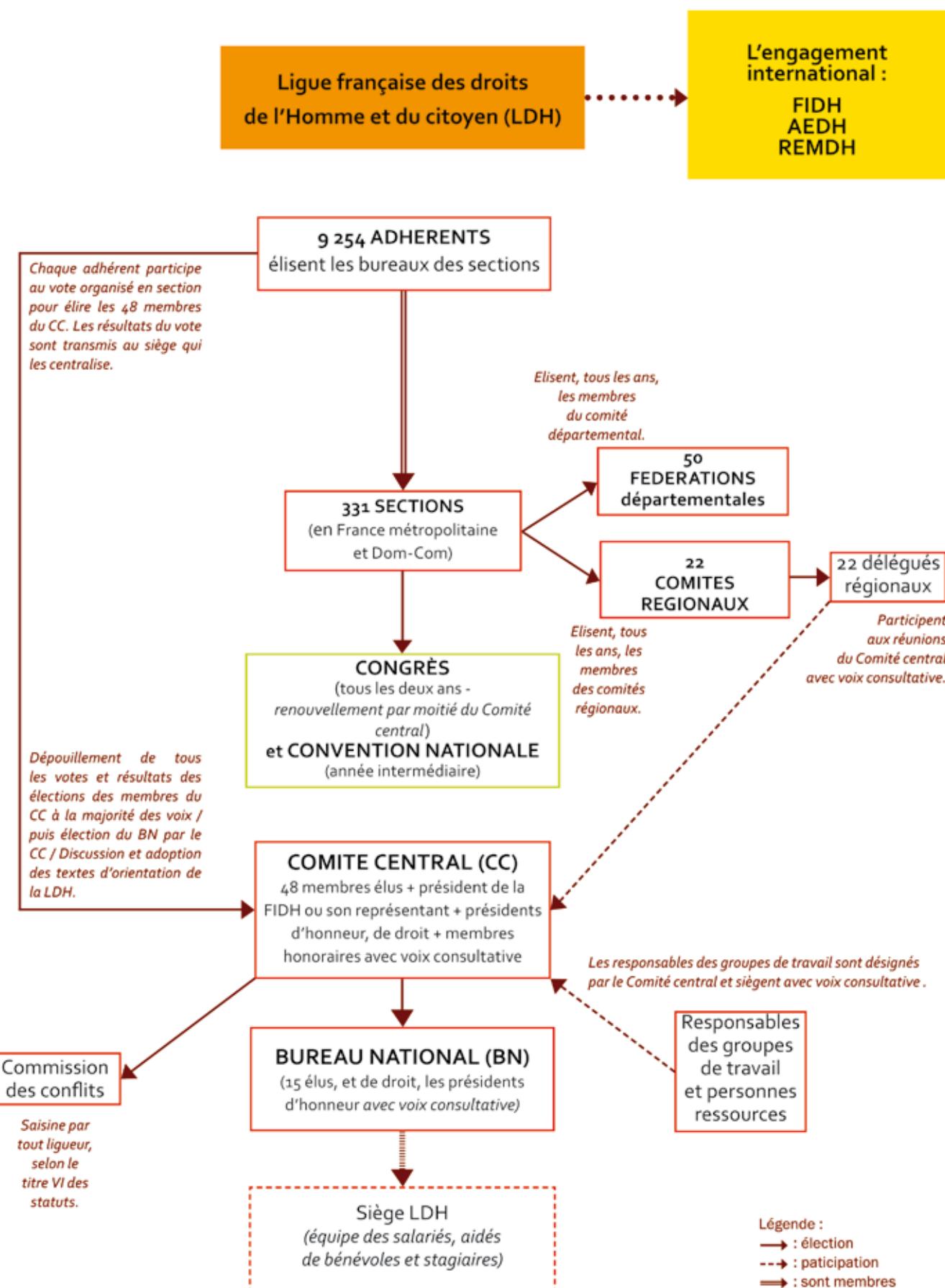
Le partenariat qui nous lie à la **Macif** depuis 2008 a été renouvelé en septembre 2011 pour trois ans.

L'analyse des pratiques montre qu'il existe entre la Macif et la LDH une communauté de valeurs et de règles éthiques qui mettent l'Homme au cœur

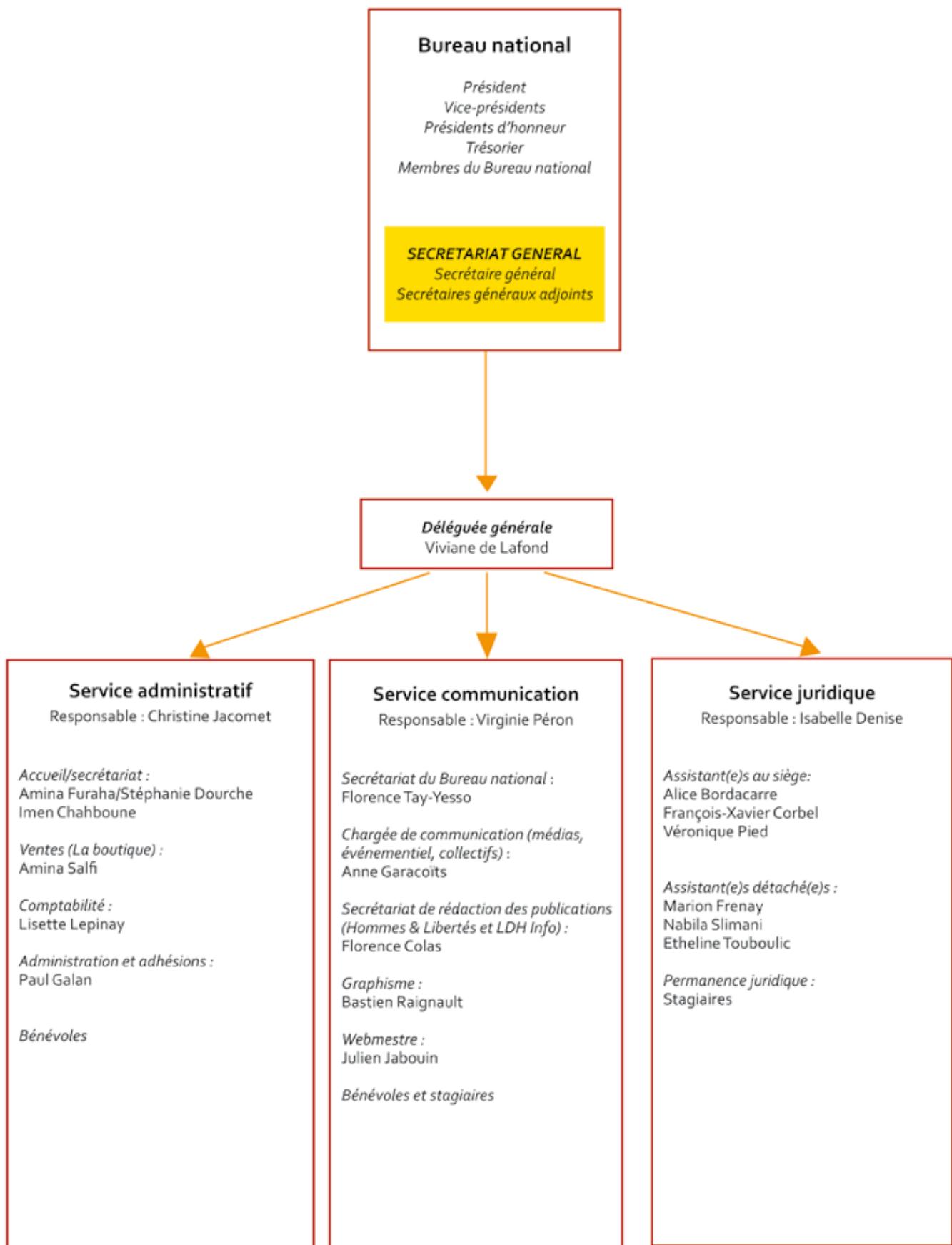


DR

L'ORGANIGRAMME DE LA LDH :



ORGANISATION DU SIÈGE LDH :



2

INTERVENTIONS et ACTIONS

Cette partie du rapport est d'abord le recueil, analytique, des principales actions de la LDH, qu'elles émanent des sections, des instances fédérales, régionales et nationales ou des groupes de travail. La quantité et la variété des interventions sont considérables, compte tenu des forces militantes, encore trop modestes, qui sont les nôtres. Elles montrent une association fortement mobilisée, réagissant aux événements et prenant des initiatives. Mis bout à bout, ces éléments de compte rendu prennent aussi un sens plus large, synthétique. Ils reflètent l'évolution de notre société et notre effort pour que les droits de l'Homme y soient mieux respectés aujourd'hui et tiennent une place centrale dans les changements que nous pouvons espérer demain.

Malheureusement, une large part des constats dressés lors du bilan de l'année 2010 valent encore pour l'année 2011 : le gouvernement actuel, au-delà d'un discours instable et volontiers contradictoire, montre une persistance dans ses pratiques, qu'il s'agisse du refus du droit de vote aux élections locales des résidents étrangers non européens (déjà effectif dans douze pays de l'Union européenne), de l'abandon du caractère exceptionnel de la justice des mineurs, de la situation des prisons, de l'affaiblissement des moyens et des missions des services publics, quand la crise sociale augmente le besoin de lutte contre l'exclusion et les discriminations, etc.

Alors que la situation économique et sociale continue de se dégrader (stagnation économique, montée du chômage, aggravation du déficit commercial et de la dette de l'Etat) et que l'engagement de développement durable du Grenelle de l'environnement est oublié, le pouvoir cherche à masquer ce bilan par des dérivatifs. En multipliant les messages xénophobes (y compris en visant les étudiants étrangers finissant leurs études supérieures en France), il persiste dans la tentative de récupération de l'électorat du Front national, avec pour effet d'en banaliser et légitimer les thèmes.

Enfin, la globalisation pénètre notre société et renforce la dimension internationale de notre réflexion et de notre action. La lutte se déroule, d'une part, sur notre territoire (y compris en outre-mer) pour le respect du droit et des valeurs humanistes en matière d'asile et d'immigration, et mobilise une énergie considérable de la part des sections et du siège de la LDH. Elle s'exprime, d'autre part, dans notre solidarité avec les militants des droits de l'Homme dans le monde, thème central du congrès national de Reims en juin 2010.

La Ligue des droits de l'Homme mène une réflexion permanente sur l'évolution de notre société (tenant bien sûr compte de son environnement international). Mais la LDH n'est pas un club de réflexion, ses analyses visent à intervenir à bon escient dans le champ politique, à partir de la question des droits. Ces interventions politiques se déroulent à tous les niveaux territoriaux et institutionnels : d'une réunion publique, manifestation ou démarche auprès des autorités locales décentralisées ou déconcentrées, jusqu'à une audition parlementaire ou une interpellation des responsables politiques nationaux.

Pour passer en revue notre action récente de manière ordonnée et pour lui donner sens, les multiples interventions et actions sont abordées en les rattachant aux thèmes des groupes de travail, eux-mêmes regroupés selon la même classification que sur le site de la LDH (<http://www.ldh-france.org/>) :

- libertés ;
- droits économiques et sociaux ;
- étrangers ;
- racisme, antisémitisme et discriminations ;
- Europe et monde.

Le lecteur voulant approfondir ces questions pourra ainsi faire le lien entre le présent rapport et le mode de communication indispensable qu'est désormais Internet.

1. LIBERTÉS

Contrôle social et société de surveillance

La frénésie sécuritaire de la première décennie du 21^e siècle ne s'est pas démentie en 2011.

La Loppsi 2 de 2011 (loi d'orientation et de programmation de la performance de la sécurité intérieure) est venue s'ajouter à la Loppsi 1 de 2002 (qui avait déjà le même intitulé, mais sans la « performance »). Dans un changement de vocabulaire visant à rassurer une opinion légitimement inquiète et qui est une sorte d'aveu, la vidéosurveillance s'appelle désormais la « vidéoprotection », chacun sachant pourtant que cette technologie ne protège personne mais surveille seulement, surtout lorsque les systèmes sont associés à des logiciels de reconnaissance faciale ou de détection automatique de comportements anormaux... C'est la victoire de la machine sur l'Homme.

Malgré une forte mobilisation de notre association pour dénoncer cette loi, elle est rentrée en vigueur en mars 2011 après une censure partielle du Conseil constitutionnel.

Sous des prétextes fallacieux d'efficacité, de lutte contre les fraudes mais aussi de performance policière et financière, le nombre de fichiers de police a augmenté de manière exponentielle, plus de 80 fichiers, et l'année 2011 est surtout marquée par un développement technologique, voulu par l'industrie et la finance, qui marque l'intrication entre le fichage, le traçage et la biométrie pour des raisons de développement de marchés et de croissance.

On relève la création d'un passeport biométrique et d'une carte nationale d'identité électronique munis de puces RFID, dans lesquelles sont stockées des photographies numérisées – face et profil – et des empreintes digitales, adossées à un fichier de l'ensemble des citoyens français pouvant être utilisé par les services de police et centralisé au ministère de l'Intérieur. Elle pose d'importants problèmes de respect des droits fondamentaux, des libertés et de la loi « Informatique et libertés ». Cette centralisation d'informations d'identification de tous les citoyens est une idée que le gouvernement de Vichy avait commencé à généraliser en 1942, avec une carte d'identité obligatoire pour tous les Français.

La Ligue des droits de l'Homme a pris une part importante dans la dénonciation de ce projet dont le Conseil constitutionnel a censuré les dispositions les plus liberticides.

L'ensemble de ces décisions et de ces projets gouvernementaux démontre une volonté ferme de surveiller, ficher et tracer l'ensemble de la population selon deux axes : celui du développement économique du marché très porteur de la sécurité (plus de 12 % de croissance annuelle), mais aussi celui d'établir dans le pays un climat permanent d'insécurité, génératrice de domination politique.

Démocratie

La démocratie a été, en 2011 et plus que jamais, une aspiration universelle. La LDH fut aux côtés des démocrates tunisiens le 13 janvier, le 5 février pour l'Egypte, le 18 mars pour la Libye, le 25 juin pour la Syrie, conformément à son engagement historique et actuel dans la solidarité internationale.

La démocratie, c'est le suffrage universel quand il l'est vraiment. Depuis 1980, nous militons pour le droit de vote de tous les étrangers aux élections locales. Trente mille citoyens parisiens l'ont demandé avec nous dans une Votation citoyenne (organisée du 16 au 22 mai 2011). La nouvelle majorité du Sénat l'a voté le 8 décembre ; 60 % des Français y sont favorables. Nous gagnerons cette bataille pour l'égalité. Mais tous ceux qui ont le droit de vote doivent pouvoir l'exercer (comme le rappelle la LDH dans son communiqué du 14 novembre, relatif aux détenus non privés de leurs droits civiques).

La démocratie, c'est l'équilibre des pouvoirs. Deux élections ont désavoué en 2011 l'actuelle majorité : cantonales des 20 et 27 mars, sénatoriales du 25 septembre donnant pour la première fois une majorité à la gauche. Mais l'ampleur de l'abstention et les progrès de l'extrême droite aux cantonales donnent la mesure des dangers que court la démocratie tant qu'une réponse crédible à la crise et à l'injustice n'est pas entendue de citoyens de plus en plus nombreux.

La démocratie, c'est le pluralisme. Le Sénat encore : l'alternance y est d'autant plus remarquable que le mode de scrutin déforme la représentation. Et le pluralisme a reculé dans les institutions avec la suppression le 29 mars de trois Autorités indépendantes (Défenseur des enfants, Commission nationale de déontologie de la sécurité [CNDS], Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité [Halde]) trop indépendantes, parce que leurs collègues et/ou leurs correspondants permettaient la participation de la société civile à leurs délibérations.

Le pluralisme démocratique, c'est aussi la liberté d'expression, de communication et de création. Lorsque les médias sont l'objets de demandes de censure (France 2 de la part du Crif le 3 février) ou, pire encore, d'agression (locaux de *Charlie Hebdo* incendiés le 2 novembre) ; lorsque Stéphane Hessel est empêché de débattre à l'ENS le 18 janvier, ou que Madame Boutin veut faire retirer des manuels, le 31 mai, l'enseignement de la théorie du genre, contraire à ses préjugés ; lorsque des nervis attaquent, le 3 avril, le cinéma Saint-Michel diffusant le film *Gazastrophe*, et que des obscurantistes veulent faire la loi dans des théâtres (le 17 avril en Avignon, le 20 octobre au Théâtre de la ville, le 8 décembre au Théâtre du Rond-Point), la LDH et son Observatoire pour la liberté de création ont défendu la liberté et le pluralisme politique et culturel, sans discrimination.

La démocratie, il faut lui redonner des couleurs. Le collectif « Non à la politique du pilori », réunissant à l'appel de la LDH plusieurs dizaines d'organisations dans différentes villes de France, l'a fait le 14 juillet. Et c'est ce qu'ont demandé, dans *Le Monde* du 21 octobre, quinze présidents d'organisations réunies dans le Pacte pour les droits et la citoyenneté, pour rendre aux citoyens l'espoir de maîtriser leur propre avenir.

Justice

Dans le cadre du Pacte pour les droits et la citoyenneté, réunissant cinquante associations et syndicats, la LDH s'est mobilisée contre les atteintes à l'égalité devant la justice, et notamment contre les trente-deux lois sécuritaires votées depuis dix ans.

A la suite d'un débat de la LDH animé par Pierre Joxe au Palais de justice de Paris, un numéro spécial de la revue *Hommes & Libertés* a été consacré en 2011 à la justice des mineurs, très menacée par la loi du 10 août 2011, qui crée un tribunal correctionnel des mineurs pour les récidivistes de 16 à 18 ans.

La LDH a dénoncé l'accroissement des pouvoirs policiers, l'élargissement des peines planchers et l'extension des fichiers policiers prévus dans la loi Loppsi 2 (Loi d'orientation et de programmation de la performance de la sécurité intérieure), dont le Conseil constitutionnel a censuré treize dispositions.

La création d'un fichier centralisé des nouvelles cartes d'identité dotées de puces électroniques, de données biographiques et biométriques d'identité (état civil, adresse, taille, couleur des yeux, empreintes digitales, photographie) participe d'ailleurs à cette politique de fichage généralisé de la population.

La LDH a protesté contre la stigmatisation permanente de certaines composantes de la population dans la continuité du discours de Grenoble du prési-

dent de la République du 30 juillet 2010 qui, assimilant les Roms et les étrangers à la fraude ou à la violence, mène une politique d'exclusion et d'expulsions massives de ces personnes.

Dénonçant le lien sans cesse réaffirmé par la droite populaire (au sein de l'UMP) entre immigration, banlieues, délinquance et criminalité, la LDH a estimé que cette idéologie portée par le ministre de l'Intérieur, Claude Guéant, poussait les policiers à adopter des attitudes propices à toutes les bavures.

La LDH a d'ailleurs soutenu la policière Sihem Souid qui a dénoncé, dans son livre *Omerta dans la police*, le racisme, le sexismme et l'homophobie dans la police, et a été pour cela suspendue de ses fonctions de policière de la Police aux frontières (Paf), le 26 juillet 2011, pour dix-huit mois dont douze avec sursis.

Laïcité

Dans le débat « politique nationale », la laïcité tient une place singulière. Alors qu'elle était un marqueur puissant du camp de la gauche républicaine, elle a pris un autre sens avec son annexion par la droite et l'extrême droite, pour devenir un synonyme, pour eux, de tradition du sol de France. En fait, alors que son utilisation correspondait à celui de « République », le mot est devenu à droite, et surtout à l'extrême droite, comme la possibilité de stigmatiser au fur et à mesure, dans une sorte de course permanente, vers toujours plus de généralisation, l'islam, les musulmans, les arabes, et enfin globalement les immigrés. Il faut dire que dans cette dérive a été accompagnée sans complexe par des organisations telle Riposte laïque, qui, pour être encore plus radicale, propose l'interdiction des mosquées, puis de l'islam.

Le rôle d'une organisation comme la LDH était donc de participer à un retour à une compréhension républicaine des fondements de la laïcité : comment vivre ensemble en mettant en avant de façon permanente les droits, croire ou ne pas croire, pratiquer ou ne pas pratiquer, sans que les uns n'imposent quoi que ce soit aux autres. Il s'agit de recomposer les rapports entre les sphères privée et publique dans leur complémentarité, et non dans leur opposition.

Le groupe de travail « Laïcité » utilise la liste interne de ses membres ligueurs pour organiser les échanges en dépit de la difficulté, pour nombre d'entre eux, à participer aux réunions à Paris. La réunion effective du groupe lors du congrès de Reims a, dès lors, présenté un intérêt particulier.

Les contacts assurés par les délégués avec les associations partenaires, comme la Commission islam et laïcité et la Ligue de l'enseignement, permettent à la fois de ne pas rester isolés dans un domaine sensible au sein de la gauche et, dans le contexte général

actuel, de mieux aider à définir les spécificités des positions de la LDH. Les liens et la coopération avec les autres groupes de travail de la LDH, particulièrement avec le groupe « Egalité femmes-hommes, les droits des femmes », sont poursuivis et fructueux.

Le thème de la laïcité est l'objet de nombreuses réunions locales et de débats de la LDH, parfois en partenariat avec d'autres associations, parfois à partir d'un film, comme lors de la projection de *Laïcité Inch'Allah*, à Château-Thierry, en présence de la réalisatrice. Alain Bondeelle, délégué du groupe de travail, a présenté la réflexion du groupe et fait le point sur l'actualité de la laïcité, lors de la réunion du Comité central du samedi 5 novembre.

Pour élargir l'activité du groupe, un bulletin de liaison est en projet pour l'année 2012.

Enfin, l'année 2011 a aussi été marquée par la préparation d'un séminaire de formation interne sur la laïcité, à destination des membres de la LDH de toutes responsabilités (des sections à la direction de l'association), qui s'est tenu au siège les 10 et 11 février 2012.

Liberté de création

2011 aura été le grand retour de l'intégrisme catholique. Intégrisme se manifestant bruyamment contre des œuvres, non vues au préalable, en réinventant pour l'occasion la notion archaïque de blasphème.

À Pâques, l'Observatoire de la liberté de création s'est donc mobilisé à Avignon, avec la section locale de la LDH et le Snap (Syndicat national des artistes plasticiens) de la CGT en première ligne. Les nostalgiques, confondant le royaume des cieux avec celui (sic) de la France, ont prononcé des excommunications, avec lapidation des œuvres. Avis de décès, donc pour *Piss Christ*, œuvre d'Andres Serrano, vandalisée par des individus liés à la mouvance d'extrême droite qui défilaient la veille en chantant des cantiques de « décontamination », depuis le Palais des Papes jusqu'à devant le musée exposant l'œuvre soi-disant blasphematoire, avec le soutien explicite de l'archevêque Jean Pierre Cattegnoz, qui en profite pour dénoncer les francs maçons. Classique, mais peu charitable.

Blasphème, encore, l'accusation étant relayée par le haut clergé, quand les mêmes activistes manipulent des jeunes gens en les faisant prier à genoux dans la rue (mais ce sont des catholiques, donc personne ne proteste au nom de la laïcité ; ceux-là, on les comprend, on écoute leur message...) et interrompent une pièce de théâtre, celle de Roméo Castelluci, qui est pourtant une très belle interrogation spirituelle sur le Christ. Malentendu donc, mais on ne peut que

mal entendre quand on refuse d'écouter et de voir. A Paris, Toulouse et ailleurs, l'Observatoire et les sections locales de la LDH sont présents pour manifester leur soutien aux théâtres en proie à ces intégristes qui perturbent la pièce, ce pour quoi ils sont actuellement poursuivis pénalement.

Blasphème, encore, quand Mgr Podvin dénonce, au nom de la Conférence des évêques, cette pièce et celle de Rodrigo Garcia, *Golgota Picnic*, qualifiées par lui (qui ne les a pas vues) d'« hystéries culturelles ». Merci pour la référence aux femmes et à leur folie... L'Observatoire, cette fois représenté par la Ligue de l'enseignement et la LDH, va néanmoins tenter d'instaurer un dialogue avec les évêques qui organisent le soir de la première une veillée à Notre-Dame, en « réponse » à la pièce. La LDH montre sa solidarité sans faille avec le Théâtre du Rond-Point, en installant sur son frontispice une banderole de soutien qui n'échappe pas à l'attention des médias attirés par l'événement que constitue cette première sous escorte de quelque sept cents représentants des forces de l'ordre. La fédération de Paris de la LDH et l'Observatoire organisent une contre-manifestation de soutien pour répondre aux intégristes qui menacent les spectateurs. Et le théâtre insère, dans le programme distribué à tous les spectateurs, un tract de l'Observatoire disponible sur le site de ce dernier.



DR

Pour les temps à venir, l'Observatoire reste vigilant et disponible, avec ses nombreux spécialistes, pour participer à des débats sur la liberté de création, en liaison avec les sections qui veulent participer à ses travaux.

Mémoire, histoire, archives

Sur la question des risques de privatisation de l'état civil par le fait de confier à des sociétés privées la numérisation des registres, les groupes de travail de la LDH « Mémoire, histoire, archives » et « Libertés

et Tic» ont entamé une réflexion commune avec l'apport, notamment, de responsables d'archives départementales et régionales.

La LDH a continué, par ailleurs, à se préoccuper du projet présidentiel de création d'une Maison de l'histoire de France, en apportant son soutien aux responsables syndicaux des Archives nationales menacés de sanctions pour avoir fait connaître publiquement l'opposition des personnels aux conséquences de ce projet. Son soutien a contribué à obtenir du ministre de la Culture qu'il renonce à toute sanction.

Elle a réagi à Nice, fin avril, quand d'anciens responsables de l'OAS et autres nostalgiques de la colonisation ont voulu rendre hommage, avec la bienveillance d'élus de la majorité, aux auteurs du coup d'Etat d'avril 1961 à Alger contre les institutions de la République.

Sur la question de l'enrôlement et de l'abandon des harkis, elle a réitéré sa demande au président de la République qu'il honore ses promesses de campagne, en reconnaissant les responsabilités de la France.

Elle a participé à la commémoration du cinquantième de la répression de la manifestation des Algériens, le 17 octobre 1961, à Paris. Son groupe de travail «Mémoire, histoire, archives» a impulsé, à cette occasion, une réflexion avec des historiens et des archivistes sur l'accès aux archives publiques concernant cet événement.

Poursuivant leurs efforts pour obtenir la reconnaissance et la réparation des injustices commises par les tribunaux militaires pendant la Première Guerre mondiale, les sections de la LDH ont été à l'origine de diverses manifestations, ainsi que de textes adoptés par des collectivités locales. En particulier, l'Assemblée de Corse a adopté, à sa demande, une résolution reprenant l'ensemble de ses revendications.

Enfin, après la censure par le Conseil constitutionnel d'une loi contre la négation du génocide arménien, une nouvelle tentative de pénalisation de la négation (ou de la minimisation) des génocides a fait planer, en décembre, de nouveaux dangers d'instrumentalisation politique de l'histoire. Le groupe de travail «Mémoire, histoire, archives» a fait connaître son opposition à ce projet.

Prisons

La Ligue des droits de l'Homme s'attache, dans ses actions et prises de position, à revendiquer le respect et l'exercice effectif des droits intrinsèquement reconnus à chaque citoyen, nonobstant le fait que certains d'entre eux soient sous main de justice et/ou

placés dans des lieux privatifs de liberté.

C'est dans cette optique que la LDH a poursuivi sa réflexion critique sur les suites de la loi pénitentiaire du 26 novembre 2009, au travers de ses décrets d'application. Ce travail, entrepris en 2010, s'est poursuivi en 2011 dans un partenariat avec des associations et syndicats mobilisés spécifiquement sur les questions pénitentiaires, permettant ainsi un regard croisé «technicien» et citoyen sur le statut de la personne détenue, l'usage contesté d'une surveillance électronique débordante, ou d'une supposée «obligation d'activité», le refus de principe de participer au «prétoire» (expliquer pour les non-spécialistes) ou, au contraire, l'encouragement des militants ligueurs à se saisir des missions élargies confiées aux conseils de surveillance créés par la loi.

La LDH insiste sur la nécessité d'une présence efficace et constante de la société civile dans les lieux d'enfermement, et invite ses militants à se saisir de toutes les opportunités prévues par la loi pour se placer en acteurs citoyens de l'évaluation du fonctionnement des établissements et de la mise en œuvre du respect des droits des personnes détenues, des actions de prévention de la récidive et de préparation à la sortie, de la politique conduite en termes d'aménagement de peine, des problèmes liés aux taux d'occupation et à la détention provisoire.

Rappelant sans cesse que la prison ne devrait être que la privation de la liberté d'aller et venir, la LDH se félicite des condamnations prononcées contre l'Etat français pour mauvaises conditions de détention (à Rouen, Marseille, Nanterre ou Bois-d'Arcy, notamment), et maintient sa dénonciation de l'état du parc pénitentiaire français ainsi que sa réflexion plus spécifique sur la justice des mineurs et sa détermination à refuser le principe de leur enfermement.

La LDH a approfondi ses relations avec le Contrôleur général des lieux de privation de liberté en relayant ses avis, sur la laïcité en prison (mars 2011), parce qu'il révélait en creux l'oubli par l'administration pénitentiaire de son devoir de neutralité face aux cultes ou sur l'informatique en détention (juin 2011) et en l'interpellant, via ses sections engagées sur le combat des questions pénitentiaires, sur le sujet notamment de la situation des mineurs ou du droit à l'image des personnes détenues (plus exactement du droit à l'oubli et de la déontologie journalistique en la matière).

Toujours dans une optique de regards croisés, la LDH a participé aux travaux de l'AEDH sur la réponse au *Livre vert sur les prisons* de la Commission européenne, privilégiant une approche critique des questions posées et la revendication permanente de ne pas faire de la prison la peine de référence et

de rechercher chaque fois que c'est pertinent des mesures alternatives.

La LDH s'est, aux côtés d'autres associations, fermement opposée à la généralisation du Cahier électronique de liaison (Cel) (anciennement Gide)—instrument de collecte, particulièrement exhaustif, de toutes informations relatives à la situation de la personne détenue et à son comportement—en raison de ses nombreux dysfonctionnements : d'une part son accès libre au plus grand nombre (personnels pénitentiaires, socioéducatifs, magistrats, etc.), d'autre part le fait que ces données soient disproportionnées au regard du but poursuivi, collectées de manière non loyale, parfois illicite (violation du secret médical...), particulièrement subjectives et donc dangereuses et stigmatisantes.

La LDH est membre fondateur et actif de l'Observatoire de l'enfermement des étrangers (OEE). Dans ce cadre, elle se mobilise sur la situation des personnes étrangères incarcérées, dont le respect des droits et la situation face, notamment, aux aménagements de peine, sont plus défavorables que dans le cas des nationaux.

Dans la perspective des élections présidentielles et législatives de 2012, la LDH maintient son combat pour l'effectivité du droit de vote des personnes détenues, par l'élaboration d'outils militants à destination des ligueurs et par des actions de communication en direction de la presse et des courriers d'interpellation à destination des institutions.

Torture et peine de mort

La LDH ne saurait se contenter de l'abolition de la peine de mort en France, dans le reste de l'Union européenne, et du périmètre du Conseil de l'Europe. Elle participe à la mobilisation internationale pour faire pression sur les pays qui condamnent toujours à la peine de mort (notamment l'Iran, les Etats-Unis, la Chine, le Japon).

A la suite du 4^e congrès mondial organisé par la Coalition mondiale contre la peine de mort, en février 2010, à Genève, la LDH s'est investie en 2011 dans les différents événements organisés autour des trente ans de l'abolition en France : participation au village de l'abolition de la peine de mort, sur le parvis de l'Hôtel de ville de Paris, le 10 octobre, organisation d'une table ronde conjointe avec le Barreau de Paris et la FIDH, à l'occasion de la Journée mondiale contre la peine de mort, le 12 octobre 2011, autour de R. Meeropol, avocat abolitionniste et fils des époux Rosenberg.

Une pétition sur le thème de la Journée mondiale 2010 «la peine de mort comme traitement inhumain

et dégradant» circule depuis octobre pour recueillir le maximum de signatures possibles d'ici à octobre 2012, pour la présenter aux Nations unies lors du vote de la prochaine résolution en faveur d'un moratoire universel.

La LDH a également été partie prenante aux mobilisations contre l'exécution de Troy Davis, qui a malheureusement eu lieu en Géorgie le 21 septembre, et a poursuivi le combat contre l'exécution de Hank Skinner au Texas.

Autour de la thématique de lutte contre la torture, le groupe de travail LDH «Abolition universelle de la torture et de la peine de mort» a organisé une séance ouverte le 4 mars 2011, sur la réforme de la garde à vue exposée par Henri Leclerc, une audition commune, le 6 février 2011, avec le groupe de travail LDH «Egalité femmes-hommes, les droits des femmes», de Natacha Henry, auteure d'une enquête sur les violences conjugales *Aimer n'est pas frapper*, et a participé avec les groupes de travail «Justice» et «Etrangers et immigrés» aux initiatives contre la réforme de la justice des mineurs et l'enfermement des étrangers.

Florence Bellivier, membre du groupe de travail LDH «Abolition universelle de la torture et de la peine de mort», secrétaire générale adjointe de la FIDH, a été élue, le 27 juin 2011, présidente de la Coalition mondiale contre la peine de mort, durant l'assemblée générale de cette organisation internationale qui s'est déroulée à Rabat.

2. DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

Droit des enfants

En 2011, un des moments forts de la défense des droits des enfants a été l'organisation, par une quinzaine d'associations, dont la LDH, du procès de l'enfermement des enfants. L'initiative a permis de mettre en évidence à quel point l'enfermement en zone d'attente ou en centre de rétention représentait un traumatisme pour des enfants parfois très jeunes. Toutes les organisations présentes ont rappelé que l'enfermement des enfants et des mineurs étrangers, seuls ou avec leurs parents, heurte les principes protégés par des textes internationaux, dont la Convention européenne des droits de l'Homme (CEDH) et la Convention internationale des droits de l'enfant (Cide). Le Comité des droits de l'enfant des Nations unies rappelle régulièrement la France à l'ordre à ce sujet. En vain : ne serait-ce que pendant l'été 2011, des dizaines d'enfants ont été

arrêtés à leur domicile avec leurs parents et placés en rétention.

Dans le courant de cette même année, la LDH s'est également jointe à d'autres organisations pour dénoncer la décision prise par le président du conseil général de Seine-Saint-Denis de ne plus accueillir, à partir du 1^{er} septembre, de nouveaux mineurs isolés. Nous constatons qu'en réalité les déficiences en matière d'accueil des mineurs isolés étrangers (MIE) ne concernent pas seulement la Seine-Saint-Denis. D'autres stratégies de dissuasion sont mises en place ailleurs et elles ne sont pas plus acceptables. Rendez-vous à répétition, contestation systématique de l'âge ou de l'authenticité des papiers, « mise à l'abri » dans des chambres d'hôtels sans suivi éducatif ni médical, appels contre les décisions des juges, etc. sont autant de mesures destinées à ne pas assumer les obligations légales en matière de protection et de prise en charge des mineurs isolés.

En ce qui concerne la justice des mineurs, la LDH a participé à la dénonciation des atteintes contenues dans la loi votée en août 2011 (loi sur « la participation des citoyens au fonctionnement de la justice pénale et le jugement des mineurs »). Elle a notamment collaboré à l'avis, extrêmement critique, émis sur ce sujet par la Commission nationale consultative des droits de l'Homme (CNCDH). Cela n'a pas empêché le gouvernement de continuer son travail de sape de l'ordonnance de 1945, en promettant d'ailleurs de nouvelles mesures.

Enfin, la LDH a continué d'être vigilante face aux divers fichiers et livrets informatisés mis en place à tous les niveaux du système éducatif. Elle demande au gouvernement d'organiser une remise à plat de tout le système informatique de l'Education nationale, en consultant les élus et les parents d'élèves, les syndicats et les enseignants, la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil), les défenseurs des droits de l'Homme, et de permettre un vrai débat sur l'utilisation des fichiers de données dans le service public d'éducation.

Développement durable

Le groupe de travail s'est doté, après avoir présenté ses propositions au Comité central de la LDH, d'un programme de travail sur le développement durable (abandonnant ainsi l'adjonction du terme « environnement » à celui de développement durable puisque celui-ci inclut celui-là). Il s'organise selon quatre axes :

- 1 - réflexions/propositions concernant les urgences environnementales ;
- 2 - évolution du système économique (production, distribution), pour une meilleure durabilité ;

- 3 - justice et respect des droits dans les inévitables transitions, vers une plus grande durabilité, gouvernance et implication de la société civile ;
- 4 - place de l'Homme dans la nature, dans le cadre d'un nouvel humanisme.

Si, en termes de politique internationale, la question climatique n'a pas progressé en 2011 à cause du semi-échec de la conférence de Durban, plusieurs urgences écologiques ont ponctué l'année, rappelant aux responsables politiques la nécessité de mettre ces questions sur leur agenda malgré le fameux « *l'environnement, ça commence à bien faire* » du président de la République, lors d'une visite au Salon de l'agriculture.

L'accident nucléaire de Fukushima a donné lieu à un communiqué de la LDH et à un débat spécifique en mai. La nécessité d'un travail approfondi amenant une prise de position de la LDH sur l'énergie nucléaire a été actée, et se poursuivra début 2012, sur la base d'analyse, en lien avec le groupe de travail « Economie, travail et droits de l'Homme », des scénarios de politique énergétique alternatifs crédibles (Négawatt notamment).

Le débat sur l'exploitation des gaz de schiste a également mobilisé le groupe de travail, ainsi que plusieurs sections de province (Draguignan, notamment).

Des réunions communes entre le groupe de travail « Développement durable » et le groupe de travail « Economie, travail et droits de l'Homme » ont permis d'éclairer les possibilités, mais aussi les limites actuelles d'utilisation d'indicateurs alternatifs au PIB.

Un séminaire interne a permis, en mars 2011, de défricher le troisième axe de travail, et plus particulièrement les textes (lois, conventions, etc.) utilisables et opposables dans le cadre environnemental en France, après une introduction analysant les dérives prométhéennes de notre système économique dans les deux derniers siècles.

Plusieurs membres du groupe ont animé des débats publics faisant suite à la projection du film *A ciel ouvert*, soutenu par la LDH, concernant les dommages environnementaux et les violations de droits humains de peuples autochtones par une grande entreprise minière en Argentine.

Economie et travail

La crise qui s'est prolongée en 2011, crise financière américaine devenue crise économique mondiale, puis crise monétaire et de la « dette souveraine » des Etats de l'Union européenne, fait peser plus que jamais le poids de l'économie sur notre société. En France, on constate la baisse de l'activité, la croissance du chômage, le déficit du commerce extérieur,

révélant une perte d'efficacité de l'appareil productif lui-même : voilà le bilan du quinquennat bientôt achevé de M. Sarkozy, qui déclarait naguère avoir « *la culture du résultat* ».

À travers le jeu politique, l'aggravation de la situation économique, avec les effets d'exclusion et de réactions dangereuses qu'elle suscite et sur lesquels la LDH a depuis longtemps alerté les responsables et l'opinion, accentue la remise en cause des libertés : c'est pour masquer un bilan social et économique navrant que le gouvernement cherche des boucs émissaires, étrangers de préférence.

Dans un tel contexte, les droits économiques et sociaux sont plus que jamais attaqués. Alors que le Code du travail est « assoupli » d'année en année, l'explication de la crise serait dans la rigidité du marché du travail, dans le corporatisme des syndicats, ou même dans une loi des 35 heures qu'en dix ans de pouvoir ininterrompu la droite n'a jamais abrogée ! Un déficit public annuel sans précédent, une dette accumulée de quelque mille huit cent milliards d'euros (dont un tiers pour les cinq dernières années) n'auraient d'autre remède que le recul du droit à l'éducation, à la santé, à la retraite, aux services publics. Cette vision à courte vue risque d'aggraver le problème au lieu de le résoudre, en enclenchant le cercle vicieux de la récession (moins d'activité se traduisant par moins de recettes fiscales et donc moins de capacité à rembourser les emprunts, qui, dès lors, se renchérissent et aggravent encore la dette, etc.) : ce risque n'est malheureusement pas une hypothèse d'école, des exemples concrets sont sous nos yeux à l'intérieur de l'Union, et l'Etat français a perdu sa note AAA...

Plus profondément encore, c'est le modèle économique qu'il faut faire évoluer pour s'engager dans une nouvelle croissance soucieuse de développement durable et de création d'emplois. Ce qui suppose l'élaboration d'un projet politique à la hauteur des problèmes économiques, sociaux, environnementaux qui sont posés.

Sans avoir l'ambition d'explorer toutes ces questions complexes ni y apporter des solutions clé en main, le groupe de travail « Economie, travail et droits de l'Homme » a travaillé avec ses propres forces et en liaison avec d'autres groupes de travail :

- avec le groupe de travail « Développement durable », ont été présentés et discutés de « nouveaux indicateurs de richesse » susceptibles de pallier les insuffisances de l'indicateur unique aujourd'hui en vigueur, le PIB ;
- bien en amont des échéances électorales de 2012, la question du budget public a été abordée

sous l'angle des réformes fiscales nécessaires.

Le travail de MM. Piketty, Landais et Saez explique à la fois la situation actuelle (le taux de prélèvement est à peu près le même pour tous les Français, y compris les plus pauvres, sauf pour une tranche très riche qui y échappe par divers moyens, notamment légaux) et propose des voies de progrès pragmatiques ;

- lors du congrès national tenu à Reims, une réunion commune avec le groupe de travail « Développement durable » a permis, d'une part, de confirmer que cette dernière préoccupation fait partie du champ d'intervention des défenseurs des droits de l'Homme. D'autre part, de rappeler que le développement durable a une composante économique à côté des composantes sociale et environnementale, qui reste encore largement à explorer. La réflexion jointe des deux groupes se poursuivra ;
- enfin, la montée inquiétante du Front national (FN) dans les sondages d'opinion a souvent été interprétée comme le résultat de son virage idéologique, délaissant quelque peu les thèmes xénophobes traditionnels, pour s'investir dans les questions sociales en allant jusqu'à s'emparer de thèmes plus souvent traités par les partis de gauche : le chômage, le niveau des salaires, les services publics, la réforme de la fiscalité, etc. Une séance a été organisée avec le groupe de travail « Extrême droite » pour faire l'analyse du programme économique du FN. Par-delà une présentation effectivement renouvelée avec habileté, la politique économique préconisée s'avère à la fois peu élaborée et inquiétante.

Le groupe de travail poursuivra son travail de veille et d'analyse, pour contribuer à ce que la LDH prenne en charge les dimensions économiques et sociales dans sa lutte pour les droits.

Education

Rendre effectif le droit à l'éducation, c'est d'abord veiller à ce que tous les enfants de moins de 16 ans présents sur le territoire français soient accueillis dans un établissement scolaire. En 2011, cela n'aura pas été le cas pour un certain nombre de jeunes. On peut citer le cas de beaucoup d'enfants roms, pour lesquels le collectif Romeurope (dont fait partie la LDH) mène un combat quotidien, mais aussi celui d'enfants domiciliés dans certains départements d'outre-mer (notamment à Mayotte et en Guyane) et d'un certain nombre de mineurs isolés. En outre,

les enfants en situation de handicap rencontrent toujours autant de difficultés pour être scolarisés : ce sont là de véritables discriminations.

La LDH reste vigilante quant au rôle de l'école en matière de formation du citoyen et de développement de l'esprit critique. Elle constate que, de manière récurrente, l'école est confrontée à des offensives pour supprimer tel enseignement (en particulier l'Histoire) ou pour orienter le contenu de tel autre, et ce qui s'est passé autour de l'approche de genre, avec l'intervention de parlementaires de droite sur un terrain scientifique dont ils n'avaient aucune compétence est particulièrement éloquent. De même, la LDH constate qu'en matière d'éducation à la sexualité l'Education nationale se révèle incapable de respecter les textes qu'elle a elle-même édictés.

Elle s'est aussi élevée contre tout ce qui voudrait faire de l'école le lieu de prédiction de la délinquance. L'initiative du ministre Luc Châtel, qui projetait la mise en place en grande section de l'école maternelle d'un questionnaire censé classer les enfants en trois catégories («RAS», «à risques» et «à haut risques»), lui est apparue sur ce point particulièrement grave.

Enfin, en matière de fichiers et livrets informatisés mis en place à tous les niveaux du système éducatif, la LDH demande au gouvernement d'organiser une remise à plat de tout le système informatique de l'Education nationale, en consultant les élus et les parents d'élèves, les syndicats et les enseignants, la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) et les défenseurs des droits de l'Homme, et de permettre un vrai débat sur l'utilisation des fichiers de données dans le service public d'éducation.

Egalité femmes-hommes

Le groupe de travail «Egalité femmes-hommes, les droits des femmes» de la LDH s'est réuni régulièrement, parfois en collaboration avec d'autres groupes comme «Laïcité» ou «Abolition universelle de la torture et de la peine de mort». Il a poursuivi sur ses thèmes précédents, en faisant à l'occasion appel à des intervenantes extérieures : la lutte contre les violences faites aux femmes, avec les effets positifs mais insuffisants de la loi de juillet 2010 et l'émergence nouvelle de la question dans le débat public ; le soutien au Collectif national pour les droits des femmes (CNDF), avec la double priorité des questions sociales et de la mise en danger des maternités, centres d'IVG et services publics d'accueil de la petite enfance ; le soutien aux femmes en lutte dans le monde arabe, en rapport avec le groupe «Genre» du Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme

(REMDH) et les Etats généraux du féminisme ; et, toujours, la question de la laïcité.

Concrètement, plusieurs membres du groupe ont participé aux manifestations des sections, conférences publiques ou débats autour d'un film, et sa responsable à différents colloques et manifestations extérieures à la LDH, ainsi qu'à la rédaction d'articles pour la revue *Hommes & Libertés*. Un groupe de travail restreint a élaboré un premier ensemble de textes destinés au site Internet, pour rendre plus visible et fournie la thématique des droits des femmes et de l'égalité. Enfin, une série de propositions ont été soumises au Bureau national et le seront prochainement au Comité central, concernant la direction du groupe, la simplification de son nom, trop long et difficile à faire passer à l'extérieur, et surtout ses choix d'orientations et de travail.

Le principal de ces choix se situe dans la droite ligne du rapport au congrès d'Arras, en 1990, intitulé *La mixité des droits*. Il s'agit de traiter des droits des femmes non plus comme une question séparée, mais de l'intégrer dans l'analyse du genre : à la fois rapport masculin/féminin et système de domination de l'un sur l'autre. Cet outil eût permis d'éviter, par exemple, que la réforme des retraites ou celle du mode de scrutin des collectivités territoriales aient des effets négatifs sur les femmes, faute d'analyse préalable. Même si l'expérience menée au conseil régional d'Île-de-France, comme la violence des résistances d'une partie de la droite à ce qu'elle considère à tort comme une idéologie, montre les difficultés à faire accepter le genre, il est important que la LDH s'approprie cet outil de réflexion politique et de démocratisation.

Logement

En 2011, comme en 2010, la situation du logement illustre presque jusqu'à la caricature la ségrégation sociale qui caractérise la société française actuelle : d'un côté, les riches toujours plus riches, à la recherche d'un investissement immobilier où leur argent sera à l'abri, font flamber les prix. Les récentes mesures d'économies budgétaire (arrêt du dispositif Scellier en 2013, recentrage du PTZ – Prêt à taux zéro – réservé dorénavant à l'achat d'un logement neuf basse consommation, augmentation de la TVA dans la rénovation de 5,5 % à 7 %) vont provoquer une baisse du nombre de logements mis en chantier par les promoteurs.

Cette politique, sous-tendue par l'objectif de faire de la France un pays de propriétaires à 70 %, a fait du logement social le parent pauvre de l'effort de construction des dernières années : en 2009, seule-

ment 71 000 logements locatifs sociaux (pour 120 000 financés) sont sortis de terre, dont 12 000 PLAI – Prêt locatif aidé d'intégration –, les seuls accessibles aux ménages modestes, contre le double de PLS – Prêt locatif social –, réservés à la classe moyenne supérieure.

En conséquence, il y a une forte pénurie de logements à loyers abordables, accessibles aux ménages aux revenus modestes et moyens (1,2 million de demandeurs), et le manque créé par l'accumulation des retards dans le taux de construction année par année atteint le million de logements. Livrés à la seule logique de l'offre, insuffisante, et de la demande, forte dans les zones tendues, les loyers de la location privée atteignent des sommets. Dans le même temps les jugements d'expulsion sont en hausse, 115 000 en 2011, avec un recours à la force publique qui reste aux alentours de 11 000 interventions par an. Les demandes d'hébergements d'urgence se sont accrues en un an de 20 %.

Et la loi Dalo (Droit au logement opposable) ? Trois ans après sa mise en œuvre on constate que 40 000 ménages ont été relogés ou hébergés, mais que les retards s'accumulent : 27 500 décisions n'ont pas été mises en œuvre dans le délai (dont 85 % en Ile-de-France). Le nombre de relogements a diminué en 2011, tandis que le nombre de recours pour l'hébergement sont en hausse (avec 6 000 recours par mois, dont 62 % en Ile-de-France).

La LDH est membre du Collectif des associations unies, du regroupement associatif du Réseau stop aux expulsions de logement (Resel), du collectif « Un toit, c'est un droit ! ». Ces organisations dénoncent la carence de l'Etat, l'absence de réelle volonté politique d'éradiquer le mal-logement. Les occupations d'immeubles vides, les luttes pour l'hébergement décent des Roms, contre les expulsions des camps de fortune, voient la mobilisation de comités de soutien où la LDH prend toute sa place, en France métropolitaine et en outre-mer.

Santé et bioéthique

Notre système de santé, reconnu comme un des meilleurs au monde, a subi au cours de l'année 2011 des attaques incessantes, accentuant chaque jour les inégalités. La fermeture de maternités, des centres IVG, la hausse des taxes sur les mutuelles, les déserts médicaux, les restrictions portées à l'accès à l'Aide médicale d'Etat ou à la carte de séjour pour raison de santé sont autant de mesures qui restreignent l'accès au droit à la santé. Le LDH s'est mobilisé contre ces discriminations et a uni ses forces (les sections de la LDH et le groupe de travail « Santé

et bioéthique »), avec le collectif Notre santé est en danger et avec l'Observatoire du droit à la santé des étrangers.

La LDH a continué son combat en faveur d'une psychiatrie plus humaniste, notamment par la publication, avec le collectif Mais c'est un Homme, d'une déclaration lors de la mise en application de la loi relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge et touchant aux soins psychiatriques sans consentement. Elle a apporté son soutien à une plaquette d'information sur les droits des patients placés sous mesure de contrainte.

La LDH a été attentive à la loi sur la bioéthique et a particulièrement critiqué les conditions dans lesquelles devra s'opérer l'information sur la parentèle, en cas d'« anomalie génétique grave ». La LDH est désormais représentée par Danièle Lochak au conseil d'administration de l'Agence de biomédecine, où elle succède à notre collègue Monique Hérold, qui a atteint le terme de son mandat.

Enfin, le groupe de travail « Santé et bioéthique » de la LDH a assuré un rôle d'alerte et de relais d'information auprès des sections de la LDH et des organisations ou collectifs extérieurs, et a contribué à la revue de la LDH *Hommes & Libertés*, notamment par un dossier spécial sur la santé dénonçant les injustices croissantes qui marquent ce domaine.

Services publics

En 2008, lors de l'explosion de la crise financière, le discours tenu par le gouvernement était un discours de confiance dans le modèle français : si la France avait mieux résisté que d'autres pays, c'était parce que ses services publics et son système de protection sociale servaient d'« amortisseurs ». En 2011, ce discours est resté présent, mais toute l'action du gouvernement et de sa majorité s'est inscrite en contradiction avec lui : ce « modèle » non seulement a été attaqué pièce par pièce, mais il a été régulièrement dénoncé comme source de gaspillage, de fraude, d'inefficacité. Il est intéressant de s'interroger sur les causes de cette apparente contradiction.

En 2011, la Révision générale des politiques publiques (RGPP) et l'application mécanique du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite a continué de dégrader les conditions de fonctionnement de l'ensemble des services publics, qu'il s'agisse de l'éducation, de la santé mais aussi de la police, dont les effectifs ont été réduits en dépit des discours sécuritaires développés par le président de la République et ses ministres. Les personnels de Pôle emploi n'ont pas été non plus épargnés.

En matière d'éducation, la LDH, qui entretient des rapports réguliers avec les organisations représentatives des personnels enseignants, des parents d'élèves et des étudiants, s'est associée aux protestations contre une telle logique purement budgétaire qui a continué de peser sur le taux d'encadrement des élèves, sur le remplacement des enseignants absents, sur le maintien ou la mise en place des dispositifs d'aide aux élèves en difficulté, voire leur maintien (par exemple pour les Réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté [Rased]).

En 2011, la LDH s'est aussi beaucoup investie dans la défense de l'accès aux soins. A ce titre, elle considère que le service public hospitalier reste le seul garant de l'égalité des droits et de l'accès aux soins pour tous, contrairement aux établissements privés dont la logique conjugue sélection des patients et pathologies lucratives. Pour promouvoir la santé, il convient aussi de maintenir un service public hospitalier suffisamment dense sur l'ensemble des territoires. Ce dispositif comprend aussi des établissements de proximité, ouverts sur la ville, qui assurent un maillage entre les centres hospitaliers et les populations, et limite ainsi les zones enclavées. De nombreuses sections se sont investies en 2011 dans la défense de structures de proximité ou de centres d'IVG particulièrement menacés. La LDH a ainsi pris toute sa place, nationalement et localement, dans le collectif « Notre santé est en danger ».

3. SITUATION DES ÉTRANGERS EN FRANCE

Asile

L'antienne est connue : la France serait (très/trop) généreuse avec les demandeurs d'asile. Il faut entendre par là qu'elle en accueillerait « trop » pour ses capacités et que cette générosité pèserait trop lourdement sur le budget de l'Etat (cf. Catherine Teule : « La France « généreuse » pour les demandeurs d'asile ! », *Hommes & Libertés* n°154, avril-mai-juin 2011).

Depuis plusieurs années pourtant, les associations membres de la CFDA (Coordination française pour le droit d'asile), comme la LDH, ne cessent de signaler la dégradation des conditions dans lesquelles sont reçus ces étrangers en recherche de protection. Notre préoccupation a été relayée par la CNCDH, dans un avis très documenté et argumenté (voir http://www.cncdh.fr/IMG/pdf/11.12.16_Avis_accueil_des_demandeurs_d_asile.pdf). Elle pointe le fait que la crise de l'accueil des demandeurs d'asile ne tient

qu'en partie à la hausse de la demande et résulte surtout de « *la sous-capacité structurelle du dispositif par rapport aux besoins d'accueil (...) et [de] la baisse effective des crédits alloués au DNA* ». La Commission des lois du Sénat est allée dans le même sens, en décidant le rejet du budget de l'asile (voir <http://www.senat.fr/rap/a11-112-2/a11-112-20.html>).

Depuis 2006, l'effort de création de places en Cada (Centre d'accueil pour les demandeurs d'asile) a cédé le pas à « la rigueur budgétaire » et à une réorganisation du dispositif d'accueil autour de plateformes régionales pilotées par les préfets et de l'Office français pour l'immigration et l'intégration (Offi créé en 2009 pour succéder à l'gence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations [Anaem]). Les 21 410 places actuelles laissent donc à la rue 30 000 demandeurs d'asile. Ceux-là doivent se débrouiller avec une allocation temporaire d'attente (ATA) de 11,01€ par jour, et encore lorsqu'ils ne sont pas placés en procédure prioritaire, auquel cas ils n'ont rien. Cette disposition a, du reste, été sanctionnée par le Conseil d'Etat (arrêt du 7 avril 2011), car jugée incompatible avec la directive européenne sur l'accueil des demandeurs d'asile de 2003 prévoyant logement, nourriture, habillement ainsi qu'une allocation journalière. La France s'obstinant à leur refuser la possibilité d'avoir un emploi en leur opposant la situation économique, ils n'ont d'autre solution que le dispositif d'hébergement d'urgence – lui-même saturé – et, puisqu'il leur faut bien se nourrir, le travail au noir.

Pour le ministre de l'Intérieur, la solution serait de réduire la demande d'asile, jugé largement « abusive » et d'accélérer le traitement des dossiers. Comment ? La loi du 16 juin 2011 a apporté une première réponse en prévoyant des « zones d'attentes itinérantes ». Mais les arrivées « massives » sur le territoire ne sont pas légion...

Claude Guéant a donc milité pour un allongement significatif de la liste des pays dits « sûrs ». Depuis toujours, les associations, européennes comme l'AEDH, ou françaises comme la LDH et les membres de la CFDA, mais aussi la CNCDH, contestent vigoureusement cette notion et le fait qu'elle soit notamment appliquée à des pays d'où viennent les demandes d'asile les plus nombreuses : le Bangladesh était le premier pays source de demandes d'asile en 2011, le Kosovo l'était en 2010. Quant à l'Arménie, son ajout avait été censuré par le Conseil d'Etat en 2010, mais c'était sans tenir compte du doublement des demandes venant de ce pays. L'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) n'en a pas moins procédé, à deux reprises en 2011, à l'adjonction de nouveaux pays : en mars, l'Albanie et

le Kosovo puis, en décembre, l'Arménie, le Bangladesh, le Monténégro et la Moldavie. Pour les demandeurs d'asile, nombreux à venir de certains de ces pays, les dossiers seront donc dorénavant examinés selon la procédure « prioritaire ».

L'Ofpra est-il encore une institution indépendante de la politique migratoire ? On en doute d'autant plus que, pour soulager ses services, le directeur de l'Office avait eu l'idée de rejeter sans examen les demandes émanant de migrants aux empreintes digitales altérées – preuve évidente d'une « fraude délibérée », selon lui. Mais, en réponse au référendum-suspension des associations de la CFDA, le Conseil d'Etat a fait valoir le droit imprescriptible à un examen au fond des dossiers.

Immigration

Jusqu'au 13 novembre 2010, nous avions un ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire. En 2011, nous avons retrouvé un ministère de l'Intérieur (ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration), aux compétences hégémoniques sur les questions concernant les étrangers : entrée, séjour et exercice d'une activité professionnelle, lutte contre l'immigration illégale, asile, intégration des populations immigrées et développement solidaire.

Les citoyens et les associations comme la LDH se souviendront surtout de l'année 2011 comme celle de l'expression la plus discriminatoire et la plus violente à l'égard de ceux qui ont choisi la France comme destination et lieu de vie ou de travail.

En proie à une grave névrose obsessionnelle, le nouveau ministre a renchéri sur le discours de mise au « pilori » des étrangers ou des immigrés devenus français, dénoncé chez son prédécesseur (voir : <http://nonalapolitiquedupilori.org/>). Pour les « échecs scolaires » de leurs enfants, pour leur rôle supposé dans l'augmentation des cambriolages, pour leur part dans « le chômage » ou même dans l'emploi puisqu'« *on n'a pas besoin de maçons, de serveurs de restaurants [car] il y a en France de la ressource parmi les Français* », les immigrés ont été les cibles désignées du malaise économique et social, si ce n'est de « la crise ». Dès lors, la solution ne pouvait que s'imposer : diminuer l'immigration légale ; réduire de moitié la liste des « métiers en tension » ouverts aux étrangers des pays tiers à l'Union européenne ; fermer le passage à l'emploi des étudiants étrangers formés dans nos universités ; mais aussi, et sans doute pour améliorer « *l'intégration [qui] ne va pas si bien que ça* », diminuer le nombre des naturalisa-

tions (toutes ces citations sont reprises des propos de Claude Guéant, lors de l'émission « Grand rendez-vous », sur Europe 1, le 22 mai 2011).

Peu importait la dénonciation, par les associations qui connaissent bien le terrain de l'immigration, par les syndicats de salariés et même le patronat employeur de ces immigrés, d'amalgames dangereux et de contre-vérités ; l'important était de justifier un déluge de circulaires discriminatoires, de susciter une nouvelle réforme du Code de la nationalité et d'encourager les préfets à la fermeté. La LDH a ainsi pu observer les dégâts humains résultant des freins apportés aux tentatives de régularisation, l'allongement des attentes devant les guichets des administrations et la mise en danger d'étrangers malades, pour finalement apprendre qu'un record avait été atteint en matière d'expulsions : près de trente-trois mille personnes, sans compter les renvois exécutés depuis les Dom-Com qui, selon les données enregistrées au cours des années précédentes, s'élèvent généralement à un nombre équivalent.

Ce rapport délétère aux immigrés a trouvé son point d'orgue dans la façon dont ont été accueillis les jeunes migrants tunisiens qui, poussés par le vent de la liberté, ont cru pouvoir venir la France. Aussi redoutés que « les envahisseurs » des temps barbares, ils ont affronté, à toutes les étapes de leur parcours, les obstacles dressés par les pays européens, la France en première ligne, avec l'Italie. L'objectif était de les faire repartir ! Le plus vite possible ! Refoulés à Vintimille, traqués dans les rues de Paris et en banlieue, placés en rétention pour être reconduits hors des frontières, parfois accompagnée d'une « aide au retour » misérable. Le traitement qui leur a été réservé était « *non seulement indigne (...) mais aussi profondément stupide et dangereux* » (selon les termes du communiqué de la LDH du 28 avril 2011 : « *Politique de la peur, gesticulation aux frontières et chasse aux Tunisiens en Île-de-France : Sarkozy et Berlusconi préféraient Ben Ali* »), parce que l'avenir de notre nation ne se trouve certainement pas dans le repli sur un entre-soi peureux.

Rétention administrative

En fixant un objectif chiffré de trente mille reconduites à la frontière, le gouvernement a poursuivi une politique dominée par une logique essentiellement répressive. Remarquons que ce chiffre n'est que l'objectif fixé aux forces de police en métropole. Car si l'on ajoute le « tableau de chasse » réalisé dans les départements et les collectivités d'outre-mer, il faut multiplier ce chiffre par trois ; puisque à partir de Mayotte et de Guyane, ce sont soixante mille personnes supplémentaires qui sont expulsées.

On comprend bien que dans ces conditions, la place de la rétention administrative et de ces centres dans la pratique coercitive est primordiale. L'objectif chiffré est le pourvoyeur du nombre de « retenus », au point de faire que cette activité devienne l'une des occupations essentielles des forces de police, et au dire même des syndicats, leur souci majeur. Dans son congrès de Saint-Denis en 2007, la LDH avait officiellement revendiqué la fermeture des centres de rétention administrative (Cra). Depuis, tous les niveaux de l'association relaient cette position, et même si la LDH ne pouvait faire partie, compte tenu de sa structure, des associations titulaires d'une dévolution de service public d'intervention à l'intérieur, elle organise et fait partie de toutes les protestations publiques et de toutes les actions pour faire aboutir la revendication. Elle a ainsi œuvré pour la création de l'Observatoire de l'enfermement des étrangers (OEE), un collectif qui réunit des associations qui soit interviennent directement dans les Cra, soit s'opposent à leur existence. L'ouverture du Cra du Mesnil-Amelot en Ile-de-France a cristallisé et démontré cette mobilisation.

Une mention particulière doit être faite de la situation en outre-mer. Outre les conditions déplorables de fonctionnement du centre de Mamoudzou (Mayotte) et de Rochambeau (Guyane), il convient de signaler que ces Cra, par une pratique nocturne et expéditive, servent de lieux d'expérimentation et d'exercice du non-droit, puisque les personnes sont privées de toute possibilité de recours.

Enfin, la présence d'enfants dans ces centres est attestée et justifiée par les autorités au nom de la nécessité... de ne pas séparer les familles.

Roms

Après l'exceptionnelle stigmatisation des Roms par le gouvernement français en 2010, la LDH a poursuivi son action avec le collectif Romeurope, l'AEDH ou la FIDH pour faire reconnaître les violations par la France des textes internationaux et dénoncer ces actions indignes. Elle est ainsi intervenue auprès de la Commission européenne pour discrimination et atteinte à la liberté de circulation d'Européens. La France a été condamnée par le Comité de suivi de la Charte des droits sociaux, pour les démantèlements abusifs des bidonvilles dans lesquels les Roms sont contraints de survivre.

Les expulsions de familles roms de leurs lieux de vie et du territoire ont, hélas, continué en 2011, avec un moindre écho médiatique. Les politiques du chiffre se sont traduites par une proportion toujours très forte des Roms ressortissants roumains et bulgares dans le

total des reconduites à la frontière, témoignant d'une stratégie ciblée toujours en vigueur. Néanmoins, leur nombre reste toujours autour de quinze mille à vingt mille personnes sur l'ensemble du territoire, celles-ci bénéficiant de la liberté de circulation et revenant en France après en avoir été écartées.

Avec le collectif Romeurope et les principales organisations syndicales, la LDH a interpellé le gouvernement pour l'abrogation, au 31 décembre 2011, des mesures transitoires qui frappent les Roumains et les Bulgares dans l'égal accès des ressortissants européens à l'emploi. Ces dispositions restrictives, inexistantes dans dix-huit pays de l'Union, les contraignent à la précarité et à une vie d'expédients.

Localement, les sections de la LDH se sont mobilisées pour accompagner les comités de soutien et les familles dans leur démarche pour l'égalité des droits : scolarisation des enfants, accès à un habitat digne et à l'emploi. Ceci a permis que des collectivités territoriales s'investissent, mais les réponses demeurent partielles en raison du refus des représentants de l'Etat de favoriser l'insertion des Roms.



Photo : Thierry LEFEBURE / Romeurope

Sans-papiers

Le soutien, la solidarité envers les étrangers sans papiers, et l'organisation de la protestation pour l'obtention de leur régularisation reste l'un des fils rouges du travail de l'association à tous ses niveaux. Il n'est pas de semaine où une section, une fédération, ou bien la LDH, n'interviendrait pas, soit pour une personne en particulier ou une famille, soit en participant à une action publique. Quatre niveaux peuvent être distingués :

- les structures locales sont le premier interlocuteur des familles et des personnes concernées pour la demande auprès des pouvoirs publics, pour la constitution d'un dossier, pour le soutien concret matériel, pour l'organisation d'une solidarité protectrice ;
- la participation importante et quasi généralisée au Réseau éducation sans frontières (RESF) est le référent commun de nos sections, en défendant à la fois la généralité – le droit à l'éducation pour tout enfant présent sur le territoire, en métropole comme en outre-mer – et le particulier – la situation de chaque enfant et de sa famille. L'occasion est ainsi donnée de rappeler qu'il n'y a pas d'enfants sans papiers, mais des enfants de sans-papiers ;
- la solidarité envers les salariés sans papiers qui ont mené une longue grève pour lutter contre la discrimination qui leur est faite. Alors qu'elles et ils vivent ici, travaillent ici, paient impôts et cotisations, elles et ils se voient opposer une réglementation politiquement xénophobe et économiquement imbécile, puisque la révélation a été faite par la grève que de larges pans de secteurs économiques ne fonctionnaient que grâce à leur apport ;
- la LDH au niveau national intervient régulièrement, massivement, et souvent en commun, avec quelques autres organisations, en organisant l'intervention politique, pour rappeler inlassablement la revendication de la régularisation. Son service juridique, de son côté, soit oriente le travail spécifique des sections, soit intervient dans les situations les plus emblématiques.

Droit de vote des résidents étrangers extra-communautaires aux élections locales

En 2011, des étapes importantes ont été franchies dans le combat pour le droit de vote et d'éligibilité des résidents étrangers extra-communautaires, pour lequel la LDH milite à tous les niveaux, afin que la France évolue vers un suffrage réellement universel, vers une citoyenneté attachée à la résidence, et pas seulement à la nationalité. C'est principalement au sein du collectif Votation citoyenne, dont elle assure la coordination, qu'elle mène ce combat pour l'égalité.

C'est notamment sous l'impulsion de la mobilisation citoyenne que cet enjeu est régulièrement porté publiquement. Ainsi, dans la continuité de la cam-



pagne « Oui ! Droit de vote des étrangers », lancée fin 2010 par le collectif Votation citoyenne pour inscrire l'enjeu du droit de vote et d'éligibilité des résidents étrangers dans l'agenda politique et médiatique, la LDH a lancé de nombreuses initiatives locales (la constitution de collectifs locaux, une centaine de Votations citoyennes et une vingtaine de débats publics...).

Les Votations citoyennes qui ont eu lieu partout en France ont permis une fois de plus, de poser les termes du débat public sur des questions relatives à la démocratie et à notre « vivre ensemble ». Soixante-quatre mille citoyen(ne)s (dont trente mille à Paris, du 16 au 22 mai) encouragé(e)s par ce débat, ont pris part à ces consultations symboliques pour exprimer, favorablement ou défavorablement, leur avis sur cette proposition politique. Concerné(e)s encore plus directement par celle-ci, nos concitoyen(ne)s résident(e)s étrangers ont pu s'exprimer par les urnes. Ainsi, en cette période de crise sociale, dans un contexte de banalisation volontaire des thématiques de l'extrême droite et d'instrumentalisation de la xénophobie, la Votation citoyenne représente un temps de vie citoyenne important et lance un message fort : nombreux sont celles et ceux qui pensent que la meilleure façon de construire une citoyenneté commune est de donner les mêmes droits à tous.

La mobilisation militante s'est également déployée de manière complémentaire dans le cadre de l'interpellation politique. En effet, suite à des prises de contact du collectif Votation citoyenne avec le sénateur-maire de Strasbourg, les sections de la LDH ont relayé localement l'Appel des maires pour le droit de vote des résidents étrangers aux élections locales, et ainsi permis de doubler le nombre de signatures et d'atteindre la centaine d'élus soutenant le principe de la citoyenneté de résidence. Dans le cadre du Pacte pour les droits et la citoyenneté rassemblant une cinquantaine d'organisations, les élus sont également interpellés sur le suffrage universel et l'extension du droit de vote aux résidents étrangers extra-communautaires.

Mais c'est également au niveau politique que les évolutions sont notables. Les élections sénatoriales de septembre 2011 ont connu un basculement à gauche et ainsi permis de dégager une majorité de sénatrices et sénateurs favorables au droit de vote et d'éligibilité des résidents étrangers extra-communautaires aux élections locales en France. Ce changement a ainsi ouvert des perspectives, vite concrétisées par une première étape : le 8 décembre 2011, le Sénat a voté majoritairement pour la proposition de loi de révision constitutionnelle... adoptée le 3 mai 2000 par l'Assemblée nationale. Autour de cette échéance politique, la question du droit de vote des résidents étrangers a eu le mérite d'être fortement médiatisée et de rassembler toutes les forces de gauche et de personnalités centristes, mais il faut aussi prendre en compte la cristallisation des débats, voire même une certaine instrumentalisation. La LDH reste donc vigilante à la déconstruction de discours dont les arguments ne tiennent qu'à peu de choses, si ce n'est à l'agitation d'idées xénophobes : le lien indissociable entre nationalité et citoyenneté, la crise empêchant de passer à l'acte, le risque d'accorder le droit de vote à des étrangers originaires de pays où règnent des dictatures... etc. La LDH portera également toute l'attention nécessaire, dans le cadre de l'interpellation des candidats aux élections présidentielles et législatives, pour que ce processus ne s'arrête pas en si bon chemin. En effet, après un vote favorable des deux assemblées, le congrès pourrait être réuni avant les prochaines élections municipales de 2014, afin de procéder à la modification constitutionnelle nécessaire pour que soit enfin reconnu, après trente ans de débats et de promesses, le droit de vote des étrangers aux élections locales.

4. RACISME, ANTISÉMITISME ET DISCRIMINATIONS

Racisme, antisémitisme et xénophobie

Dans le combat contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie, les sections de la LDH sont toujours très actives dans la lutte contre les préjugés qui les sous-tendent. Elles multiplient, seules ou au sein de collectifs, les prises de position, les manifestations diverses, les débats, les colloques, les interventions en milieu scolaire.

La LDH intervient aussi, souvent avec d'autres partenaires associatifs, auprès des juridictions pénales. Il ne s'agit pas seulement d'une action contentieuse mais également d'une action pédagogique en direction de l'opinion publique.

Par ailleurs, les technologies de communication actuelles permettent une diffusion facile et rapide d'idées racistes, antisémites et xénophobes, face à laquelle nous essayons d'intervenir, avec nos moyens limités, tandis que la justice ne peut pas toujours y répondre.

Après le discours du président de la République de juillet 2010 contre les Roms et les Gens du voyage, la LDH avait lancé le collectif « Non à la politique du pilori ». C'est dans ce cadre qu'a eu lieu une action symbolique le 14 juillet 2011, à la Bastille, pour réitérer le refus de la politique xénophobe.

La mise en cause de la France par le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (Cerd), pendant l'été 2010, a été vite oubliée. Le plan anti-racisme promis alors n'est toujours pas publié. Le pré-projet qui a été proposé est une compilation de ce qui se fait déjà, sans aucune dynamique politique.

Réagir aux actions racistes et xénophobes est rendu difficile en raison du climat ambiant. Avec les petites phrases de certains membres du gouvernement jouant avec le racisme se développe une forme de xénophobie d'Etat qui se traduit par des interventions contre des populations ciblées en raison de leur origine : Roms expulsés de façon indigne, stigmatisation des étrangers dans la politique de lutte contre la délinquance, refus d'accueil de migrants et de réfugiés. Ces actions s'amplifient et se diversifient comme par exemple en mai, avec le refus d'autorisation de séjour et de travail pour des étudiants étrangers qui viennent d'achever leurs études en France, lequel a soulevé une large indignation dans le monde universitaire. Elles aboutissent aussi à des incohérences, avec la baisse des naturalisations, qui sont

par ailleurs présentées comme le meilleur moyen d'intégration (ce qui justifierait le refus d'octroyer le droit de vote aux étrangers non communautaires). Sur tous ces sujets, la LDH, tant au niveau national que local, est intervenue et continue à agir.

Discriminations

La LDH a fermement réagi à la suppression de la Halde, et exprimé ses craintes de voir ses fonctions diluées dans les missions du Défenseur des droits. Aujourd'hui, il est difficile d'avoir le recul nécessaire pour juger de l'action de celui-ci mais, s'agissant des autres organismes chargés de la lutte contre les discriminations, force est de constater que les Commissions pour la promotion de l'égalité des chances et de la citoyenneté (Copec) ne jouent pas leur rôle, et que seulement certains pôles anti-discriminations sont actifs.

En ce qui concerne l'orientation sexuelle, la LDH, avec d'autres associations, a rappelé sa position favorable au mariage entre personne de même sexe. Et, comme tous les ans, nous avons appelé à la Marche des fiertés.

En 2011, nous avons surtout été sollicités sur les discriminations liées à l'origine. Le climat xénophobe qui se développe conforte les pratiques discriminatoires, comme le démontrent les dérives de certaines instances sportives. Ainsi la Fédération française de football (FFF) a renouvelé en 2011 le refus de délivrer des licences de football à des enfants de parents étrangers non communautaires. Nous avons été obligés d'intervenir de nouveau, ainsi qu'auprès de la Fédération d'athlétisme.

Mais nous retrouvons aussi ces pratiques dans l'interdiction de s'inscrire en Instituts universitaires de technologie (IUT), pour une formation en apprentissage, pour un certain nombre de jeunes étrangers scolarisés en France. Il semble que la procédure informatisée d'inscription reconnaissse automatiquement

la nationalité. Cela signifie que certains fichiers sont interconnectés, ce qui est illégal et permet ce type de pratiques discriminatoires.

Certains territoires sont particulièrement sujets aux discriminations. En Guyane, nous avons de nouveau dû intervenir auprès du Défenseur des droits, avec le collectif Migrants outre-mer, pour défendre la scolarisation de tous les enfants.

Nous avons aussi rappelé, devant le Conseil national de l'information statistique (Cnis), notre refus de l'inclusion dans le recensement de questions sur le pays d'origine des descendants. Toutefois nous soutenons le principe d'études ou de travaux de chercheurs qui permettraient de mieux comprendre la situation et, ainsi, de lutter contre les discriminations.

5. OUTRE-MER, EUROPE ET MONDE

Droits de l'Homme dans le monde

La LDH avait décidé de consacrer le congrès de 2011 de Reims à une remise en chantier des principes de notre action internationale. Pas de bouleversement quant à son fonctionnement et ses références : la LDH reste solidement attachée à sa triple affiliation à la FIDH, à l'AEDH et au REMDH.

Mais il est apparu que le développement des phénomènes de globalisation, appelés par certains de façon impropre « mondialisation », alors que celle-ci est une situation ancienne de l'histoire mondiale, nécessitait de repenser les fondements de notre action. L'axe central est de considérer que la globalisation doit aussi être celle des droits. Plus encore, la triple crise économique, sociale et environnementale ne pourra déboucher que sur une crise politique majeure sans le respect de tous les droits partout et pour tous. A l'inverse d'une vulgate économique néoclassique qui fait de la société de marché, de la maximisation à court terme du profit, de la concurrence entre les individus les sources de richesse, il fallait rappeler que les droits de l'Homme ne sont pas une possibilité, mais une nécessité. L'heure n'est pas à la diminution de leur champ d'activité, mais à l'extension de leur domaine. Ainsi, si la crise environnementale est systémique, et donc touche tout le monde, tout le monde n'est pas touché de la même façon et la vulnérabilité est différentielle.

C'est ce qu'a voulu rappeler la LDH en faisant de ce congrès de 2011 l'occasion d'adopter une résolution majeure (elle avait été préparée par un séminaire international en février) sur les droits de l'Homme



DR

dans le monde d'aujourd'hui. Elle a symbolisé cet engagement en réunissant, venus de tous les endroits du monde, des acteurs des droits, des emblèmes de la défense des droits, en guise d'hommage, de défense, et d'illustration de l'universalité des droits.

Asie - Chine

Le groupe « Chine » de la LDH a pour axe de travail le développement de l'information sur les violations des droits de l'Homme en Chine, point de départ de toute action menée pour affirmer ces droits. Il est difficile de mobiliser durablement l'opinion sur ce sujet, pour des raisons qui tiennent à la langue, à la distance et à l'immensité territoriale et démographique de la Chine. Pourtant, l'ancienneté du régime et son anachronisme, sa place au Conseil de sécurité des Nations unies, la masse de la population assujettie, l'absence totale d'indépendance de la justice, le refus de la séparation des pouvoirs, les effectifs carcéraux et le refus de reconnaître aux droits de l'Homme une valeur universelle devraient placer les violations chinoises des droits de l'Homme parmi les problèmes prioritaires d'aujourd'hui.

Ce travail d'information s'est exprimé dans la confection du bulletin mensuel où le groupe s'efforce de rendre compte, mois par mois, de l'état de la répression intérieure et de l'évolution –souvent liée– de la politique internationale chinoise (expansion du budget militaire, conflit avec les pays riverains de la Mer du Sud, organisation de Shanghai pour le contrôle de l'Asie centrale).

Nous avons aussi élargi la diffusion du bulletin : auprès du ministère des Affaires étrangères, auprès des membres de l'Ordre des avocats, auprès d'un plus grand nombre d'ONG.

Dans ce même domaine de l'information, le groupe « Chine » a coopéré avec l'Observatoire international des avocats et Avocats sans frontières, en particulier à l'occasion des travaux qu'ils menaient, pour l'Union européenne, sur la situation de la profession à travers le monde.

La LDH a pris sa part dans la constitution du comité Liu Xiaobo et dans la démarche de cinq prix Nobel pour la libération de l'écrivain Liu Xiaobo, lui-même lauréat du prix Nobel de la paix en décembre 2010. Le groupe « Chine » a aussi contribué, avec la direction de la LDH, à la soirée du 21 mars organisée à l'Hôtel de ville de Paris en hommage à Liu Xiaobo.

Afrique

La Ligue des droits de l'Homme a accueilli plusieurs représentants d'organisations partenaires (de Guinée-Conakry, du Mali et de République démocratique du Congo-RDC), pour une meilleure information mutuelle ; quelques-uns ont assisté à des réunions du Comité central. Elle a également reçu des représentants d'organisations du Cameroun, du Kenya, d'Ouganda, soit parce qu'ils ont sollicité notre appui, soit parce qu'ils nous ont été présentés dans le cadre du programme du ministère des Affaires étrangères et européenne portant sur les personnalités d'avenir.

Un temps fort a été l'accueil, dans le cadre du 86^e congrès national de la LDH à Reims (juin 2011), de plusieurs de nos partenaires, tels Me Brahima Kone, ex-président de l'AMDH (Mali) et président de l'Union interafricaine des droits de l'Homme (UIDH), organisation régionale, Me Sidiki Kaba, président d'honneur de la FIDH, ou encore Dismas Kitenge Senga, vice-président de la FIDH, président du groupe Lotus en RDC. Leurs interventions ont touché les congressistes. Dismas Kitenge Senga, régulièrement en butte aux menaces des autorités et des services congolais contre lui et sa famille, a reçu le soutien de la LDH à la suite du crash d'avion auquel il a survécu en juillet 2011.

La LDH participe depuis trois ans à un programme de coopération franco-guinéen d'appui à la société civile, le Programme concerté de renforcement des capacités des organisations de la société civile et de la jeunesse guinéennes (Projeg), aux côtés d'organisations comme le Comité catholique contre la faim et pour le développement (CCFD), la CFDT, le Comité français pour la solidarité internationale (CFSI), la CGT, Etudiants et Développement, et d'organisations locales et régionales. Le Projeg est porté par Aide et Action (association dédiée à l'éducation et à la scolarisation des enfants dans le monde). L'objectif pour la LDH est d'élaborer avec nos partenaires de l'Organisation guinéenne de défense des droits de l'Homme (OGDH) une mallette d'éducation aux droits et à la citoyenneté, en direction de la jeunesse. Cette mallette sera publiée début 2012. Elle s'appuie également sur une série de sketches de théâtre –disponibles sur DVD– réalisés avec la troupe Magass de Guinée-Conakry.

Nous espérons que la diffusion du matériel élaboré avec nos partenaires guinéens (fiches thématiques, sketches, films...) pourra s'élargir à d'autres pays.

Europe

Dans son combat pour la défense des droits, la LDH n'ignore pas l'importance du contexte international, et en particulier de sa dimension européenne.

La crise actuelle de l'euro montre l'interdépendance entre les approches, que nous devons porter aux niveaux national, européen et mondial pour répondre aux enjeux présents. En effet, à tous ces niveaux, les autorités réagissent en bousculant le fonctionnement démocratique des institutions au nom de «la réponse à la crise». Cela permet, invoquant l'urgence, d'accélérer le démantèlement des dispositifs d'accès universel à l'éducation, à la santé, aux sécurités économiques et sociales. Ainsi, cette crise nous rappelle comment le combat pour l'indivisibilité des droits est crucial lorsqu'on voit que sont simultanément touchés tous les pans de la vie de nos sociétés, tant les conditions de vie matérielle que démocratique.

Dorénavant, pour faire passer les politiques les plus réactionnaires, des dirigeants européens instillent des discours de haine montant les peuples les uns contre les autres. Cela s'est vu avec la caractérisation de PIGS, pour qualifier «Portugal, Italie, Grèce, Espagne», au début de l'attaque des marchés financiers contre ces pays, comme avec l'épithète de «feignants» pour le peuple grec. Les propos germanophobes, ou la représentation de la chancelière Merkel en uniforme nazi sur certaines caricatures ne sont pas plus acceptables. Après plus de six décennies de construction européenne, ces discours disqualifient la légitimité de ceux qui les portent.

Dans ce contexte, la montée des populismes en Europe crée un climat politique très préoccupant, avec le développement des racismes et la mise en œuvre des politiques de fermeture des frontières, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'UE, parallèlement à la mise en place imposée des réponses économiques libérales à la crise.

Le rassemblement des forces qui cherchent des réponses européennes à cette crise, prenant en compte de façon liée les dimensions économique, politique, sociale et environnementale, devient la condition d'une construction européenne autour des valeurs et des objectifs positifs figurant dans le traité de Lisbonne.

Dans une telle démarche, la LDH est membre de divers réseaux et participe à leurs initiatives, en particulier :

- l'AEDH (Association européenne pour la défense des droits de l'Homme), basée à Bruxelles.

Cette association regroupe des associations de défense des droits de toute l'UE et accepte également les adhésions individuelles ;

- le collectif Romeurope, qui défend les droits des Roms dans l'UE ;
- le Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme (REMDH), dont le rôle est plus que jamais central avec le printemps arabe, si mal appréhendé par les instances européennes et nationales ;
- le Forum civique européen, qui promeut un dialogue civil entre les institutions de l'Union européenne (Conseil, Commission, Parlement) et la société civile organisée (associations...), dialogue qui devrait être au centre de l'année de la citoyenneté, que l'UE a proclamée pour 2013.

La LDH est très consciente des limites de ces cadres européens de mobilisation au regard des enjeux présents. Pour développer sa réflexion et son action, la LDH a organisé ou a participé en 2011 à divers événements :

- en mai, à l'assemblée générale de l'AEDH, précédée d'une demi-journée de réflexion entre les associations membres sur le thème : «Pratiques de l'enfermement en Europe et droits de l'Homme : doit-on toujours répondre par l'exclusion ?» ;
- en octobre, à une rencontre entre les bureaux de la LDH et de l'AEDH afin de définir les moyens de travailler ensemble plus étroitement en s'appuyant sur les spécificités de chacune des deux associations ;
- avec le groupe de travail «Europe», la LDH a poursuivi sa réflexion sur les moyens d'action à notre disposition vis-à-vis de l'UE, et en particulier du Parlement européen. Le groupe a rencontré son adhérente députée européenne du groupe GUE/NGL, pour mieux connaître les opportunités de porter nos objectifs au Parlement européen ;
- avec un chercheur de l'Institut de recherches économiques et sociales (Ires), spécialiste du syndicalisme en Europe, ont été approfondies les réflexions sur les enjeux européens pour les syndicats.

Du Maghreb à l'Egypte

L'année 2011 fut celle des révoltes arabes. La LDH a des liens étroits issus d'une longue histoire commune, en particulier avec les associations des pays d'Afrique et du Maghreb. Les événements de Tunisie et leurs ondes de choc en Algérie et au Maroc ont amené les associations de défense des droits à développer leur action et à se développer. Ainsi la LDH a participé symboliquement à la réouverture, à Tunis, des locaux de la LTDH, et à la tenue du premier congrès d'une ère nouvelle. L'extension de la situation de bouleversement en Egypte, puis en Libye, les prolongements au Maroc, mais aussi les événements dramatiques à Bahreïn, au Yémen et surtout en Syrie, sur le mode sanglant, sont autant d'occasions de rappeler à la fois par des actions et des prises de position, mais aussi dans des contacts internationaux, qu'il ne faut pas avoir peur quand la chance est ouverte de faire éclore la démocratie, à laquelle tous les peuples ont droit. La LDH a combattu énergiquement l'espèce de contentement médiatique intellectuellement malhonnête, qui a consisté dans certains milieux politiques à être en permanence sur le recul, à ouvrir la boîte à critique après l'avoir soigneusement gardée fermée sous les régimes de dictature précédents. La LDH a organisé son université d'automne sur l'apport et l'avenir de ces révoltes arabes, sur les espoirs et sur les craintes, mais avec une idée forte : la démocratie ici ne se maintiendra pas au prix de la répression là-bas.



DR

Moyen-Orient

2011 a vu pour la Palestine une certaine reconnaissance, dans la mesure où elle a été admise comme 195^e Etat membre de l'Unesco. La question de l'admission en tant que 194^e Etat au sein de l'Organisation des nations unies (Onu) a donné lieu à de nombreuses prises de position. La LDH a participé aux manifestations appelant la France à voter dans ce sens à l'Onu. (*« Cette reconnaissance ne permettra pas... de résoudre le conflit actuel ni de faire cesser l'occupation israélienne. En même temps, elle permettra de réaffirmer... le droit des Palestiniens à un Etat souverain dans des frontières aussi sûres et reconnues que celles de l'Etat d'Israël. »*).

Ces modestes avancées n'ont en rien fait progresser la paix, dans la mesure où elles ont été le fruit d'initiatives palestiniennes qui se sont heurtées à une hostilité indéfectible des gouvernements israéliens ; ces derniers qui, dans le même temps, organisaient l'accélération de la colonisation en Cisjordanie et à Jérusalem-Est, ainsi que la répression de ceux qui s'y opposaient.

La solidarité internationale n'a pas manqué, notamment par la campagne « Un bateau pour Gaza » qui visait à forcer le blocus illégitime qu'Israël impose à la bande de Gaza depuis 2007. Les organisations de dix-huit pays ont ainsi réuni à Athènes, en juin 2011, les bateaux, acquis grâce à des campagnes d'appels à dons, pour constater que, sous la pression d'Israël, la Grèce leur interdisait d'appareiller. Seul un petit bateau français a réussi à partir, pour être bientôt arraisonné dans les eaux internationales par la marine israélienne. La LDH a « dénoncé une politique qui n'a d'autre sens que d'affirmer le recours à la force brute au mépris des droits du peuple palestinien et des libertés de tous » (et qui) « s'inscrit dans une logique qui frappe aussi ceux et celles qui en Israël, refusent de s'associer à cette politique. C'est ainsi que le Parlement israélien vient d'adopter une loi frappant de sanctions les organisations israéliennes qui appellent au boycott des produits venant des colonies ».

Pour le respect de la justice et du droit, la LDH a multiplié les démarches au ministère des Affaires étrangères et européennes pour que les recommandations du rapport Goldstone soient enfin mises en œuvre. A l'occasion du troisième anniversaire de l'opération « Plomb durci », une tribune signée par des organisations de défense des droits de l'Homme françaises, israéliennes et palestiniennes dénonçait l'impossibilité pour les Gazaouis d'obtenir justice, et demandait que soit mis fin à l'impunité.

La LDH a soutenu la campagne pour la libération du franco-palestinien Salah Amouri, qui a abouti en décembre 2011.

Enfin, l'année 2011 fut celle de l'effroyable répression en Syrie. Sourd à toute demande de retour à une solution de règlement par la démocratie, le régime syrien ne tolère aucune opposition à l'intérieur et aucune «ingérence» de l'extérieur. Résultat : des victimes, blessées et tuées, par dizaines de milliers, auxquelles ne répondent que des protestations verbales, tant les rapports de force internationaux interdisent toute action déterminée. La «communauté internationale» porte mal son nom et le Conseil de sécurité de l'Onu, une fois de plus, montre les limites de son mandat. Avec la FIDH et le REMDH, la LDH est partie prenante de toutes les initiatives prises, essentiellement avec le collectif «Urgence Syrie», pour l'arrêt de la sanglante répression et pour la recherche de la démocratie.

Outre-mer

Avec une dizaine de membres actifs parmi la quarantaine d'inscrits, répartis entre les Antilles, la Réunion et l'hexagone, le groupe de travail «Outre-mer» travaille par téléconférence et a pu se réunir trois fois. Une formation a été dispensée en mars pour l'Île-de-France, dont le contenu est repris dans le dossier «Du côté des Dom-Com» dans *Hommes & Libertés* (n°155, septembre 2011).

Ce dossier attire l'attention sur les droits des populations qui vivent en outre-mer, alors que 2011 était proclamé «année des outre-mer», sans doute pour mieux faire oublier l'absence de réponse aux violents mouvements sociaux qui ont secoué la Guyane, les Antilles et la Réunion en 2009. Malgré la diversité des situations, l'accès aux droits économiques et sociaux reste déficient, avec les chiffres de loin les plus

mauvais du territoire français pour le chômage, le mal-logement, les pandémies, les violences faites aux femmes, l'échec scolaire (alors que la jeunesse y est majoritaire), la situation dans les prisons. L'accès aux droits y est aussi difficile par manque de structures, par des pratiques souvent illégales et par des dérogations aux lois françaises. Le droit des étrangers en est un exemple flagrant, avec des mesures spécifiques qui privent les étrangers, ou supposés tels, de droits élémentaires comme le droit effectif au recours. Mais une ouverture vers plus de droits, notamment culturels, est possible dans les évolutions statutaires.

A Mayotte, le mouvement social a démarré après la sortie du dossier *d'Hommes & Libertés*, mais celui-ci aborde cependant les graves dérives du droit des étrangers, en dehors du droit commun, avec l'expulsion de plus de vingt mille «clandestins», et ses coûts humains et financiers. La LDH a été attentive à ces violents mouvements sociaux qui, au-delà des questions de vie chère, sont soutenus par une prise de conscience que le pacte départemental proposé aux Mahorais en fait des «sous-Français» pour vingt-cinq ans. La volonté d'assimilation d'une population non francophone, de mode de vie de type africain et de religion musulmane, affichée sans complexe par les autorités, y est aussi pour beaucoup.

Le groupe de travail a aussi travaillé, avec le service juridique, sur la rédaction d'une demande interassociative au Défenseur des droits sur les graves manquements concernant la scolarisation en Guyane. Il a aussi participé à la sous-commission «Outre-mer» de la CNCDH.

3

MOYENS et MÉTHODES

La LDH est une organisation politique généraliste et active. Politique, puisqu'elle se préoccupe du fonctionnement de la cité (la polis), de la société, en mettant la question des droits au centre de ses réflexions et de ses actions. Généraliste, dès lors que les droits de l'Homme forment un ensemble complexe mais indivisible, ce qui amène à intervenir sur un champ très vaste comme l'a montré la section précédente de ce rapport. Active, d'autant que la LDH ne se cantonne pas à un rôle de témoignage et de protestation et met tous ses efforts dans l'élaboration et la diffusion, partagées avec d'autres associations, de propositions politiques.

La question de méthode et de moyens sont donc essentielles et ne peuvent être détachées des questions de fond ni être considérées comme subalternes, si l'on veut que notre action ait quelque effet. Cette partie du rapport fait l'inventaire des principaux moyens d'action utilisés par la LDH au cours de l'année écoulée. Outre l'établissement d'un bilan, ce passage en revue présente aux militants une gamme d'instruments (une « boîte à outils ») à leur disposition. En connaissant ainsi l'existence et l'usage, chacun peut s'en saisir pour mieux intervenir dans la promotion des droits.

Parmi les moyens d'action, la LDH a engagé dès 2009 une évolution profonde en décidant de relier ses multiples interventions dans un projet cohérent et de le proposer largement autour d'elle. Cette orientation inédite s'est organisée en deux temps. Tout d'abord, la campagne « Urgence pour les libertés, urgence pour les droits » permit de dresser un bilan et une explication d'ensemble des dérives que connaît notre société sous l'angle des libertés et des droits. Elle déboucha ensuite sur le Pacte pour les droits et la citoyenneté discuté, amendé et finalement signé par quelque 49 grandes organisations. Tout au long de l'année 2011, la LDH s'est employée à faire vivre politiquement cette plate-forme, pour que son contenu se diffuse et influence les divers programmes élaborés pour les prochaines échéances nationales.

Reliant ainsi les moyens d'intervention quotidiens à notre disposition et le sens de la démarche globale qui est la nôtre, seront abordés successivement :

- 1) les modes d'intervention utilisés et disponibles ;
- 2) l'aide à la personne assurée par le service juridique ;
- 3) enfin, la boîte à outils proprement dite.

NB : parmi les outils à la disposition des ligueurs figure le présent rapport d'annuel d'activité lui-même ! La présentation synthétique et dynamique qu'il donne de l'organisation de la LDH, de ses orientations et de ses actions en fait un instrument de communication avec nos partenaires politiques, associatifs, institutionnels, mais aussi d'information des membres de l'association à tous les niveaux de responsabilité et d'accueil des nouveaux adhérents. Alors que la LDH va lancer un programme de formation répondant à ses objectifs de renforcement, les multiples auteurs de ce rapport espèrent que leur travail collectif contribuera à cet objectif stratégique.

1. L'INTERPELLATION PUBLIQUE

..... Communiqués

Face à l'actualité politique, la Ligue des droits de l'Homme se doit de réagir parfois dans des délais très brefs. Par les communiqués de presse, elle peut ainsi marquer sa prise de position, apporter son soutien, contester un projet de loi, dénoncer une injustice, et tout simplement informer. En règle générale, ces communiqués sont rédigés par les membres du Bureau national puis diffusés aux militants, à la presse et mis en ligne sur le site Internet (www.ldh-france.org).

La meilleure façon de suivre ces communiqués reste pour les adhérents de s'abonner à la liste de diffusion «*Infocom*», et, pour tout citoyen, de se connecter régulièrement au site et de s'inscrire à la lettre électronique d'information diffusée toutes les deux semaines (nouvel outil de communication qui vient d'être mis en place).

Au cours de l'année 2011, la LDH a rendu public un total de 121 communiqués. 63 d'entre eux étaient des communiqués propres et 58 autres des communiqués interassociatifs. Dans leur ensemble, ils ont eu une résonance plus ou moins importante dans les médias français (nationaux, régionaux et locaux) et étrangers.

Les sections de la LDH peuvent reprendre les communiqués nationaux pour les diffuser dans les médias locaux. Elles sont également libres de diffuser leurs propres communiqués, au regard de leur actualité locale.

..... Veille média et revue de presse

En 2011, la nouvelle méthode de veille média a continué à porter ses fruits. Au quotidien, l'équipe de salariés et de stagiaires du service communication utilise les outils Internet, complétés par la lecture de la presse écrite, avec le concours des sections qui transmettent leurs informations locales, pour référencer les articles portant sur les actions et prises de positions de la LDH à tous les niveaux, du local à l'international. En 2011, 4 771 articles de fond provenant de sources diverses (presse quotidienne régionale et nationale, web, blogs, radio, télévision... etc.) ont ainsi été enregistrés. Les passages à la radio et à la télévision sont encore difficilement recensés, et il est donc important de procéder à un référencement en interne.

Deux fois par semaine ces occurrences sont classées thématiquement par des bénévoles, selon la même grille de lecture (nomenclature et graphisme) que le

site Internet, dans un souci de cohérence et pour une meilleure visibilité des actions ayant eu un impact médiatique.

En 2011, la LDH a été particulièrement visible dans les médias sur toutes les questions liées à la surveillance et au contrôle social (vidéosurveillance, comités «voisins vigilants», fichage, biométrie... etc.), la politique d'immigration, la laïcité, le chômage et le logement, les prisons, les Roms et Gens du voyage, les débats sur l'extrême droite en France et en Europe, etc.

Certains événements ont eu particulièrement un fort impact médiatique : toutes les mobilisations de solidarité avec les révoltes arabes, la mobilisation contre la loi Besson sur l'immigration, la mobilisation des magistrats suite à l'affaire «*Laetitia*» (après que le président de la République avait demandé des sanctions contre les «dysfonctionnements graves» des services de police et de la justice, et alors que l'instruction était en cours), les débats sur l'égalité femmes/hommes à l'occasion de la Journée de la femme, la mobilisation contre les conditions de construction de l'EPR de Flamanville, les actions contre la réforme de la psychiatrie et l'hospitalisation sous contrainte, la mobilisation contre le congrès du Front national à Tours, la mobilisation anti-G8 au Havre et la manifestation anti-G20, la mobilisation contre les intégristes religieux, des rassemblements pour le droit de vote des étrangers non communautaires aux élections locales, la mobilisation pour défendre la pièce de théâtre *Golgota Picnic*, la mobilisation avec les étudiants et sans-papiers contre la politique de Guéant, le soutien à Troy Davis, la commémoration du 17 octobre 1961, les 30 ans de l'abolition de la peine de mort, la réhabilitation des soldats «fusillés pour l'exemple», la dénonciation de l'arrêté «antichiffonnage» d'un maire (qui visait, selon les termes du tribunal qui l'a suspendu, à interdire à «des personnes en grande nécessité à utiliser librement le domaine public en récupérant des déchets qui sont considérés comme des biens sans maîtres»), le soutien porté aux «indignés» délogés à Marseille, mais aussi le congrès de la LDH à Reims, le concours des «Ecrits pour la fraternité».

Ce balayage non exhaustif des thèmes et événements relayés par les médias montre bien que, même s'il est parfois difficile d'être audible dans un agenda politico-médiatique intense, la LDH est souvent interpellée comme référence sur certaines questions. De plus, là où elle se mobilise, seule ou dans une dynamique interassociative, elle est souvent écoutée et relayée.

Tribunes

Sur certaines questions, des tribunes rédigées par le président et/ou les présidents d'honneur sont proposées à quelques grands quotidiens nationaux afin d'approfondir une question et de faire partager la réflexion politique de la LDH, ou de répondre à certaines personnalités politiques.

Par exemple en 2011 : «*Le racisme envahit l'espace politique*», par Michel Tubiana, président d'honneur de la Ligue des droits de l'Homme, sur *Lemonde.fr*, le 21 mars 2011 ; «*La constitution marocaine, entre universel et universalité*», également par Michel Tubiana, sur *Lemonde.fr*, le 6 juillet 2011 ; «*L'action sociale ne doit pas être un sous-produit de l'économie !*», par Dominique Guibert, secrétaire général de la LDH, publié dans *L'Humanité Dimanche*, le 28 juillet ; «*Face aux crises, nous proposons un Pacte pour les droits et la citoyenneté*», par cinquante organisations signataires du Pacte pour les droits et la citoyenneté, dont Pierre Tartakowsky, président de la LDH, paru le 21 octobre 2011, sur *Lemonde.fr* ; ou enfin, «*Bandé de Gaza, 3 ans après Plomb durci : pas de justice pour les victimes, le droit bafoué*», dans *Libération*, le 27 décembre 2011.



Conférences de presse

En 2011, neuf conférences ont été organisées, dont quatre au siège de la Ligue des droits de l'Homme, majoritairement liées aux soulèvements en Tunisie. Les représentants de la Ligue des droits de l'Homme ont participé à d'autres rencontres avec la presse, dans le cadre de collectifs ou dans les sections.

On retiendra, en particulier, parmi les conférences de presse tenues au siège de la LDH en 2011 :

1. mardi 11 janvier 2011, au siège de la Ligue des droits de l'Homme, sur le thème «*Les Haïtiens et la France, un an après le séisme : Les victimes ne sont pas les bienvenues au pays de l'immigration choisie !*», à l'appel de : Collectif Haïti de France, Plateforme des associations franco-haïtiennes, Anafé (Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers),

Mom (Migrants outre-mer), RESF (Réseau éducation sans frontières).

2. vendredi 14 janvier 2011, au siège de la Ligue des droits de l'Homme, sur la situation en Tunisie, en présence des représentants de l'opposition tunisienne, organisée par la CRLDHT (Comité pour le rassemblement des libertés et des droits de l'Homme en Tunisie).
3. mardi 25 janvier 2011, au siège de la Ligue des droits de l'Homme, sur le thème «*Tunisie : la mission qui s'est déroulée en Tunisie du 18 au 22 janvier 2011, ses conclusions et recommandations*». Sous la présidence de Jean-Pierre Dubois, président de la Ligue des droits de l'Homme, le Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme (REMDH) a rendu compte de sa mission.
4. vendredi 11 mars 2011, au siège de la Ligue des droits de l'Homme, sur la Commission d'enquête en Tunisie et en Italie : «*Le mouvement migratoire suite à la révolution tunisienne et le traitement réservé aux migrants par les autorités italiennes et françaises*», avec Michel Tubiana, Claire Rodier, Omeyya Seddik, Sarah Prestiani et Mouhieddine Cherbib

Appels, pétitions, diffusion de tracts, manifestations, rassemblements

Parmi les modes d'intervention publique utilisés par tous les niveaux de l'association durant l'année 2011, un total de trente pétitions et manifestes ont été initiés ou signés par la LDH au niveau national.

Par exemple :

1. **Manifeste pour une santé égalitaire et solidaire : 123 personnalités s'engagent**
2. **Manifeste des associations et organisations laïques «*Laïcité : pas de faux débats, rien que de la loi*»**
3. **Appel «*Non à la suppression du contrôleur général des lieux de privation de liberté !*»**
4. **Pétition du Collectif de soutien citoyen à Sihem Souid, auteur d'*'Omerta dans la Police***
5. **Pétition de la Mutualité Française «*Non à la taxe sur la santé qui dégrade l'accès aux soins des Français !*»**
6. **Pétition «*Non au délit de solidarité humaine : pétition de soutien à Serge Guichard pour l'annulation de la procédure judiciaire*»**
7. **Rassemblement et pétition «*Pour sauver Troy Davis*».**

Par ailleurs, près d'une centaine de manifestations et appels à mobilisations nationales ont eu lieu à l'appel de la LDH ou avec son soutien. À cela s'ajoute l'activité des sections, des fédérations et des comités régionaux, soit plusieurs centaines d'événements tout au long de l'année, dans toute la France. Voici quelques exemples de rassemblements qui ont eu lieu lors de l'année 2011 :

1. **Rassemblement pour un 1^{er} Mai de refus du racisme et de la xénophobie – « Non à la politique du pilori », le 1^{er} mai**
2. **Rassemblement contre la loi hospitalisation d'office**, organisé par le collectif « Mais c'est un Homme... », le 10 mai
3. **« Liberté, égalité, fraternité : retrouver la République »,** organisé par le collectif Non à la politique du pilori, le 14 juillet



DR

4. **Rassemblement à l'occasion du 30^e anniversaire de l'abolition de la peine de mort en France** au « Village contre la peine de mort », le 10 octobre
5. **Manifestation pour commémorer le 50^e anniversaire du 17 octobre 1961**, le 17 octobre
6. **Rassemblement pour soutenir la liberté de création**, le 8 décembre
7. **Rassemblement « Pour le droit de vote des étrangers aux élections locales »,** à l'initiative du collectif Votation citoyenne, le 8 décembre.

Université d'automne

Pour ménager un moment de réflexion sur les mouvements de réforme et de révolution qui se déroulent au Maghreb et au Machrek, l'université d'automne, qui s'est tenue les 26 et 27 novembre 2011 à l'espace Reuilly, dans le 12^e arrondissement de Paris, a eu pour but d'analyser le rôle des différents acteurs dans les événements récents et de mieux les relier à l'universalité des droits de l'Homme.

Ces événements, voire les révoltes que connaît cette région, engagent son avenir mais aussi l'avenir de l'Europe et au-delà. La globalisation a en effet pour conséquence que les bouleversements, où qu'ils surviennent, ne restent pas cantonnés à un pays donné et concernent aussi les plus ou moins proches voisins. Imprévisibles quant au moment précis où ils surviennent, ces mouvements n'en étaient pas moins prévisibles en ce qu'ils marquent le rejet d'un immobilisme presque séculaire et l'échec de régimes installés parfois depuis plus d'un demi-siècle. Face au déni permanent de démocratie, au népotisme et à la corruption, les peuples se sont dressés pour réaffirmer leur droit inaliénable à la liberté, à la dignité et à la justice. La jeunesse de ces pays a largement porté ces mouvements, usant des techniques modernes de communication pour mobiliser des sociétés civiles. Celles-ci n'adhéraient plus aux propositions de sociétés politiques affaiblies par la répression mais aussi, parfois, par leur propre incapacité à construire un projet politique crédible. Les femmes ont largement pris leur part de ces changements, réussissant parfois à imposer, au moins dans les textes, une parité inconnue en Europe. Ce bouleversement dans les rapports entre hommes et femmes est devenu un enjeu irréversible des batailles politiques à court et moyen termes.

La LDH entretient avec nombre des organisations et des militants de cette région du monde des liens étroits qui résultent largement de l'histoire de France. Soit directement, soit au travers de la FIDH, soit au travers du REMDH, la LDH s'est investie dans les rapports euro-méditerranéens en ayant conscience que la défense des droits de l'Homme est étroitement liée aux évolutions qui se déroulent ailleurs que dans notre pays, particulièrement lorsque c'est à nos frontières immédiates. L'opportunité et même la nécessité du choix du thème de cette université d'automne étaient dès lors évidentes, non pour se livrer au jeu des pronostics ou pour donner des conseils, mais pour comprendre au fond les ressorts qui animent cette soif de changement.

On peut regretter que le champ géographique appréhendé n'ait pas été élargi à la péninsule arabique et au Proche-Orient, mais le format de deux jours de l'université d'automne n'autorisait pas une telle extension.

Enfin, il fallait aussi tenir compte des conséquences de ces changements pour une Europe politique qui, jusque là, n'a cessé de concevoir ses rapports avec cette partie du monde en termes sécuritaires, qu'il s'agisse de terrorisme ou de simples migrations, au point de soutenir quasi aveuglément les différentes dictatures. Dans le même temps, des rapports

économiques inégaux ont été imposés comme une évidence, et au mépris d'une situation sociale explosive.

Telle était l'ambition de cette université d'automne, qui est aussi un hommage de la LDH à ces femmes et à ces hommes dont beaucoup ont trouvé la mort, et avec lesquels nous partageons la même humanité et le même espoir.

Le n° 156 d'*Hommes & Libertés* d'octobre – novembre – décembre 2011 a repris, dans un dossier intitulé « *Soulèvement, comprendre...* » les principales communications de l'université d'automne et leur conclusion politique. On peut penser que les thèmes abordés resteront d'actualité dans les temps à venir...

Interventions lors de l'université d'automne 2011 :

- Michel Tubiana (président d'honneur de la LDH) : Présentation de l'université d'automne : quelle avancée des droits dans un monde arabe en plein soulèvement ?
- Amine Allal (doctorant en science politique à l'IEP d'Aix-en-Provence Eremam/Cherpa) : Des révoltes prévisibles et imprévues
- Khadija Chérif (secrétaire générale de la FIDH) : La participation des femmes dans les mouvements et la place des femmes dans ces sociétés
- Philippe Jahshan (délégué aux actions de coopération internationale de Solidarité laïque) : Jeunesse et développement socioculturel des sociétés
- Sylvie Nony (enseignante au lycée français du Caire, blogueuse) : L'éducation et la construction des élites
- Michel Tubiana (président d'honneur de la LDH) : L'état des sociétés civiles et leur rôle
- Sophie Bessis (historienne, secrétaire générale adjointe de la FIDH) : La place du fait religieux dans les dictatures et dans les révoltes
- Jean-Marc Salmon (sociologue) : Le rôle des réseaux Ntic (construction et rôle général)
- Hervé Le Bras (directeur du laboratoire de démographie historique - CNRS-EHESS) : Les migrations en Méditerranée
- Tassadit Yacine (anthropologue, maîtresse de conférence à l'EHESS) : Gérer la diversité : la reconnaissance des minorités religieuses, culturelles et linguistiques

• Driss El Yazami (président du CNDH au Maroc), Kamel Jendoubi (président du REMDH) et Michel Tubiana (président d'honneur de la LDH) : La région, ses défis et l'Europe (table ronde)

• Pierre Tartakowsky (président de la LDH) : Conclusion : à l'aune des révoltes arabes, les droits dans un monde globalisé.

Campagne « Pacte pour les droits et la citoyenneté »

L'année 2011 fut l'année de mise en acte du pacte pour les droits et la citoyenneté. En assumons avec cinquante organisations associatives et syndicales l'adoption d'un texte commun, il s'est agi, face aux crises, de définir des urgences. L'exercice n'était pas étranger à l'arrivée imminente et annoncée d'une période électorale. C'était vouloir le retour d'une France où les droits sociaux, les valeurs du travail ne soient pas en permanence mis en balance avec les valeurs du Cac 40 ; d'une France où les services publics soient modernisés et résolument mis au service des populations ; d'une France où la population respecte sa police, qui la respecte, au lieu de la craindre, et fasse confiance à une justice enfin dégagée du poids de l'exécutif ; d'une France où les femmes voient se dégager la voie des responsabilités électives, par une application combinée de la parité et l'interdiction du cumul des mandats ; d'une France dans laquelle un ministre qui « déraperaît » du côté du racisme serait immédiatement démissionnaire et sujet à poursuites ; d'une France où tout résident étranger aurait le droit de vote aux élections locales ; d'une France où chacun et chacun aurait au-dessus de lui un toit, puisque c'est un droit ; d'une France enfin qui croit en l'éducation et porte au plus haut l'intérêt supérieur de l'enfant.

Cette France-là ne vivrait pas au rythme des affaires et sous le poids d'une règle d'or, dont l'or est la seule règle. Cette France-là serait solide de ses solidarités, entre territoires comme entre générations ; elle serait forte de l'implication civique de ses habitants, de ses outils de solidarité dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la famille... Le logement n'y serait pas à la rue et les salariés y bénéficieraient d'un statut et de droits attachés à leurs personnes et non à leur poste de travail...

C'était aussi mettre en avant, en actes et en revendications, une société ayant choisi de rompre avec la fragmentation sociale et les inégalités, la mise en concurrence de tous avec tous, la xénophobie d'Etat, le mépris de l'intérêt général... Toutes choses qui, si

2012

l'année des droits ?

De contre-réformes en contre-réformes, nous avons connu un quinquennat destructeur pour nos libertés, nos droits, la qualité de notre vivre ensemble. Alors que les inégalités explosent, que la fragmentation sociale menace, on voudrait aujourd'hui faire payer la dette financière et la crise à la masse de celles et ceux qui n'ont jamais vécu que de leur travail.

Cette menace est lourde d'injustices, de privations de droits, de dénis démocratiques.

La Ligue des droits de l'Homme lui oppose une logique de droits à faire respecter, à conquérir.

C'est la seule perspective pour envisager un autre avenir, construire un autre vivre ensemble

Dans le cadre du Pacte pour les droits et la citoyenneté, la LDH avance...

35 propositions



DÉMOCRATIE

1. Fin du cumul des mandats
2. Droit de vote des étrangers aux élections locales
3. Désignation non partisane des membres du Conseil constitutionnel et des Autorités indépendantes
4. Rétablissement de l'effectivité du droit d'amendement parlementaire
5. Election directe des conseils intercommunaux
6. Démocratisation de l'élection des conseillers généraux et des sénateurs.

DROITS SOCIAUX

7. Défense, reconstruction et modernisation des services publics, égalité d'accès entre territoires
8. Priorité à l'école publique, qui seule accueille tous les enfants sans discriminations
9. Quota impératif de logements sociaux dans toutes les villes afin de faire reculer l'« apartheid territorial »
10. Rétablissement du statut public de la Poste afin d'empêcher toute privatisation
11. Suppression des « franchises médicales » et rétablissement de la plénitude de l'assurance maladie
12. Abrogation du « bouclier fiscal » et de l'injustice fiscale organisée
13. « Sécurité sociale professionnelle » avec sécurisation des parcours professionnels.

Discriminations et xénophobie

14. Défense de l'égalité face au racisme, au sexism et aux discriminations : renversement de la charge de la preuve
15. Interdiction de toute prise en compte, dans les fichiers administratifs ou de gestion, de données personnelles relatives aux « origines géographiques »
16. Engagement pour la « mixité des droits » et sanction des employeurs qui pratiquent la discrimination sexisté à l'embauche ou dans la carrière
17. Abrogation des lois xénophobes intervenues depuis 2002
18. Régularisation de tous les sans-papiers
19. Suppression des procédures expéditives de rejet des demandes d'asile et de la liste des « pays sûrs ».

JUSTICE ET POLICE

20. Indépendance du Parquet par rapport aux pressions gouvernementales
21. Suppression de la « rétention de sûreté »
22. Suppression des « peines planchers » automatiques
23. Suppression des juridictions d'exception (antiterroristes notamment)
24. Suppression des procédures pénales d'exception (généralisées notamment par la loi « Perben 2 »)
25. Priorité aux alternatives à la prison

26. Interdiction des « sorties sèches » sans accompagnement des fins de peine en milieu ouvert
27. Arrêt de l'emploi militarisé des forces de police face aux « classes dangereuses »
28. Création d'une véritable police de proximité, au service de la sûreté de tous et du respect des citoyens
29. Sanction réelle de toute violence policière
30. Délivrance d'une attestation lors de tout contrôle d'identité afin d'éviter les contrôles abusifs, répétitifs ou non motivés.

LIBERTÉ ET VIE PRIVÉE

31. Contrôle d'Autorités indépendantes sur l'utilisation des technologies de la surveillance, du fichage et du traçage
32. « *Habeas corpus numérique* » : création d'un référent « vie privée et données personnelles »
33. Constitutionnalisation du principe de protection des données personnelles
34. Compétence exclusive du législateur pour créer des fichiers de police
35. Refus des interconnexions et du fichage généralisé, respect des principes de nécessité et de proportionnalité.

**Les candidats à l'élection présidentielle, aux élections législatives doivent se prononcer sur ces propositions.
Discutons-en tous ensemble.**

Le Pacte pour les droits et la citoyenneté rassemble les propositions concrètes formulées par 50 organisations –syndicales et associatives– pour alimenter le débat public, conforter la démocratie politique, assurer l'effectivité des droits sociaux, des solidarités.

Liste des signataires, propositions et réactions des partis et candidats sur : www.pactecitoyen.org

Pour adhérer à la Ligue des droits de l'Homme : <http://www.ldh-france.org/Adherer>

nous laissions faire, seraient appelées à s'amplifier, avec leurs corollaires obligés que sont la surveillance et le sécuritaire.

Alors que la planète menace d'exploser pour cause de toxicité financière, notre gouvernement n'affiche que deux priorités : remporter les prochaines élections, pousser le plus loin possible sa politique d'austérité. Epineuse équation ! D'où la désignation de boucs émissaires, d'où la promesse de toujours plus de places de prison, d'où la concentration des pouvoirs et la leçon de morale aux démunis, d'autant moins bienvenue que l'actualité ne bruit que « d'affaires » aux relents de corruption.

Dans ce contexte délétère, et alors que sont devant nous d'importants rendez-vous électoraux, l'ampleur même des crises en cours impose de réhabiliter les fondements mêmes de la République, de refonder l'égalité des citoyens entre eux, de faire vivre la liberté, la fraternité.

C'est le fondement du Pacte pour les droits et la citoyenneté : penser autrement, faire autrement, ouvrir des perspectives nouvelles, et, face aux crises financière, économique, sociale et écologique, miser sur la démocratie.

Le Pacte pour les droits et la citoyenneté résulte de ce choix. Signé par cinquante organisations syndicales et associatives, il porte ces valeurs et les illustre par nombre de propositions concrètes, que nous inscrivons au débat public. Elles concernent la démocratie, la protection de la vie privée et des données personnelles, les droits et libertés face à la justice, à la police et au système pénitentiaire ; la lutte contre la xénophobie, le racisme, le sexism et les discriminations. Toutes tendent à rendre effectives l'égalité sociale et les solidarités.

Certaines de ces propositions sont immédiatement applicables, comme par exemple l'interdiction du cumul des mandats, ou l'obligation faite aux policiers de délivrer un récépissé à chaque contrôle d'identité. D'autres sont à plus long terme. Toutes nécessitent un engagement clair et fort, car leur mise en œuvre supposera ténacité et détermination. Et c'est la raison de l'interpellation des partis politiques et de leurs candidat(e)s : nous nous inscrivons dans le débat électoral sans nous limiter à ce cadre contraint. Faire de la politique dans le but de ne pas la limiter à la conquête, l'exercice et la conservation du pouvoir.

2. L'INTERPELLATION POLITIQUE

Rendez-vous institutionnels

Pour contribuer à la qualité du travail législatif ou alerter les instances officielles sur des questions de droits et d'égalité d'accès, la LDH effectue régulièrement des interventions auprès des ministères ou de parlementaires. Elle est membre à part entière de la Commission nationale consultative des droits de l'Homme (CNCDH). Elle intervient, en tant que de besoin, auprès des autorités administratives indépendantes (AAI) telle la Cnil. En cette année 2011, le cas de la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (Halde), est singulier. Alors que cette structure, à laquelle la LDH participait dans le collège institué à cet effet, commençait à prendre sa place, elle a été instrumentalisée et poussée à une outrancière politisation par sa dernière présidente. Il faut dire qu'il s'agissait d'œuvrer à son intégration dans les services du Défenseur des droits. Le même sort a été réservé à deux autres structures auprès desquelles nos interventions étaient régulières, la Défenseure des enfants et la Commission nationale de déontologie de la sécurité (Cnds). L'année 2011 a donc vu la mise en place des services du Défenseur des droits, Dominique Baudis, que la LDH a rencontré le 18 octobre. En revanche, le Contrôleur général des lieux de privation de libertés, Jean-Marie Delarue conserve son indépendance. Les contacts entre ses services, la LDH et son groupe de travail « Prisons » sont régulières, telle la rencontre du 20 octobre.

Quoi qu'il en soit, force est de constater que nos interventions en direction des pouvoirs publics sont en très nette diminution, même en comparaison avec une année 2010 qui ne fut pas parmi les plus actives en ce domaine. Vingt-deux interventions en 2010, une petite douzaine en 2011... Il faut prendre la mesure de cette faible activité. Ce n'est pas une décision de refus de notre part, mais une constatation politique. Le pouvoir en place, compte tenu de ses orientations, n'a jamais été à l'écoute d'une intervention d'une association de défense et de promotion des droits telle que la LDH. Au contraire même, son activité, en particulier à partir du discours de Grenoble, a connu une accentuation de ce positionnement. Dit brutalement, l'inutilité d'une démarche de rencontre a été avérée. Et Guéant a repris les tâches d'un Besson et d'un Hortefeux, accentuant encore, autant que faire se peut, une dérive droitière que l'on peut qualifier de sécuritaire et de xénophobe. Il convient de préciser que, en matière de contacts avec les pouvoirs publics, nationaux ou locaux, nous suivons une règle de conduite dictée par l'efficacité

de la démarche. Nous ne recherchons pas de rencontre de reconnaissance mutuelle ou d'échange d'amabilités. Nous ne participons pas aux différentes réunions mondaines où le but est de faire croire à des zones de contacts et à la force du dialogue informel, quelles que soient les circonstances. Pour aller encore plus dans le concret, nous n'honorons jamais un rendez-vous s'il n'est pas justifié par un ordre du jour transmis ou demandé, ou par une actualité évidente. Ce n'est pas un refus de principe de rencontrer par exemple les ministres de la République, mais un choix dicté par notre volonté de libre arbitre : la LDH ne veut être le serviteur de personne. En cette année 2011, les pouvoirs politiques n'ont jamais demandé à nous rencontrer, nous n'avons pas cherché à être reçus. Tant il est vrai que pour les uns, c'eût été faire croire qu'il y avait quelque chose à négocier, et pour les autres, qu'il y aurait quelque chose à gagner dans ces réunions.

Nos équipes pratiquent, à leur dur niveau de compétence, la même stratégie. Elles rencontrent très régulièrement les administrations préfectorales ou les services des collectivités territoriales, pour peu qu'il s'agisse de défendre, d'accompagner, de convaincre, de peser sur des situations de force.

Mais jamais, au grand jamais, pour faire allégeance au pouvoir quel qu'il soit, surtout celui qui était alors en action. Dans ce travail, les sections peuvent compter sur l'aide du service juridique, qui met à disposition des conseils et des guides pour qu'elles puissent s'y retrouver dans leurs rapports avec les institutions, singulièrement de l'ordre judiciaire. Dans la collection amorcée en 2008 des « Guides juridiques », a été publié en 2011 le « Guide juridique sur les données personnelles » (dont la réalisation a bénéficié d'un programme du conseil régional Ile-de-France).

Le service juridique est régulièrement et forcément associé à ces interventions législatives, réglementaires et judiciaires. En participant aux travaux des groupes de travail internes à la LDH mais aussi à des groupes de travail externes à l'association, cette collaboration s'effectue soit à l'occasion de projets de loi, soit dans le cadre de l'élaboration de documents à destination des militants, et plus largement de tout public.

En outre, la LDH participe régulièrement à des auditions par les groupes parlementaires lors de l'examen de projets de lois ou dans le cadre de missions parlementaires ou de rapports. C'est l'occasion pour la LDH de développer ses analyses et son argumentaire. La LDH, en comptant sur son intergroupe parlementaire, à savoir les député(e)s et sénateur(trices), mais aussi les député(e)s

européen(ne)s, membres de la LDH, essaie d'agir sur le travail parlementaire en amont des prises de décision. Mais il faut bien admettre que cette action conjointe est limitée par le rapport de force majoritaire... et l'absence totale de parlementaires UMP qui seraient adhérents de la LDH. Serait-ce une surprise, tant l'intersection entre leur politique et les droits est un ensemble vide ?

La LDH est membre de la Commission nationale consultative des droits de l'Homme (CNCDH). Elle a vécu en 2011 une année aussi riche que celle de 2010. Il faut dire qu'il y avait de quoi discuter des droits ! En effet, la CNCDH doit légalement être consultée par le gouvernement pour tout texte législatif ou réglementaire qui touche à l'application des droits de l'Homme, tels que définis par les textes internationaux et français. De plus, la CNCDH peut s'autosaisir et publier de son chef des rapports, dont le classique rapport annuel sur le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie. Ce n'est pas un secret que de rappeler le peu de cas qu'a fait le gouvernement de la CNCDH et de ses avis. Au point de glosé quasi publiquement sur son inutilité. Cette année, en multipliant les groupes de travail spécialisés, en adoptant de nombreux avis, la CNCDH a voulu démontrer par sa présence qu'elle servait à la défense et à l'avancée des droits, et que son rôle se rapprochait de celui d'une AAI, sauf qu'elle n'est que consultative et qu'elle n'a aucun pouvoir, ni réglementaire ni injonctif. Ainsi, c'est en 2011 que différents avis extrêmement sévères sur la politique publique en cours ont été adoptés, tel le deuxième avis sur la loi Besson ou celui sur l'hospitalisation sous contrainte. En ce qui concerne le premier, compte tenu des modifications apportées en première lecture sur le projet de loi, il a été décidé la rédaction d'un nouvel avis, prenant en compte ces modifications parlementaires. Ainsi, le service juridique de la LDH a collaboré à la rédaction du second avis, adopté lors de la plénière de la CNCDH le 6 janvier 2011.

Par ailleurs, la LDH a participé à la rédaction de la note sur les cas d'application du délit d'aide à l'entrée, à la circulation et au séjour irrégulier. En réponse à monsieur Eric Besson, alors ministre de l'Immigration, qui avait affirmé en novembre 2009 et juin 2010, devant la CNCDH, qu'aucune condamnation n'avait été prise à l'encontre de particuliers pour aide à l'entrée, à la circulation et au séjour irréguliers, un travail de recherche des décisions judiciaires – jugement et arrêts – a été effectué, à partir notamment des situations mises en lumière par le Gisti. La note a été adoptée par la CNCDH et rendue publique le 6 janvier 2011. Au mois de mai 2010, le projet de loi portant réforme de la loi du 27 juin 1990

sur les hospitalisations sous contrainte a été rendu public. Après une première analyse du texte rédigée le 20 mai 2010, servant de support à une réunion avec Marylise Lebranchu, présidente de l'intergroupe parlementaire LDH, un groupe de travail, auquel le service juridique a participé, a été mis en place à la CNCDH, et un projet d'avis a été rédigé. L'avis a été adopté en plénière lecture le 31 mars 2011.

Parmi les autres sujets dont la LDH a eu à traiter au sein des groupes de travail de la CNCDH, et qui ont pu aboutir à un avis adopté par son assemblée plénière, on peut retenir : la garde à vue, la performance de la sécurité intérieure, les lois bioéthiques, les modalités d'expression des opinions minoritaires, le recueil de données ethniques, l'institution du Défenseur des droits, l'aloipénitentiaire, la Convention pour la protection contre les disparitions forcées, l'action humanitaire française, la responsabilité des entreprises en matière de droits de l'Homme, la transparence des entreprises en matière environnementale et sociale, les droits des migrants en outre-mer, la justice pénale des mineurs, l'homophobie et les discriminations envers les personnes homosexuelles, le protocole facultatif au Pidesc, les droits de l'Homme en outre-mer, le Traité sur le commerce des armes, le droit à l'eau, les migrations liées aux révoltes en Afrique du Nord et au Moyen-Orient, l'accueil des demandeurs d'asile, l'accueil des mineurs isolés étrangers, et, pour finir ce large inventaire, la laïcité.

La lecture de cette masse considérable de sujets de débats et de rendus d'avis publics montre à quel point les questions de droits devraient être le fil rouge de la politique, alors que souvent dans la vision d'une politique d'Etat, c'est l'inverse qui est pratiqué. Le travail de la LDH dans la CNCDH a pour fil conducteur de combattre la vulgate qui consiste à prétendre que l'on ne fait pas de la bonne politique avec des droits. Au contraire, plus la globalisation se fait le nouveau paradigme du monde, plus il faut à tout moment rappeler que les droits universels ne sont pas une simple possibilité, une option possible pour gouverner, mais une nécessité.

Travail en réseaux et collectifs

La LDH appartient à différents collectifs regroupant des associations, des syndicats et des partis politiques, qui travaillent ensemble sur des thèmes aussi divers que les zones d'attente, les services publics, le droit de vote des étrangers aux élections locales, les droits des femmes, les questions internationales, etc. Ce mode d'action permet de réunir des forces suffisantes, émanant d'un vaste spectre d'affiliations et de sensibilités, pour soutenir les droits de l'Homme.

La liste en est nombreuse et changeante. N'ont été retenus ici que les collectifs particulièrement actifs pendant l'année 2011.

ASSOCIATION DROIT À LA LANGUE DU PAYS D'ACCUEIL

L'association, qui est présidée par la LDH a, au cours des dernières, organisé diverses rencontres et colloques qui ont mis en évidence les difficultés rencontrées par les populations non francophones pour accéder à une véritable formation linguistique. Au cours de chacune de ces initiatives, la nécessité de faire évoluer cette situation par l'émergence d'un droit, au sens propre du terme, s'est trouvée réaffirmée par des parlementaires, par de nombreuses associations, par les intéressés eux-mêmes.

En mai 2006, le Groupe communiste républicain et citoyen a déposé sur le bureau du Sénat une proposition de loi dont l'objectif est d'énoncer un droit à la formation linguistique pour les primo-arrivants, mais aussi pour les étrangers résidant en France, pour les Français dont l'un des parents au moins ne maîtrise pas la langue française, pour les demandeurs d'asile et les membres de leurs familles.

Cinq ans après le dépôt de ce projet de loi, les difficultés rencontrées par les populations d'origine étrangère pour accéder à l'apprentissage de la langue française n'ont guère changé, alors même que les pouvoirs publics viennent de relever le niveau nécessaire pour postuler à l'obtention de la nationalité française, ou pour obtenir le renouvellement d'un titre de résidence.

L'association reste donc investie dans ce combat pour faire reconnaître un « droit à la langue du pays d'accueil » qui permette à tous, au-delà des situations particulières (implantation géographique des structures de formation, âge, ressources personnelles...), un même accès au français.

ASSOCIATION NATIONALE D'ASSISTANCE AUX FRONTIÈRES DES ÉTRANGERS (ANAFÉ)

Anafé

La LDH est un membre actif du bureau de l'Anafé, association dont l'objet est de veiller au respect des droits des étrangers maintenus en zone d'attente. La LDH accueille dans les locaux de son siège sa permanence téléphonique, tous les lundis. La LDH fait partie des associations habilitées à visiter les zones d'attente, sur la base d'agréments délivrés à ses membres.

Cette année a été marquée par une expérience inédite : l'organisation d'une permanence d'avocats, du 26 septembre au 2 octobre 2011, à disposition des étrangers en zone d'attente à Roissy. Vingt-trois avocats se sont portés bénévolement volontaires pour cette expérimentation soutenue par l'Ordre des avocats de Bobigny. Le constat a été accablant, sur la nécessité d'une information sur les droits et d'une aide à la rédaction des recours (recours au tribunal administratif contre les refus d'entrée au titre de l'asile, préparation des audiences devant le juge des libertés, etc.), et le manque total de moyens pour exercer ces droits. À la suite du constat établi par huissier, autorisé par le TGI de Bobigny à entrer dans la zone d'attente de Roissy, le ministère de l'Intérieur a assigné l'Anafé. La LDH est intervenue dans la procédure lors de l'audience de référé du 30 novembre 2011. Le tribunal a rejeté l'ensemble des demandes du ministère, par une ordonnance rendue le 4 janvier 2012.

L'Anafé a publié en 2011 de nombreux rapports (sur la zone d'attente de Roissy, d'Orly...). Elle a participé au printemps 2011 à une mission commune d'observation sur la fermeture de la frontière entre l'Italie et la France visant à empêcher l'entrée de ressortissants tunisiens.

<http://www.anafe.org>

COLLECTIF SUR L'AUDIT CITOYEN DE LA DETTE PUBLIQUE



Le Collectif sur l'audit citoyen de la dette publique veut animer un processus de mobilisation de la société civile, à partir de la question de la dette publique, visant à replacer dans le champ du débat démocratique des choix qui en sont aujourd'hui soustraits. La « crise de la dette » pose avec une nouvelle acuité la question de la démocratie. Le collectif a publié des documents synthétiques et accessibles à tous, expliquant les enjeux et les mécanismes pour comprendre et mettre en débat l'instrumentalisation de la dette publique... Il a impulsé la création de comités locaux afin de sensibiliser chaque citoyen et l'inviter à devenir un acteur de ce mouvement. Il a également interpellé les élus, et notamment les élus locaux, sur les emprunts toxiques. Pour plus de détails, voir :

<http://www.audit-citoyen.org/>

CENTRE DE RECHERCHE ET D'INFORMATION POUR LE DÉVELOPPEMENT (CRID)



Engagée de longue date dans le Crid, la LDH a maintenu et renouvelé sa participation. Elle est membre élu du conseil d'administration et, en la personne du secrétaire général, membre du Bureau. Il s'agit, dans l'espace de contact entre associations engagées dans les actions de solidarité internationale, de développer les thématiques sur l'universalité et l'indivisibilité des droits. En effet, pour une organisation généraliste comme la LDH, sa dimension internationale et son engagement sur ce terrain pouvait trouver un équilibrage utile dans la collaboration avec les organisations qui développent leur argumentation essentiellement sur ces terrains, organisent l'éducation populaire à la solidarité internationale et développent des projets concrets dans les pays du Sud. Les implications des politiques internationales sur le développement économique, sur les termes de l'échange avec les pays du Sud, sur les migrations internationales, sur les principes de coopération, sont majeures. La participation aux travaux du Crid permet d'en prendre toute la mesure concrète.

<http://www.crid.asso.fr>

COALITION MONDIALE CONTRE LA PEINE DE MORT



La Coalition mondiale contre la peine de mort est composée de plus de cent-vingt ONG, barreaux d'avocats, collectivités locales et syndicats. Elle a été créée en 2002 à la suite du premier congrès mondial contre la peine de mort, organisé par l'association française Ensemble contre la peine de mort (ECPM), en juin 2001, à Strasbourg.

Elle a pour but de renforcer la dimension internationale du combat contre la peine de mort. Son objectif final est d'obtenir l'abolition universelle de la peine de mort. La Coalition mondiale s'attache à atteindre ces buts par les moyens suivants :

- en menant des actions de lobbying auprès des organisations internationales et des Etats ;
- en organisant des campagnes de portée internationale, dont la Journée mondiale contre la peine de mort ;
- en soutenant les acteurs abolitionnistes nationaux et régionaux.

La Coalition a fait du 10 octobre la Journée mondiale contre la peine de mort, dont la première édition a eu lieu en 2003.



La peine de mort régresse dans le monde : 96 pays ont aboli la peine capitale pour tous les crimes (ils n'étaient que 16 pays en 1977). Bien que les chiffres exacts ne soient pas connus, le nombre total d'exécutions annuelles est en baisse régulière. Plus de 90% des exécutions ont eu lieu dans six pays (hormis pour les Etats-Unis, ces chiffres sont inférieurs à la réalité). Chine : plusieurs milliers, Iran : 252, Corée du Nord : 60, Yémen : 53, Etats-Unis : 46 (dans 12 Etats), Arabie-Saoudite : 27. Les Etats-Unis et le Japon sont les deux seuls pays démocratiques (ayant le statut d'observateurs auprès du Conseil de l'Europe) qui ont encore recours à la peine de mort. En Europe, seul le Belarus continue à appliquer la peine capitale, avec deux exécutions en mars 2010. L'Iran est le pays qui exécute le plus de délinquants mineurs, au moment des faits.

La Coalition est également partenaire du congrès mondial contre la peine de mort, qui a lieu tous les trois ans - le 4^e congrès ayant eu lieu à Genève en février 2011. A l'occasion du quatrième vote d'une résolution de l'Assemblée générale des Nations unies appelant à un moratoire sur l'application de la peine de mort qui aura lieu en décembre 2012, une pétition est lancée pour soutenir cette résolution, car cette peine est triplement inhumaine. Quelle que soit la méthode d'exécution employée, il n'y a pas de manière humaine de tuer ; quel que soit le pays, les couloirs de la mort sont inhumains ; quelle que soit la durée, l'attente de la mort déshumanise les condamnés à mort. On peut signer la pétition de la Coalition mondiale sur le site :

<http://www.worldcoalition.org/fr/Petition.html>

La Coalition relaie les actions de portée internationale menées par ses membres. La présidente de la Coalition mondiale est, depuis juin 2011, Florence Bellivier, membre de la Ligue des droits de l'Homme.

COLLECTIF DES ASSOCIATIONS UNIES (POUR UNE NOUVELLE POLITIQUE PUBLIQUE DU LOGEMENT DES PERSONNES SANS ABRI ET MAL LOGÉES)



Constitué en janvier 2008, le Collectif des associations unies réunit aujourd'hui trente-trois organisations nationales de lutte contre les exclusions, impliquées dans le champ du logement et/ou de l'hébergement.

Trois ans après l'annonce d'un grand « Chantier national prioritaire pour le logement », l'accès au logement des personnes sans abri et mal logées n'est toujours pas une priorité, alors qu'augmente le nombre des personnes sans domicile personnel, à la rue ou aux portes des centres d'hébergement, en situation de mal-logement et d'habitat indigne.

Le Collectif s'est mobilisé à plusieurs reprises pour dénoncer l'absence de réelle volonté des pouvoirs publics de mettre fin à ce scandale du mal-logement, qui conduit au traitement à la marge des situations d'urgence, ou dans une logique plus sécuritaire que sociale : expulsions locatives, de squats, de bidonvilles... sans proposition de solutions aux personnes. Une véritable politique de solidarité apparaît plus que jamais nécessaire, dans le contexte de crise économique et sociale qui fragilise des ménages de plus en plus nombreux.

Sur le fond, en revendiquant une politique ambitieuse pour répondre effectivement aux besoins en logement de tous, le Collectif défend le fait que le logement est un droit.

COLLECTIF « MAIS C'EST UN HOMME »

Mais c'est un Homme... appel contre les soins sécuritaires

Pour le collectif « Mais c'est un Homme », l'année 2011 s'est égrenée au rythme des manifestations contre le projet de loi sur les soins psychiatriques réformant la loi de 1990. Des rencontres avec les parlementaires, avec le Contrôleur général des lieux de privation de liberté ainsi que différentes prises de parole ont permis au Collectif de faire connaître ses revendications.

En réponse à deux questions prioritaires de constitutionnalité (QPC), le Conseil constitutionnel a donné partiellement raison au collectif en instaurant un contrôle du Juge des libertés et de la détention dans les quinze jours de la mise en place d'une mesure de contrainte à temps complet. La LDH voit dans ces décisions de petits pas vers la liberté, sans s'en satisfaire pleinement.

Lors de la promulgation de la loi « relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge », le 5 juillet 2011, le collectif « Mais c'est un Homme » a pris position en faveur d'une ligne de résistance éthique, et fait connaître sa « Déclaration du 1^{er} août 2011 ».

Après plusieurs échanges avec les professionnels et les usagers, il est apparu clairement que les patients étaient confrontés à un déficit d'informations sur le nouveau dispositif, et plus particulièrement en ce qui concerne leurs droits. Afin d'atténuer ce constat, le Collectif a élaboré une plaquette d'information relative aux droits des patients tenus sous contraintes.

www.maiscestunhomme.org

COLLECTIF MIGRANTS OUTRE-MER (MOM)



Une 13^e association a rejoint le collectif Mom, l'OIP (Observatoire international des prisons), qui a une attention particulière pour l'outre-mer, où les conditions de détention sont les pires de France de par la surpopulation et l'indignité des conditions de vie. La majorité des détenus sont non francophones et illettrés, sans que cette question soit traitée correctement. Ils ont donc peu accès aux informations sur leurs droits. Nombreux sont sans papiers et sont « perdus de vue » à leur sortie, y compris pour les malades du sida ou d'autres pathologies.

Un cahier Mom, *L'outre-mer, laboratoire des reculs du droit des étrangers*, analyse la dernière version du Ceseda (Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile), qui pérennise les dispositifs dérogatoires. Notons aussi que Code de procédure pénale pérennise depuis juillet 2011 les contrôles d'identité sans réquisition. L'instauration de la zone d'attente « portable » s'applique aussi en outre-mer (dispositif selon lequel il n'est plus besoin, pour l'autorité administrative, d'instituer une zone d'attente ; désormais, celle-ci existe intrinsèquement, quelles que soient les circonstances, dès lors que la présence « d'un groupe d'étrangers » est constatée et qu'il est « manifeste qu'il vient d'arriver en France en dehors d'un point de passage frontalier »).

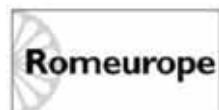
Une attention permanente a été portée aux nombreuses jurisprudences gagnées sur la rétention, mais le recours le plus important, auprès de la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH), et qui portait sur le caractère non suspensif du recours, n'a pas encore abouti.

Mom a offert aux associations haïtiennes une formation juridique pour la mise en place de permanences, qui sont maintenant effectives dans la région parisienne. Une action commune sur les graves difficultés d'accès aux soins a été menée en Guyane, ainsi qu'une nouvelle saisie du Défenseur des droits, sur les difficultés d'accès à la scolarisation.

Force est de constater que les actions collectives restent insuffisantes dans des territoires où le droit d'asile est peu effectif, et où les dénis de droits sont nombreux et violents : plus de 40 000 expulsions en un an, dont 26 000 à Mayotte (parmi lesquelles six mille enfants), et 10 000 en Guyane.

<http://www.migrantsoutremer.org/>

COLLECTIF NATIONAL DROITS DE L'HOMME ROMEUROPE



Créé en 2000, le collectif co-animé par la LDH défend l'accès aux droits fondamentaux des Roms d'Europe de l'Est en France, et lutte contre les discriminations et le racisme spécifique dont ils sont victimes. Un rapport annuel détaille la situation de ces 15 000 à 20 000 personnes vivant dans les principales agglomérations françaises, chiffre constant depuis dix ans, en dépit des expulsions régulières du territoire. Les comités de soutien et les associations membres travaillent sur les lieux de vie et interviennent face aux évacuations forcées des bidonvilles sans alternative de relogement, aux arrestations et mises en rétention préalables à des retours contraints au pays d'origine. Ils accompagnent les quelques avancées obtenues de collectivités territoriales en termes d'hébergement et d'insertion des familles. Le Collectif dénonce les abus et discriminations, en usant de tous les moyens de sensibilisation et de communication tels que réunions publiques, communiqués de presse, lettres ouvertes, tribunes. Il joue un rôle de plateforme nationale et locale d'échange et de confrontation des expériences pour les citoyens et acteurs associatifs impliqués, de mutualisation des compétences et d'élaboration d'outils pratiques sur différentes thématiques : séjour, santé, travail, scolarisation, habitat...

Le collectif spécifique sur l'accès égal des enfants Roms à l'école, constitué en 2010, a ainsi publié en septembre 2011 un guide pratique pour favoriser leur scolarisation. De même, des initiatives ont été prises avec des conseils régionaux (Paca, Nord-Pas-de-Calais, Ile-de-France...) afin d'engager les collectivités locales à agir pour le logement des personnes en grande précarité, et contre les bidonvilles.

Face à la politique de boucs émissaires menée par le gouvernement et aux harcèlements quotidiens fortement médiatisés en 2010, Romeurope a saisi les instances européennes, Commission et Parlement, du traitement discriminatoire de ces citoyens européens en matière de liberté de circulation au sein de l'Union, et à propos d'expulsions des lieux de vie ciblées ethniquement. Il a demandé, avec les organisations syndicales, l'abrogation fin 2011 des mesures transitoires qui limitent l'accès à l'emploi des ressortissants roumains et bulgares et les contraint à la précarité.

www.romeurope.org

COLLECTIF NATIONAL POUR LES DROITS DES FEMMES (CNDF)



Le Collectif national pour les droits des femmes est un regroupement d'associations féministes, de syndicats et de partis politiques. Il se fixe comme objectif de faire passer, dans les faits, l'égalité formelle que les femmes ont conquise durant tout le 20^e siècle. Il se bat sur tous les terrains où les femmes souffrent de discrimination et de traitement inégalitaire, de violence, de manquement à leur dignité, et intervient dans des domaines aussi variés que la réduction du temps de travail, l'égalité professionnelle, le travail de nuit, les équipements collectifs, la famille, le travail domestique, les violences, la lesbophobie, la place des femmes dans la vie publique, la lutte contre le Front national et ses «clones», la lutte contre le sexisme, etc.

La LDH apporte tout son soutien au CNDF, en mettant actuellement en priorité les questions sociales et la mise en danger des maternités, des centres d'IVG et des services publics d'accueil de la petite enfance ; le soutien aux femmes en lutte dans le monde arabe, en rapport avec le groupe «Genre» du Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme et les Etats généraux du féminisme ; et, toujours, la question de la laïcité.

www.collectifdroitsdesfemmes.org

COLLECTIF UNITAIRE 17 OCTOBRE 1961

Pour le cinquantenaire de la répression de la manifestation pacifique des Algériens à Paris en octobre 1961, la LDH a participé à l'organisation d'un ensemble de manifestations pour obtenir la reconnaissance officielle de ce drame. Un appel en ce sens a été signé par près de quatre-vingt associations (trop nombreuses pour que leur sigle soit ici explicité) dont : 17 octobre contre l'oubli, 4acg, Acca, ACB, Afaspa, Les Alternatifs, Alternative libertaire, Amis tribune socialiste, Anppa, Anpromevo, APCV, Association Maurice Audin, Au nom de la mémoire, ATMF, ARAC, CFDT, CGT, Cimade, collectif D'ailleurs nous sommes d'ici, collectif Daja, Cnafal, CNDF/Cadac, Comme dans un film, Coup de soleil, Europe écologie Les Verts, film Ici on noie les Algériens (Shellac), FIDL, Fnaca, Forum France Algérie, France terre d'asile, FSU, Initiative féministe européenne, La Parole errante, LDH, 93 au cœur de la République, Maghreb des films, Manifeste des libertés, Marche mondiale contre les violences aux femmes, Amis Max Marchand, MJS, Mouvement de la paix, Mrap, NPA, Parti de gauche, PCF, Planet DZ, PLDA, Réfractaires non violents, Réseau féministe ruptures, Solidaires, Sortir du colonialisme, SOS

Racisme, Sud éducation, UAVJ, UJFP, Unef, Unsа.

Le Collectif a organisé une manifestation le lundi 17 octobre, à Paris, depuis le cinéma Rex, boulevard Bonne-Nouvelle, jusqu'au pont Saint-Michel, qui a rassemblé plusieurs milliers de personnes, et où les manifestants portaient deux-cent-cinquante silhouettes avec les noms d'Algériens disparus et les dates et circonstances de leur disparition.

Son site Internet a informé sur l'ensemble des manifestations de ce cinquantenaire. Parmi elles, un colloque international s'est tenu, à l'initiative de l'association Au nom de la mémoire et de la LDH, le samedi 15 octobre 2011, dans la salle Victor-Hugo de l'Assemblée nationale.

Dans le prolongement de cette commémoration, le Collectif a soutenu la pétition contre le projet de transfert des cendres du général Bigeard aux Invalides, et il a appelé à prendre des initiatives pour marquer le cinquantenaire de la répression de la manifestation de Charonne du 8 février 1962.

COLLECTIF VOTATION CITOYENNE



Ce collectif rassemblant des associations (LDH, Mrap, FTCA, Acer...), syndicats (FSU, CFDT, Unef...) et partis (EELV, PCF, Front de gauche...) s'emploie à promouvoir l'extension du droit de vote et d'éligibilité pour les élections locales à tous les citoyens, quelle que soit leur nationalité. Dans la continuité de ce que le collectif avait mis en place à l'automne 2010, il a assuré en 2011 la coordination d'une deuxième vague de différentes initiatives locales (Votations citoyennes, débats, animations...). Des Votations ont aussi été organisées lors d'événements nationaux rassembleurs comme les Solidays, la Fête de l'humanité, ou le Salon de l'enseignement. De même, l'Unef a organisé des votations dans certaines universités. Au total, le Collectif comptabilise soixante-quatre mille votants fin 2011. Suite à la participation du collectif au Sénat à la conférence de lancement de l'appel des maires pour le droit de vote des résidents étrangers aux élections locales, il s'est fait le relais, nationalement et localement, de cette pétition. La mobilisation a permis de doubler le nombre de signatures et d'atteindre la centaine d'élus soutenant cet enjeu démocratique. Le collectif a également suivi la mise en place statutaire et organisationnelle du Conseil français de la citoyenneté de résidence (Cofracir), qui réunit des représentants de conseils de résidents étrangers et élus référents.

Le travail d'interpellation politique réalisé a été renforcé par l'évolution politique due à la recompo-

sition sénatoriale. 2011 s'est ainsi achevée sur des perspectives politiques a priori plus favorables, avec le vote majoritaire du Sénat sur la proposition de loi pour le droit de vote des résidents étrangers aux élections municipales. Le Collectif avait été auditionné au préalable par les parlementaires. Il a appelé au rassemblement le jour du débat devant le Sénat, qui a réuni les différentes forces de gauche et a été fortement sollicité par les médias pendant toute cette période pour porter publiquement ce combat.

www.ldh-france.org

www.oui-droitdevotedesetrangers.org

COORDINATION FRANÇAISE POUR LE DROIT D'ASILE (CFDA)



La CFDA est née, au début de l'année 2000, de la fusion de la Commission de sauvegarde du droit d'asile, de la Coordination des réfugiés et du Comité de liaison. La LDH en fait partie depuis l'origine.

La Coordination regroupe une vingtaine d'associations de dimension nationale particulièrement actives sur le terrain de l'immigration et des associations ou réseaux locaux engagés dans la défense et la promotion du droit d'asile. Le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) est associé à ses travaux. Son objectif est de défendre et promouvoir les principes issus notamment de la Déclaration universelle des droits de l'Homme (DUDH) de 1948 et de la convention de Genève sur les réfugiés, tant en France qu'au niveau européen.

En 2011, elle a ainsi dénoncé la volonté du directeur de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) de rejeter, sans examen et systématiquement, certaines demandes d'asile présentées par des migrants aux empreintes digitales altérées, et obtenu gain de cause auprès du Conseil d'Etat. De la même façon, à deux reprises (mars et décembre), elle a été amenée à contester les décisions de l'Ofpra d'étendre la liste des pays d'origine dits «sûrs», sur injonction du ministre de l'Intérieur soucieux de faire baisser le nombre des demandes d'asile.

En outre, s'appuyant sur l'expertise de certains de ses membres, elle a mené campagne contre le désengagement financier de l'Etat et le projet de réforme des plateformes d'accueil. Elle juge que celui-ci est guidé par un objectif de «rationalisation», éloigné des besoins réels et importants de soutien des demandeurs d'asile, et que cette logique de restriction budgétaire témoigne d'une vision à court terme qui, en réalité, grève les finances publiques. La CFDA a présenté sa propre proposition de «référentiel», et

son analyse a servi d'appui à un avis très critique de la Commission nationale consultative des droits de l'Homme (CNCDH) du 15 décembre 2011, à l'endroit de la politique gouvernementale.

<http://cfda.rezo.net/>

FORUM CITOYEN POUR LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES (FCRSE)



A partir d'une coalition informelle sédimentée depuis 2003, le Forum citoyen pour la RSE a été progressivement reconnu comme un représentant indispensable de la société civile lors du Grenelle de l'environnement ou la négociation de la norme internationale ISO 26 000. L'intérêt de ce collectif est de réunir, autour d'actions de lobbying concertées, les principales associations écologistes, de défense des droits de l'Homme et de solidarité internationale, de grandes centrales syndicales et des personnalités qualifiées. Le collectif sert également d'interface avec la Coalition européenne pour la RSE (European coalition for Corporate justice - ECCJ), fondée en 2005 à Bruxelles.

Le cheval de bataille historique du Forum est la transparence des entreprises dans les domaines des droits de l'Homme et de l'environnement. La France a fait figure de précurseur mondial, en obligeant dès 2004 les grandes entreprises cotées en bourse à publier ces informations. Cette obligation a été étendue à toutes les entreprises par la loi «Grenelle», adoptée mi-2010. Toutefois, son décret d'application a fait l'objet d'âpres tractations en 2011, et il n'est toujours pas paru. Pour le Forum, il s'est agi d'exercer une pression continue auprès des ministères, des parlementaires, du Conseil d'Etat et des organisations patronales, afin que le décret ne vide pas la loi de sa substance.

Parce qu'il est inconcevable qu'une firme multinationale puisse exploiter des enfants ou polluer impunément par l'intermédiaire de filiales, le Forum se bat pour que soit instituée une responsabilité juridique «mère-fille» dans le droit français et européen, voire international. Or, pour l'instant, le droit européen et international sur la responsabilité des entreprises transnationales reste un droit mou. Les engagements volontaires des entreprises ne leurs sont pas opposables. Les personnes dont les droits sont bafoués par des entreprises n'importe où dans le monde devraient pouvoir saisir un tribunal hors de leur pays, là où la société mère peut être mise en cause. Pourtant, la norme inédite adoptée en 2003 par une sous-commission des droits de l'Homme de l'Onu a été remplacée, au terme de huit ans de

travail d'un représentant spécial du secrétaire général de l'Onu, par des «Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme», dénués de force contraignante. En plus des travaux de l'Onu, le Forum reste attentif à la renégociation des lignes directrices de l'Organisation de coopération et de développement économiques, regroupant la plupart des pays développés (OCDE), afin que les points de contact nationaux ne soient pas seulement des chambres d'enregistrement sans suite des violations de droits par des entreprises.

La RSE est à la croisée des droits sociaux et environnementaux. L'action de la LDH est complémentaire à celle de la FIDH sur ce thème. La mondialisation implique, certes, de disposer d'une vision globale, mais les souverainetés demeurent nationales. La participation de la LDH à ce collectif doit également la conduire à s'interroger sur ses relations avec les entreprises, à travers des thèmes tels que la dépendance financière, la représentation de la société dans des enceintes patronales, les actions de blâme comme les prix Pinocchio, remis pendant le forum de Davos, ou encore l'activisme actionnarial.

<http://www.forumcitoyenpourlarse.org/>

GROUPE DES ONZE (G11) / PLATE-FORME DES 12 (PF 12)

Il ne s'agit pas d'une erreur ! Si l'an dernier le G11 agissait, il a fait place en fin d'année à la PF12. Il ne s'agit pas d'un ajout arithmétique, mais d'une adaptation stratégique à une nouvelle période.

Après la première vague de grève des salariés sans papiers en 2008, l'évidence s'était faite que pour aller plus loin vers la régularisation des travailleurs sans papiers, il fallait construire un instrument à la mesure de cette lutte originale et particulière. Des associations (LDH, Cimade, Autremonde, Droits devant, RESF, Femmes égalité) et des syndicats (CGT, CFDT, FSU, Unsa, Union syndicale Solidaires) ont considéré que l'on ne pouvait plus, compte tenu de la spécificité de cette lutte, se limiter à une unité au coup par coup, ponctuelle et réduite à une faible durée. Le «Groupe des 11» fonctionnait sur cette base d'échange et de co-responsabilité, d'octobre 2009 à juin 2011. Les trois apports majeurs de cette forme d'organisation sont : la mobilisation des salariés sans papiers eux-mêmes, sur la base d'une délégation de délégués de piquets de grève ; la constitution du groupe d'associations et de syndicats ; le choix d'un objectif politique d'ancrage dans les milieux de travail. Ce fut une innovation majeure dans les formes d'action pour la régularisation des sans-papiers.

Associations et syndicats ont agi selon la même stratégie, et en permanente confrontation, entre les tâches spécifiques des unes et des autres.

Du point de vue politique, il s'agissait de dépasser le cantonnement de la question des salariés sans papiers à la gestion des flux migratoires, pour la transposer vers l'acquisition de droits communs de salariés au travail. L'argument central devenait, alors, de combattre une discrimination selon la nationalité de gens effectivement présents dans les lieux de travail.

L'analyse de la politique gouvernementale de blocage de toute évolution du Ceseda a été qu'il fallait sortir la responsabilité de ces questions du ministère de l'Intérieur vers celui du Travail. L'obtention de critères stabilisés, nationaux devait permettre de sortir de l'arbitraire de la délivrance au cas par cas d'une régularisation. Le G11 n'a pas obtenu un texte réglementaire, a fortiori la modification de la loi. Mais ce qui a donné sa crédibilité à ce que l'on a appelé ensuite «*l'addendum*» est le rapport de force construit par les sans-papiers.

La LDH a assumé pleinement cette place qui a consisté à prendre, au même titre que les autres organisations, la responsabilité de la poursuite de la grève, la conduite des démarches auprès des pouvoirs publics, l'aide à la constitution des dossiers individuels.

Le G11 s'est maintenu dans sa composition initiale, tant que toutes ses composantes partageaient l'analyse politique d'un certain succès de la lutte et de son organisation. En termes de rapport de forces politiques, l'analyse ne fut plus partagée de l'utilité d'une stratégie d'obtention de résultats, même s'ils n'étaient pas fondés sur un texte producteur de droits. L'arrivée à la fois des régularisations, de la limitation des titres de séjour et des premières OOTF a logiquement avivé les divergences. La décision a été prise, alors, de faire correspondre un nouvel outil et une nouvelle phase de la lutte des salariés sans papiers. En généralisant la plateforme de référence à toutes les luttes d'obtention de titres de séjour autorisant le travail, y compris pour les étudiants étrangers affrontés à la circulaire du 31 mai, la nécessité d'une régularisation de tous les salariés sans papiers appuyée sur un texte réglementaire, a amené les associations et le syndicats à organiser la plateforme des 12, en s'ouvrant au Mrap, à SOS Racisme, à l'Unef et au Collectif du 31 mai.

INFOMIE

Présidée par la LDH, l'association ne cesse de se développer. Son site, dédié à la situation des mineurs isolés étrangers (Mie), est de plus en plus visité (environ huit mille visites par mois). InfoMie se fixe pour objectif de mettre à disposition des professionnels chargés du repérage, de l'accueil et de la prise en charge des mineurs isolés étrangers, toutes informations utiles à la protection de ces mineurs, afin que l'intérêt supérieur de l'enfant anime toutes les décisions prises à son égard. Cette vocation d'informer se déploie autour de plusieurs axes : d'une part, diffuser le droit applicable à ces jeunes et, d'autre part, mutualiser les pratiques des professionnels et les pratiques faisant le lien entre les autorités administratives, les autorités judiciaires et les associations impliquées dans ce champ.

L'accès à de telles informations est d'autant plus indispensable que les problèmes des Mie s'inscrivent dans une configuration juridique complexe. En effet, les Mie relèvent à la fois du droit des étrangers et du droit d'asile (Ceseda) qui s'applique à tous les étrangers, quel que soit leur âge, et du dispositif juridique français de protection de l'enfance, confié au présidents des conseils généraux. Par ailleurs, en ayant ratifié la Convention internationale des droits de l'enfant, l'Etat français s'est engagé à protéger les non-majeurs.

<http://infomie.net/>

OBSERVATOIRE DU DROIT À LA SANTÉ DES ÉTRANGERS (ODSE)



L'Observatoire du droit à la santé des étrangers est un regroupement d'associations qui dénonce les difficultés rencontrées par les étrangers dans les domaines de l'accès aux soins et du droit au séjour pour raison médicale.

L'Observatoire revendique l'égalité de traitement entre nationaux et étrangers en situation régulière ou irrégulière dans le domaine de la santé.

La protection sociale, et plus particulièrement l'accès aux soins pour les étrangers malades n'a cessé de se dégrader au cours de ces dernières années. Lors de l'année 2011, l'accent a plus particulièrement été porté sur la mise en place de la réforme de l'Aide médicale d'Etat (AME). L'accès à cette prestation devient subordonné à un droit de timbre d'un montant de 30 euros. D'autres dispositions imposent la délivrance des soins coûteux à une autorisation préalable, en substance c'est une remise en cause sans précédent d'un droit à la santé pour

les étrangers, et une atteinte manifeste à la dignité humaine. Ce nouveau dispositif, en rendant plus tardif l'accès aux soins, ne viendra qu'accentuer les dépenses et touchera également la santé publique

Dans un autre registre, l'ODSE s'est mobilisé sur la délivrance de la carte de séjour pour raison de santé, dont les modalités d'application ont été largement modifiées par la loi relative à l'immigration, à l'intégration et à la nationalité, en juin 2011.

<http://odse.eu.org/>

OBSERVATOIRE DE L'ENFERMEMENT DES ÉTRANGERS (OEE)

Dénonçant la banalisation de l'enfermement administratif et la pénalisation du séjour irrégulier comme mode de gestion des étrangers, une douzaine d'associations et syndicats (magistrats, avocats, médecins) ont pris l'initiative, en juin 2010, de créer l'Observatoire de l'enfermement des étrangers. La LDH en est l'un de ses fondateurs.

Les organisations membres de l'OEE défendent le principe d'un accès et d'un soutien effectifs à leurs droits pour les étrangers enfermés, sans distinction de nationalité, de langue, de religion, d'orientation sexuelle ou d'opinion.

L'objectif de l'Observatoire est de porter le regard de la société civile sur le processus et les lieux de l'enfermement des étrangers, en vue :

- de recueillir des informations sur l'exercice effectif des droits des étrangers privés de liberté ;
- de faire connaître la réalité sur les conditions de leur enfermement ;
- de témoigner sur les conséquences de cet enfermement et sur des situations conduisant aux violations des droits ;
- de jouer un rôle d'alerte et de défense des droits des étrangers ;
- de soutenir les initiatives locales pour la défense des étrangers enfermés ;
- de favoriser l'émergence d'observatoires locaux.

Des « outils » préparés par certains des membres ont été mis en commun pour appuyer le développement d'observatoires locaux et les échanges d'informations entre eux.

Depuis sa création l'OEE a, en outre, organisé plusieurs réunions publiques visant à mieux faire connaître les conditions et les contextes d'enfermement des étrangers : l'accès aux soins dans les centres de rétention ; l'enfermement administratif des mineurs ; les étrangers en prison ; l'accès au juge au regard, notamment, des modifications apportées

par la réforme législative du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (Ceseda) du 16 juin 2011.

<http://observatoireenfermement.blogspot.com/>

PLATEFORME DES ONG FRANÇAISES POUR LA PALESTINE



La Plateforme des ONG françaises pour la Palestine regroupe des organisations de solidarité internationale, de sensibilisation, de développement, de défense des droits de l'Homme et d'éducation populaire, soient 41 organisations : 27 membres et 14 observateurs.

La Plateforme milite pour une paix fondée sur la coexistence de deux Etats aux frontières sûres, établies sur la base de la situation de 1967, avec Jérusalem pour double capitale. Depuis sa création en 1994, elle a mené des campagnes de mobilisation auprès du grand public et de pression auprès des autorités publiques.

En 2011, la Plateforme s'est fortement impliquée dans la campagne «Un bateau français pour Gaza» dont l'objectif était de dénoncer le blocus imposé par le gouvernement israélien sur la bande de Gaza depuis 2007. La mobilisation a permis de communiquer largement sur cette mesure jugée contraire au droit international par le Comité International de la Croix-Rouge (CICR), et de rassembler des fonds pour affréter deux bateaux. L'un d'eux est toujours bloqué par les autorités grecques au Pirée, l'autre ayant été arraisonné dans les eaux internationales par l'armée israélienne est séquestré depuis lors dans le port d'Ashdod. Malgré ces échecs prévisibles, la portée de la campagne internationale a eu un large écho dans la presse et à Gaza, où les militants pour la paix se sont sentis moins isolés.

La Plateforme a aussi continué sa campagne pour la justice, en dénonçant le fait que les préconisations du rapport de l'Onu (dit «rapport Goldstone») n'aient été suivies d'aucun effet. Elle a organisé une série de rencontres (ministère des Affaires étrangères et européennes, Elysée, sénateurs et autres élus) avec le conseiller juridique du PCHR (Palestinian Center for Human Rights – Gaza –membre de la FIDH), qui a présenté les obstacles auxquels font face les Palestiniens souhaitant obtenir justice.

Elle s'est enfin réjouie de l'admission de la Palestine à l'Unesco (avec le vote favorable de la France), et a mené campagne pour son admission à l'Onu.

www.plateforme-palestine.org

RÉSEAU ÉDUCATION SANS FRONTIÈRES (RESF)



Le Réseau éducation sans frontières est resté en 2011 une structure originale, présente dans plus de 70 départements et certains territoires d'outre-mer, capable de mener à la fois des actions de terrain et une action politique pour que change le regard de la société sur les personnes privées du droit au séjour, notamment les jeunes scolarisés et leurs familles.

Les militants de la Ligue des droits de l'Homme, qui ont contribué à la création du Réseau en 2004, sont de plus en plus actifs dans les centaines de collectifs locaux, permanents ou éphémères qui se créent à travers la France au gré des situations et des menaces pesant sur des étrangers sans papiers.

Ces collectifs ont évolué dans un contexte de plus en plus dur, marqué par de nouveaux durcissements de la législation et des pratiques préfectorales, un contexte économique et social de plus en plus difficile pour les plus précaires des précaires que sont souvent les étrangers privés du droit au séjour, et une montée de la xénophobie.

En conséquence, les collectifs RESF sont soumis à des tensions nouvelles :

- Les cas sont plus diversifiés (demandeurs d'asile plus nombreux, déboutés mis à la porte des Cada [centres d'accueil pour demandeurs d'asile], mineurs isolés, malades, etc.) et exigent un suivi plus long et plus complexe.
- le problème du soutien matériel, de l'accès aux droits et surtout de l'hébergement se pose de façon dramatique pour nombre d'étrangers et pour les soutiens ;
- les régularisations sont beaucoup plus difficiles à obtenir, notamment du fait d'exigences nouvelles (maîtrise de la langue, taxes de plus en plus lourdes, promesses d'embauche impossibles à trouver...), les discussions avec les préfectures le plus souvent conflictuelles ; de plus en plus d'étrangers hésitent à se révéler.

De ce fait, les forces militantes et les formes d'action peinent à se renouveler et à s'étoffer pour construire un rapport de forces. Les collectifs et l'ensemble du réseau doivent résoudre des questions qui, présentes depuis la création, se posent aujourd'hui avec plus d'acuité :

- faut-il sortir, et dans quelle limite, de la spécificité traditionnelle de RESF, soit la solidarité avec les familles et les jeunes majeurs scolarisés ? ;
- comment concilier l'individuel et le collectif, la solidarité concrète avec les personnes, et l'action politique pour changer les lois et construire une société plus respectueuse des droits ? ;

- comment rester une force militante capable d'initiatives politiques, de mobilisations partant des situations humaines, pour dénoncer les lois et peser pour qu'elles changent ?

La préparation de la Rencontre nationale, prévue à Amiens début 2012, a d'ores et déjà permis de préciser, même s'il n'existe pas de véritables statistiques (faute de temps et de moyens pour les établir), le bilan impressionnant de l'activité déployée par les collectifs et les militants qui s'y investissent quotidiennement :

- en raison de son implantation nationale, de ses liens avec les associations comme la FCPE (Fédération des conseils de parents d'élèves), dont la LDH, avec les syndicats, du nombre encore élevé de citoyens qui s'y investissent de façon temporaire ou permanente, le RESF parvient à suivre dix mille à douze mille personnes annuellement, dont la moitié dans les grandes agglomérations (Île-de-France, Lyon et Marseille) ;
- même si toutes les reconduites à la frontière décidées par les préfectures n'ont pu être empêchées, le bilan des régularisations obtenues et des personnes écoutées, aidées, accompagnées dans leurs démarches, quel qu'en soit le résultat, est impressionnant ;
- enfin le réseau mène un grand nombre d'actions, d'une remarquable diversité et originalité, dont les médias locaux, et quelquefois la presse nationale, se font l'écho. Cette médiatisation autour de certains cas emblématiques est facilitée par les rubriques régulières ouvertes à RESF dans des médias importants (*Charlie Hebdo*, *Politis*, *Mediapart*).

Mais si RESF rentre avec une capacité d'action non négligeable dans une période politique délicate : le réseau va lancer de nouvelles campagnes pour peser sur les échéances électorales et les engagements des candidats (contre l'enfermement des enfants et des familles, pour la régularisation des jeunes scolarisés et de leurs parents, et pour que la loi change).

Une des interrogations auxquelles il devra répondre n'est pas forcément simple : comment faire passer l'idée que défendre les droits des étrangers, c'est défendre l'ensemble des droits des travailleurs et des précaires, pour dresser un contre-feu face à l'idée de préférence nationale ?

<http://www.educationsansfrontieres.org/>

RÉSEAU EURO-MÉDITERRANÉEN DES DROITS DE L'HOMME



Le Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme est composé de plus de soixante membres représentant des organisations de défense des droits de l'Homme, des institutions et des personnes situées dans trente pays de la région euro-méditerranéenne.

La mission du REMDH est la promotion et le renforcement des droits de l'Homme et de la réforme démocratique dans le cadre du processus de Barcelone et de la coopération entre l'Union européenne et le monde arabe.

Au centre des préoccupations du Réseau, on retrouve ses objectifs visant à développer et à renforcer des partenariats entre la société civile de la région Euromed, à faciliter le développement des mécanismes des droits de l'Homme, à sensibiliser aux questions touchant les droits de l'Homme et à générer des capacités civiques à cet égard.

<http://fr.euromedrights.org/>

ASSOCIATION EUROPÉENNE POUR LA DÉFENSE DES DROITS DE L'HOMME (AEDH)



L'Association européenne pour la défense des droits de l'Homme (AEDH) regroupe les ligues de défense des droits de l'Homme des pays de l'Union européenne. Elle est membre associé de la Fédération internationale pour la défense des droits de l'Homme (FIDH). Dans une Europe où s'opèrent des choix importants concernant plus de cinq cents millions de personnes, elle agit pour que les droits fondamentaux, pour l'ensemble des résidents de l'Union, soient reconnus dans leur caractère universel, indivisible et effectif, et pour que les droits soient des droits construits par et pour les citoyens.

L'AEDH revendique l'existence et la reconnaissance d'un contre-pouvoir citoyen. Elle affirme son engagement en faveur d'un mouvement civique en Europe. Les droits de l'Homme ne sont pas du seul domaine des Etats, ce sont les citoyens qui en sont, en dernier ressort, les acteurs et les garants. Les droits sont des droits construits par et pour les citoyens.

<http://www.aedh.eu/>

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'HOMME



La Fédération internationale pour la défense des droits de l'Homme a pour but de défendre et mettre en œuvre les principes énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948 (DUDH). Elle regroupe cent soixante quatre Ligues de défense des droits de l'Homme à travers le monde. Elle agit aussi avec la volonté de rendre justiciables tous les droits de l'Homme. Ainsi dans le cadre des pactes internationaux pour les droits civiques et politiques (PIDCP) et pour les droits économiques, sociaux et culturels (Pidesc) adoptés par les Nations unies en 1966, elle collabore avec ses Ligues nationales à élaborer des contre-rapports ou des rapports alternatifs collectifs

devant les comités compétents. Ainsi l'an dernier, elle a œuvré pour la possibilité de plaintes individuelles avec les protocoles facultatifs.

La FIDH intervient directement auprès des gouvernements et des Etats pour défendre les militants des droits qui sont régulièrement menacés, brimés, assassinés en Birmanie, en Chine, en Tunisie... Elle dénonce régulièrement tous les recours par les Etats des traitements inhumains ou dégradants. Elle s'oppose à la peine de mort aussi bien en Chine qu'aux Etats-Unis.

La Fédération internationale pour la défense des droits de l'Homme a pour but de défendre et mettre en œuvre les principes énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948 (DUDH).

<http://www.fidh.org>

L'engagement international de la LDH

Solidement ancrée sur son triptyque organisationnel international, FIDH, AEDH et REMDH, la LDH est amenée par une actualité souvent dramatique, quelquefois exaltante, à intervenir en plus, ou à côté de ces trois organisations dont elle est un acteur majeur. Cette intervention directe oriente la mobilisation et le travail des sections dans le sens de l'affirmation de la nécessité des droits. Régulièrement des sections, sous l'impulsion de personnes liées par leur histoire à un pays donné, interviennent et donnent autant d'occasions de rappeler que, partout, nos organisations se préoccupent de la diversité du monde.

Il y a cependant des tendances dans le travail de l'association, telles les actions menées en Afrique subsaharienne, au Maghreb avec ces événements majeurs que sont les révolutions arabes. La Chine, compte tenu de sa place géostratégique, reste l'un des axes les plus développés de notre action. La conception véhiculée par le gouvernement chinois d'une voie propre des droits, qui nie les libertés publiques au profit d'une fausse définition culturaliste spécifique, est une négation évidente de tous les principes de la DUDH. Le groupe « Chine », grâce à son remarquable bulletin périodique, mais aussi à son implication pour la réussite de la création du collectif Liu Xiaobo, pour obtenir la libération du seul prix nobel de la Paix emprisonné actuellement, reste un exemple à développer. Enfin, en Europe, au sein de l'AEDH, mais aussi dans la recherche de coopérations dans le cadre de programmes européens, la



LDH a des contacts étroits avec des organisations de défense et de promotion des droits, qu'elles soient généralistes ou particulières, en Belgique, en Allemagne, en Italie et en Espagne.

Mais le maintien et le fonctionnement sur la base des acquis antérieurs ne suffit plus. Nous vivons une période de mutation profonde, où les questions internationales deviennent des questions mondiales. Notre pensée et notre action ne peuvent plus procéder par prolongement du niveau national vers le niveau international mais, à l'inverse, doivent intégrer des phénomènes mondiaux aux effets qu'il nous faut gérer. Organisation des droits de l'Homme, nous devons à la fois enregistrer un nouveau rapport de forces global, et maintenir les principes auxquels nous tenons.

Le retard pris par les dirigeants politiques en place dans leur compréhension de la marche du monde est patent. Mais nous sommes également en retard pour comprendre ce processus de globalisation qui produit le meilleur comme le pire. Les événements récents nous ont surpris : comment une révolution est-elle possible sans organisations, sans Comité central, sans syndicats puissants, à partir d'un mouvement d'individus qui semble prendre en étau le pouvoir grâce à l'utilisation de moyens de communication multiples ?

Entre l'individuation et la mondialisation de l'information, il faut refonder l'action politique. Nous avons construit notre mouvement à partir de l'échelle de la nation pour nous fédérer à l'échelle du monde, la LDH étant successivement fondatrice de la FIDH et de l'AEDH, ainsi que membre du Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme (REMDH). Mais de nouvelles forces existent ailleurs que dans nos associations, avec lesquelles il faut compter (mouvements de femmes, de salariés, ONG de développement, etc.). Nous devons réfléchir à nouveau à nos méthodes, à nos habitudes, aux alliances à refonder.

Ce travail n'est pas facile quand s'opère une « sainte alliance » entre les despotes et ceux qui, dans les démocraties, font passer la stabilité avant la liberté ou se contentent de l'affirmation de la démocratie sans y donner de contenu précis. Nombreux sont ceux qui ont renoncé à la question de l'universel et adoptent un point de vue ethnocentrique qui débouche sur des formules racistes : « *certaines sociétés ne sont pas mûres pour la démocratie* », « *l'Homme africain n'est pas entré dans l'histoire* », ou encore « *la rue arabe est dangereuse* ».

Nous sommes trop habitués à penser la civilisation au singulier, alors qu'il y a des Lumières ailleurs que dans la tradition européenne, d'autres voies vers l'universel, ce dont entend rendre compte la notion de « multi-contextualisation ». Après l'effondrement du colonialisme et du communisme soviétique s'ouvre un énorme espace politique. Loin de vivre la fin de l'Histoire, nous devons apprendre à saisir de nouveaux points de vue.

Pour comprendre et agir sur ce monde nouveau, le congrès de 2011 fut en large partie consacré à la façon de penser et d'agir pour les droits de l'Homme dans la globalisation du monde. La résolution principale du congrès y a été consacrée et elle fut l'occasion de réinvestir toutes les expériences acquises par la LDH, dans ses actions sectorielles, mais aussi dans la FIDH, l'AEDH et le REMDH.

3. AIDE À LA PERSONNE ET SOUTIEN JURIDIQUE

Chaque année, le rapport d'activité est l'occasion du même exercice salutaire : revenir sur l'activité menée au cours des douze mois écoulés. Ce flot de chiffres peut apparaître peu chaleureux et assez rébarbatif à la lecture. Néanmoins, cela a le mérite de faire connaître et comprendre l'activité du service juridique.

Au siège

Les trois temps de l'action demeurent : les permanences téléphoniques, la gestion du courrier, les interventions auprès des administrations.

1. PERMANENCES TÉLÉPHONIQUES

Il s'agit de permanences journalières, sur le créneau horaire de 10h-13h. La planification de la permanence téléphonique sur ce créneau existe depuis trente ans maintenant, et est donc parfaitement identifiée. En outre, viennent en complément d'autres permanences téléphoniques associatives qui fonctionnent toutes les après-midis, telles que celle du Gisti.

La mission est d'écouter pour mieux comprendre la demande. Il s'agit d'un travail de suivi personnalisé, permettant de décrypter la demande, d'informer, d'orienter vers des structures ad hoc ou de fixer un rendez-vous afin de procéder à la mise en place d'un soutien juridique au dossier. Ainsi, lors de chaque appel téléphonique, une fiche-dossier est remplie par l'écoutant. L'entretien dure environ un quart d'heure. Outre que l'établissement de la fiche permet une prise en charge et un suivi personnalisé des situations sur le moyen terme, elle constitue également un outil d'évaluation permettant de mieux connaître, en fin d'année, la densité des demandes, la nature des sollicitations, etc.

La fréquentation de la permanence téléphonique est toujours dense. Au cours de l'année 2011, ce sont 2 508 appels qui ont été traités. Le chiffre reporté sur les bilans définitifs n'englobe toutefois pas la réalité du nombre précis des demandes par téléphone. Ainsi, lorsque les communications sont prises directement par les salariés pour répondre aux demandes des sections ou de services sociaux, aucune fiche téléphonique n'est remplie.

Les appels émanent principalement des intéressés, de leurs proches et des services sociaux. A l'image des années précédentes, les demandes ont trait dans une large majorité au droit des étrangers, qu'il s'agisse de l'entrée en France, de l'accès au séjour, du regroupement familial, de l'accès à la nationalité française. Mais les appels reçus portent également sur d'autres domaines du droit : discriminations, droit du travail, différends privés, droit pénitentiaire, violences de la part des forces de l'ordre, sans compter les personnes en grande souffrance psychique qui ont besoin d'une écoute, et d'autres questions diverses (droit de la famille, droit des successions, etc.).

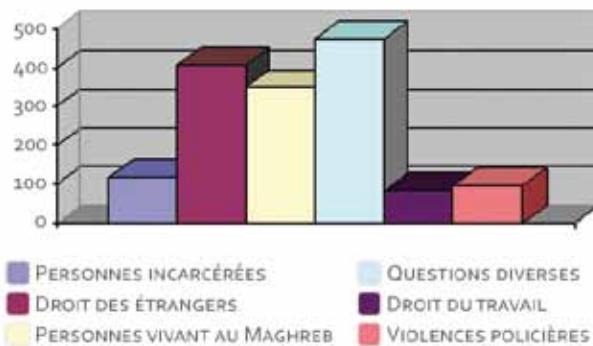
2. LE TRAITEMENT DU COURRIER ET LES INTERVENTIONS AUPRÈS DES AUTORITÉS ADMINISTRATIVES

Le courier

Au cours de l'année écoulée, le service juridique a traité 1 433 courriers, contre 725 pour l'année 2010 et 752 en 2009. Ce chiffre, en nette augmentation, couvre aussi les 1 009 réponses par voie électronique. En outre, il est à noter que certains courriers -postaux ou électroniques- font l'objet d'une réponse par téléphone. Ainsi, le bilan chiffré ne traduit pas in extenso l'ensemble des réponses apportées.

Comme à l'accoutumée, les sollicitations en matière de droit des étrangers sont importantes (28%). Toutefois, pour la deuxième année consécutive, l'item « Questions diverses » est majoritaire (33%). Par ailleurs, les courriers relatifs aux manquements à la déontologie policière représentent 7% des courriers traités.

Les thèmes traités peuvent se diviser comme suit :



Les sections locales de la LDH sollicitent régulièrement le service juridique. Ainsi, pour l'année écoulée, 224 courriers ont été à destination d'une section ou fédération de la LDH.

Les interventions auprès des administrations

À la suite des entretiens individuels (sur rendez-vous) au cours desquels les documents en possession de l'intéressé sont examinés, ou de l'envoi de dossiers complets pour des personnes se trouvant hors région d'Ile-de-France, la LDH peut intervenir auprès de l'autorité compétente. Doit être entendue par « Intervention » la rédaction d'un courrier comportant le rappel des faits et la discussion nourrie d'éléments de droit et de jurisprudence. Les pièces justificatives accompagnent le courrier. Toutefois, et à titre exceptionnel, l'intervention peut prendre la forme d'une intervention volontaire de la LDH devant le tribunal administratif, au soutien de la requête introduite par la personne concernée par la mesure administrative.

Pour l'année 2010, ce sont **145 interventions** qui ont été effectuées. Ce chiffre poursuit sa hausse progressive par rapport à l'année 2010 (114) et à l'année 2009 (110).

3. UN TRAVAIL INTERASSOCIATIF SUR DES SITUATIONS INDIVIDUELLES : PARTICIPATION DU SERVICE JURIDIQUE À L'ANAFÉ

Chaque lundi, de 10h à 17h, la LDH assure la permanence téléphonique de l'Anafé (association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers). Les mardis et jeudis, la permanence est assurée respectivement par le Gisti et Amnesty international, section française.

Cette permanence téléphonique complète l'important travail effectué par les bénévoles de cette association présents dans la zone d'attente de Roissy-CDG. La permanence consiste en un suivi des dossiers ouverts tant à l'occasion des autres permanences téléphoniques que de la présence physique des bénévoles dans la zone d'attente de Roissy. Les interventions faites sont notamment des signalements auprès du Juge des libertés et de la détention (JLD) et du Juge pour enfants sur les situations de mineurs maintenus.

A cette action, s'ajoute la participation du service juridique à des campagnes d'observation de l'Anafé concernant la zone d'attente de Roissy ou d'Orly. Il peut s'agir de campagnes d'observation judiciaire lors des audiences de prolongation de maintien en zone d'attente, ou de campagnes d'observation dans la zone d'attente portant sur les conditions de maintien et d'accès au droit. Sur ce dernier point, deux visites ont été effectuées en zone d'attente à Orly.

4. UN TRAVAIL INTERORGANISATIONS SUR LA QUESTION DES MANQUEMENTS À LA DÉONTOLOGIE POLICIÈRE : PARTICIPATION À LA COMMISSION NATIONALE « CITOYENS-JUSTICE-POLICE »

Le service juridique a une place particulière au sein de cette commission. En effet, le service est saisi régulièrement, par voie postale et électronique, de courriers faisant état de violences des forces de sécurité à l'encontre de citoyens. Cependant, certains courriers très sommaires ne peuvent pas permettre un traitement plus approfondi de la situation signalée. D'autres courriers ont pour objet de demander un simple conseil juridique et non une assistance associative.

Les situations reçues sont signalées à la commission nationale « Citoyens-Justice-Police », qui a été créée au mois de janvier 2002, à l'initiative de la LDH, avec le Syndicat des avocats de France (Saf) et le Syndicat de la magistrature (SM). Lors des réunions mensuelles, un point est fait sur les missions en cours, les nouveaux dossiers parvenus au service juridique de la LDH, les missions d'enquête à fixer et la désignation, pour chacune d'entre elles, des chargés de mission.

L'analyse des témoignages permet de mieux appréhender qui sont les victimes de ces violences, qui en sont les auteurs, à quel endroit (voie publique, commissariat...) et quand (nuit, journée) elles sont commises. En outre, ces témoignages examinés avec soin permettent aussi d'identifier dans quelles circonstances les violences sont commises, quels sont les facteurs qui favorisent ces violences et quels actes recouvrent ce terme de violences illégitimes.

Par ailleurs, la commission dispose d'antennes à Toulouse, Marseille, Limoges. Ces antennes sont également saisies de situations individuelles pour lesquelles une mission d'enquête peut être décidée, et qui donnera lieu à un rapport de mission rendu public. Le service juridique travaille en lien avec les chargés de mission dans le cadre de la rédaction finale du rapport.

En MJD et Pad

Cela fait plus de dix ans que la LDH a débuté ses permanences en matière de droit des étrangers dans les maisons de justice et du droit (MJD) de la Seine-Saint-Denis, la commune pilote ayant été La Courneuve. Puis, au fil des ans, d'autres permanences se sont ouvertes. Le rythme d'intervention s'est accru pour nombre d'entre elles : hebdomadaire sur une journée entière, voire sur une journée et demie. Aujourd'hui, la LDH intervient dans quatre MJD (Aubervilliers, Le Blanc-Mesnil, La Courneuve, Saint-Denis).

La présence de la LDH au sein des points d'accès au droit (Pad) parisiens est plus récente. Des permanences, également en droit des étrangers, sont assurées dans les Pad du 18^e, 19^e, et 20^e arrondissement.

Chaque année, il est à noter une fréquentation en hausse de ces lieux d'accès au droit de proximité.

Pour l'année 2011 :

- **1 592 personnes** ont pu être reçues et aidées dans leurs démarches au sein des MJD du 93. La fréquentation est plus élevée qu'en 2010, au cours de laquelle 1 279 personnes ont été accueillies, et 2009, année où 1 076 personnes ont été reçues.

- **1 066 personnes** ont été reçues dans les Pad parisiens. Pour mémoire, en 2010, 932 personnes ont été accueillies.

Les actions menées dans le cadre de l'ensemble des permanences permettent de mettre diverses questions en lumière :

- dans la majorité des cas, les ressortissants étrangers prennent rendez-vous afin d'obtenir des informations précises sur la législation en vigueur. Et, des informations communiquées, découlent leurs demandes relatives aux possibilités de régularisation de leur situation administrative ;
- dans une moindre proportion, et à la suite des nouvelles modifications législatives du 16 juin 2011, ce point génère de nombreuses interrogations, tant sur la mesure préfectorale elle-même que sur la mise en œuvre des voies de recours à des fins de contestation de l'obligation de quitter le territoire et sur les possibilités d'introduire une demande d'aide juridictionnelle. Un suivi de la situation s'opère donc sur deux, voire trois rendez-vous, des compléments de pièces sont demandés, et une aide est apportée pour remplir les formulaires d'aide juridictionnelle ;
- la connaissance des permanences est connue essentiellement soit à partir d'une orientation faite par les services de la mairie ou les services sociaux, soit grâce à la circulation de l'information entre les personnes ;
- les personnes qui consultent les permanences sont majoritairement dans la tranche d'âge de 26 à 40 ans ;
- majoritairement, les ressortissants étrangers proviennent du Maghreb et d'Afrique subsaharienne. Ce constat n'est pas récent, il constitue une constante depuis plusieurs années.

Dans les lieux privatifs de liberté

L'action de la LDH au sein de la maison d'arrêt pour hommes de Villepinte, action qui a eu 6 ans au mois de mars 2011, permet un meilleur accès au droit et à l'information pour des hommes de nationalité étrangère, isolés, souvent confrontés à la barrière de la langue.

En 2011, comme l'année précédente, 10 permanences ont été assurées. 51 entretiens ont ainsi été menés et 44 personnes ont été reçues. Cet écart n'est pas nouveau et trouve son explication dans le fait que certains détenus ont été vus à 2 reprises, voire 4 reprises pour l'un d'entre eux.

On observe que 64 % des détenus accueillis à la permanence en 2011 ont déjà été jugés. Ils étaient 70 % en 2010. En second lieu, une autre constante : l'intégralité des personnes rencontrées en détention sont écrouées pour une infraction de droit commun et non pour la seule infraction sur la législation des étrangers. Ceci nous prouve, s'il en était besoin, que la répartition entre les permanences, chaque mois, de la LDH et les permanences hebdomadaires de la Cimade (Service œcuménique d'entraide) fonctionnent toujours parfaitement, cette périodicité hebdomadaire permettant à l'association partenaire de rencontrer et aider les très courtes peines, dont celles liées au séjour irrégulier et au refus d'embarquement.

En 2011, les nationalités ont été extrêmement variées : 24 nationalités parmi les 44 détenus reçus. Aucune nationalité n'est réellement prédominante. En revanche, il est à relever que les détenus originaires du Maghreb représentent 32 % des personnes rencontrées et les détenus originaires d'Amérique Latine 16 %, dans des proportions identiques à celles constatées en 2010.

Concernant la nature des demandes, plus de 20 % des dossiers présentés portent sur le renouvellement du titre de séjour -qu'il s'agisse d'une carte de séjour temporaire d'un an ou d'une carte de résident de dix ans au cours de la détention. Il est à noter que les personnes concernées attestent d'une importante ancienneté de séjour en France, avec des entrées sur le territoire en 1978, 1989, 1990, 1992, ou 1995, par exemple. Dans ces dossiers, de fortes attaches familiales existent (parents, fratrie, conjointe/compagne et enfants).

Par ailleurs, dans 20 % des cas, la demande a porté sur les informations et démarches aux fins de relevé de l'interdiction judiciaire de territoire.

Enfin, 14 % des situations examinées relèvent d'une demande d'information pour pouvoir déposer un dossier de régularisation administrative auprès de la préfecture, une fois la détention achevée. La présence d'une compagne française et des enfants français sont les principales raisons de cette demande.

4. LA DIFFUSION DES IDÉES

Les revues

HOMMES & LIBERTÉS

S'informer sur les droits de l'Homme, c'est déjà commencer à les défendre !

La revue trimestrielle de la LDH, *Hommes & Libertés*, alimente le débat citoyen sur les grands thèmes

d'actualité qui ont des implications politiques et sociales pour les droits de l'Homme. En 2011, quatre numéros d'une soixantaine de pages ont été publiés. Chaque numéro, diffusé à six mille trois cent exemplaires, comporte des articles d'actualité et un dossier thématique.



Les dossiers 2011 ont porté sur : « *Les droits, nos forces* » ; « *2008-2011 Maux de droit* » ; « *Dom-Com, droits et citoyenneté* » ; « *Soulèvements. Comprendre...* ». Pour plus d'informations :

<http://www.ldh-france.org/-Revue-Hommes-Libertes->

LDH INFO

LDH Info est principalement destiné aux ligueurs. Ce bulletin mensuel d'une vingtaine de pages permet de suivre l'actualité politique de la LDH (l'activité du Bureau national et les débats du Comité central, les prises de position de la LDH, la vie des sections, des fédérations, des régions et des groupes de travail, et d'être informé des campagnes menées par la LDH, de ses actions au niveau judiciaire.

Il fait également part des publications produites ou soutenues par la LDH, des expositions et de toute forme de communication touchant aux droits de l'Homme. Chaque numéro est tiré à six mille exemplaires.



Les éditions de *LDH Info* 2011

- n° 206 (janvier 2011) – Leçons de Tunisie
- n° 207 (février 2011) – Nouveau monde en vue
- Supplément au n° 207 (février 2011) – Le guide pratique du 86^e congrès de la Ligue des droits de l'Homme. Reims, 11, 12, 13 juin 2011
- n° 208 (mars 2011) – Tunis, Le Caire, Tripoli... Combats pour l'universel

- **Supplément au n° 208** (mars 2011) – Renouvellement des membres du Comité Central, 86^e congrès de la LDH. Reims, 11, 12 et 13 juin 2011
- **n° 209** (avril 2011) – Urgences politiques
- **Supplément au n° 209** (avril 2011) – Tous les textes du congrès, 86^e congrès de la LDH. Reims 11, 12, 13 juin 2011
- **n° 210** (mai 2011) – Démocratie, justice... de l'air !
- **n° 211** (juin 2011) – Reims : l'ambition de la citoyenneté
- **n° 212** (juillet 2011) – Au cœur de l'été, un 14 juillet de résistances
- **n° 213** (septembre 2011) – Bon appétit, messieurs
- **n° 214** (octobre 2011) – Saines bourrasques
- **n° 215** (novembre 2011) – Face à la cupidité des marchés, affirmer les droits, les libertés
- **n° 216** (décembre 2011) – Les temps nouveaux en délibéré...

Le *LDH Info* sera, dès le mois de janvier 2012, envoyé sous forme électronique aux ligueurs et adhérents désireux de continuer à suivre les activités de la LDH.

Le site Internet

WWW.LDH-FRANCE.ORG

Le site Internet de la LDH a été reconfiguré en 2008. Le nombre de consultations cumulé est maintenant de 1 594 750 connexions (au 20 avril 2012), pour une moyenne quotidienne de 1 710, soit nettement moins que la moyenne de 2010, qui se situait à plus de 2 000. Les dépassements de cette moyenne sont fréquents, et on peut remarquer des pics exceptionnels de fréquentation aux alentours de 10 000. La fréquentation est en effet très liée à la conjoncture politique, et le site est avant tout marqué par son caractère militant d'aide à la mobilisation. Les consultations ont pour origine, par ordre décroissant : Google, *Le Monde*, le Codedo (un site pour la promotion de la pétition pour la suppression du délit d'outrage), *Libération*, Facebook, *Rue 89*, les e-mails directs, le Gisti, l'Union syndicale Solidaires et Wikipédia.

Nombre de sections répercutent sur leur propre site (soit qu'il soit lié au site national, soit qu'il soit développé de façon indépendante) les informations, les articles et les analyses issus du site national. La diffusion est donc beaucoup plus importante que ce que laisse voir les chiffres bruts.

En revanche, en tant que site institutionnel, le site de la LDH ne se permet pas de publier les articles et les

analyses issus d'autres sites ou revues, puisque c'est illégal et que ces textes sont couverts par le droit d'auteur.

Après plus de trois ans de fonctionnement, le temps d'un nouveau départ est probablement arrivé. Des améliorations notables ont déjà été apportées, en particulier une navigation par onglets thématiques et un fil chronologique qui permettent la mise à disposition des internautes d'articles classés. Mais la recherche interne reste toujours aussi difficile en raison des limites du logiciel. Il s'agira aussi de moderniser la boutique, de changer la bannière, etc. Mais surtout pour augmenter la fréquentation de notre site, qui reste largement inférieure à ce que nous serions en droit d'attendre, il va falloir nous atteler aux questions de référencement, de rédaction plus conforme à l'attente des moteurs de recherche, mais aussi de simplification visuelle de la page d'accueil.

Cependant les recommandations du rapport 2009 restent valides :

- créer un réflexe de consultation du site chez les ligueurs et ligueuses pour le suivi de l'actualité ;
- encourager les liens directs sur le site national à partir des sites locaux plutôt que la reprise des informations du national sur les sites locaux ;
- améliorer le référencement ;
- faire évoluer notre système de classement pour que l'internaute trouve rapidement l'indexation adéquate.

Dès maintenant, les militants peuvent améliorer le « référencement » : il suffit que, sur leur ordinateur, ils mettent le site de la LDH en page d'accueil de leur navigateur.

Ouvrages publiés

La LDH n'est pas éditeur de livres. Les ouvrages qu'elle rédige sont publiés par des éditeurs contribuant au débat d'idées et assurant à nos publications une diffusion efficace.

Outre la boutique en ligne <http://boutique.ldh-france.org>, la LDH dispose d'une boutique au siège (138, rue Marcadet, 75018 Paris). Ouverte aux ligueurs et au public du lundi au vendredi de 9h à 16h, elle propose l'ensemble des ouvrages de la LDH et les ouvrages soutenus par elle, les revues, le matériel de sensibilisation, etc. Son chiffre d'affaire (ventes) a été de 69 000 euros en 2011.

L'ETAT DES DROITS DE L'HOMME EN FRANCE : « LA RÉPUBLIQUE DÉFIGURÉE »



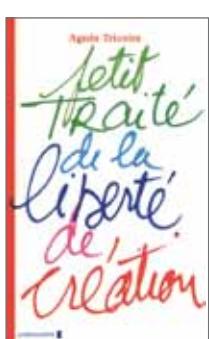
L'été 2010 a marqué un tournant dans le quinquennat de Nicolas Sarkozy. Lien martelé entre immigration et insécurité, remise en cause des naturalisations de «Français d'origine étrangère», présomption de délinquance pour les jeunes nés en France de parents étrangers, etc. Cette avalanche salit l'image de la France et défigure la République. Il s'agit là d'une récupération de l'électorat d'extrême droite mais aussi d'une diversion face au rejet d'une politique ouvertement favorable aux plus hauts revenus en pleine crise sociale.

La LDH s'interroge dans ce livre sur ce qui est précisément défiguré, et qui fait de la République bien plus qu'une simple étiquette constitutionnelle. Elle dénonce la dérive vers une véritable xénophobie d'Etat, de lois anti-étrangers en chasse aux sans-papiers. Elle pointe l'ethnicisation croissante du politique, le président de la République lui-même rendant des groupes ethniques responsables de l'insécurité qu'il met en scène. Elle situe ces provocations dangereuses dans un contexte de fragmentation sociale et d'accroissement des inégalités assumés, voire encouragés. Elle caractérise enfin l'exacerbation d'un système monarchique ne laissant de place ni à des débats politiques réellement contradictoires, ni à la séparation des pouvoirs.

Pour la LDH, il y a donc urgence à reconstruire la République «laïque, démocratique et sociale» que proclame toujours l'article 1^{er} de la Constitution.

PETIT TRAITÉ DE LA LIBERTÉ DE CRÉATION

Agnès Tricoire
Collection Cahiers libres



La liberté de création n'est prévue dans aucun texte de loi, aucun instrument juridique ne l'a pensée. La liberté d'expression est bien consacrée depuis plus de deux siècles par l'article 11 de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789, mais on ne trouve pas la moindre référence aux œuvres ou à l'art dans cette Déclaration.

Or les œuvres font débat. Et ce débat se déroule de plus en plus devant les tribunaux, la loi se montrant sans cesse plus contraignante et répressive. Qui doit juger les œuvres et selon quels critères ?

De l'élu qui décide d'interdire telle exposition à la commission de classification des films qui applique désormais des critères ouvertement subjectifs, la littérature, les arts plastiques, la chanson, le cinéma sont désormais passés au prisme des opinions de chacun, religieuses, morales, politiques.

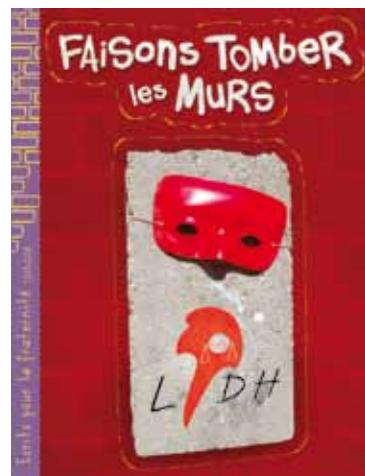
L'art doit-il être soumis à des impératifs aussi variés et étrangers à sa sphère ? Comment définir la liberté de création ? Y a-t-il des limites acceptables, comme la vie privée ou le droit à l'image ? Comment répondre aux demandes de censure lorsqu'on est un élu ? Que se passe-t-il aux Etats-Unis, souvent cités en exemple ? C'est à toutes ces questions qu'entend répondre ce livre, en alimentant la réflexion juridique par d'autres disciplines (philosophie, narratologie, sociologie) et en prenant appui sur de nombreux exemples – de Michel Houellebecq à Philippe Besson, en passant par Larry Clark, François-Marie Banier, le groupe de rap Sexion d'Assaut et bien d'autres...

Plaidant pour que le public reste libre d'entrer en contact avec les œuvres sans que l'on pense à sa place, Agnès Tricoire dessine ainsi les contours d'une liberté de création qui s'enracine dans la liberté d'expression mais s'en distingue, parce que l'art n'est pas simplement du discours.

ÉCRITS POUR LA FRATERNITÉ, RECUEIL DE POÈMES 2009-2010

L'édition 2009-2010 du concours des «Écrits pour la fraternité» portant sur le thème «Faisons tomber les murs» a donné lieu à l'édition d'un recueil des œuvres primées nationalement.

Ce sont ici les murs géographiques, sociaux, culturels, religieux, intergénérationnels, liés à la différence de sexe, etc., des murs parfois bien réels, mais le plus souvent invisibles, qui sont ici détruits.



Intervention en milieu scolaire

Créé en 1991, le concours « Poèmes et lettres pour la fraternité », renommé en 2005 « Ecrits pour la fraternité », s'adresse aux enfants et aux jeunes, de la grande section de maternelle aux lycées, y compris les IME (instituts médico-éducatifs), les classes spécialisées, centres de loisirs, ateliers, centres sociaux, etc. Le concours est ouvert à toutes les formes d'expression !

LE CONCOURS « ECRITS POUR LA FRATERNITÉ »

Après le thème « Faisons tomber les murs » présenté ci-avant, le vingtième concours des « Ecrits pour la fraternité » 2010-2011 avait pour thème « Filles, garçons, égalité ! ».

Grâce à l'engagement et au dynamisme de 45 sections de la LDH ainsi que 85 établissements scolaires, des instituts médicaux spécialisés et des associations, près de 1 700 jeunes ont pu témoigner de leur expérience, de leur regard, de leurs interrogations sur les rapports filles-garçons ou femmes-hommes dans notre société pour mieux déconstruire les préjugés et les représentations présentes dans toutes les sphères.

Dans un premier temps, près de 300 œuvres au niveau local ont été primées à la remise des prix, qui a par la suite donné lieu à l'organisation de manifestations diverses : expositions, représentations théâtrales, conférences, etc.

Ensuite, 44 œuvres individuelles et collectives ont été primées au niveau national, en présence de membres de jury et de membres du Bureau national de la LDH, dans la salle des fêtes de la mairie du 12^e arrondissement, permettant ainsi un cadre agréable dans une atmosphère chaleureuse.

Avec ce concours, la LDH affirme sa dimension pédagogique, pour que les jeunes soient sensibilisés aux droits de l'Homme, d'où le grand intérêt à poursuivre cette mobilisation et à lui donner sa place dans les régions.

A la rentrée scolaire 2011, une nouvelle édition des « Ecrits pour la fraternité » a été lancée sur le thème « Ecoutez-nous ! ».

Le thème « Ecoutez-nous ! » s'appuie sur les articles 12 et 13 de la Convention internationale des droits de l'enfant.

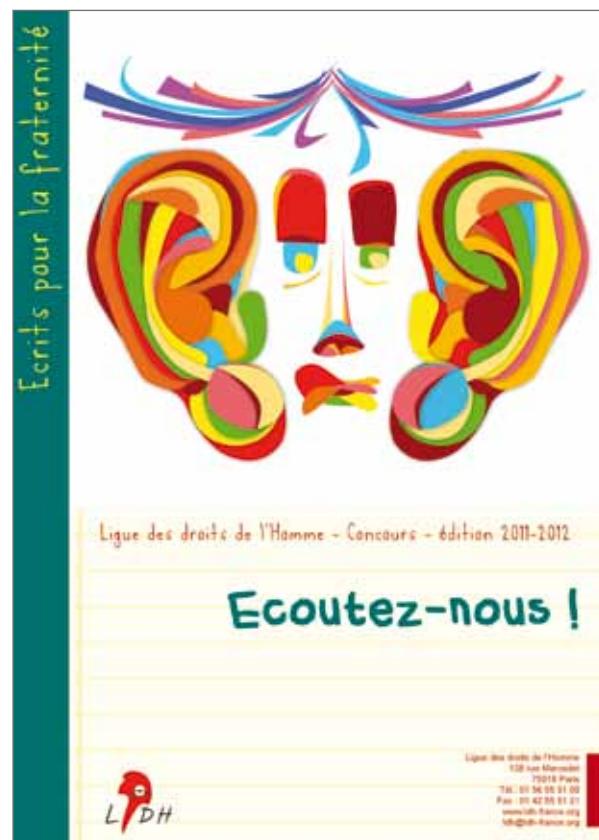
Article 12 de la Convention internationale des droits de l'enfant (Cide) : « *Les Etats parties garantissent à l'enfant qui est capable de discernement le droit*

d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité. »

Article 13 : « *L'enfant a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce, sans considération de frontières, sous une forme orale, écrite, imprimée ou artistique, ou par tout autre moyen du choix des enfants. »*

Comment les enfants – rappelons que le terme vient du latin *infans*, qui signifie « qui ne parle pas » – pourront-ils s'inscrire dans une telle thématique ? Nous ne croyons pas que systématiquement « la vérité sort de la bouche des enfants », mais sachons sortir de notre surdité et de nos certitudes d'adultes pour prendre le risque d'entendre une parole parfois critique, voire déstabilisante.

Il y a fort à parier que des plus petits aux plus grands, enfants et adolescents sauront évoquer les nombreuses situations où, pour toutes sortes de raisons, leur parole et leurs propositions sont insuffisamment prises en compte. Au sein de leur environnement familial, à l'école, dans la vie de la cité... Ils ont des choses à dire sur la façon dont « va ce monde ». Prendre cet autre regard au sérieux, c'est – conformément à ce qui fait la force de la Cide – reconnaître l'enfant comme sujet et l'accompagner dans son chemin vers l'autonomie.



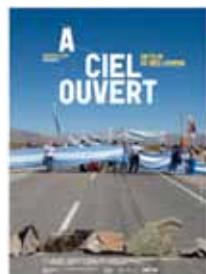
Les films soutenus par la LDH

La LDH promeut et soutient des œuvres cinématographiques qui, outre leurs qualités artistiques, s'intéressent à la problématique des droits de l'Homme et à leur effectivité. À ce titre, en 2011, dix-neuf films ont retenu notre attention :

- *93 la belle rebelle*,
de Jean-Pierre Thorn



- *A ciel ouvert*, d'Iñès Compan



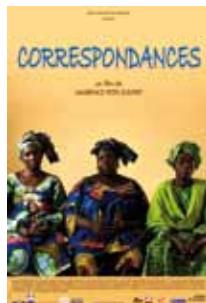
- *Les Amoureux au ban public*,
de Nicolas Ferran



- *Au revoir*,
de Mohammad Rasoulof



- *Correspondances*,
de Laurence Petit-Jouvet



- *Octobre à Paris*,
de Jacques Panijel



- *Help ou visibilité*,
de Sarah Franco-Ferrer



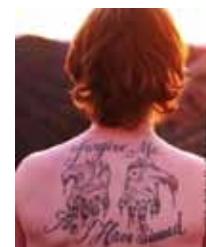
- *Laïcité Inch'Allah !*,
de Nadia El Fani



- *Honk*, d'Arnaud Gaillard
et Florent Vassault



- *L'Ame en sang*, d'Olivier Morel



- *Ici on noie les Algériens,
17 octobre 1961*,
de Yasmina Adi

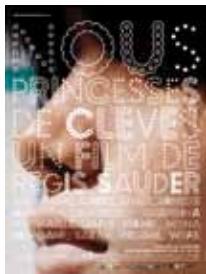


- *Nos ancêtres les Gauloises*,
de Christian Zerbib



Les films soutenus par la LDH

- *Nous, princesses de Clèves*,
de Régis Sauder



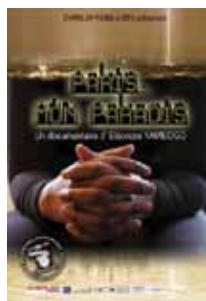
- *Plus jamais peur,*
de Mourad ben Cheikh



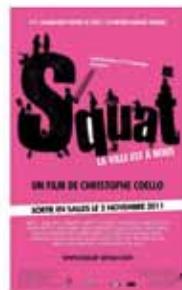
- ***Women without men***,
de Shirin Neshat



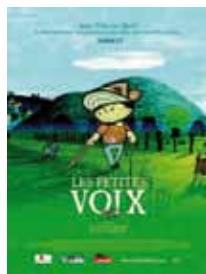
- *Paris mon paradis*,
d'Eléonore Yaméogo



- *Squat-la ville est à nous*,
de Christophe Coello



- ***Les Petites Voix***,
de Jairo Carrillo et Oscar Andrade



- ***Territoire perdu,***
de Pierre-Yves Vandeweerd



EN 2011 CES QUATRE FILMS ONT FAIT L'OBJET DE NOMBREUSES PROJECTIONS-DÉBATS DANS LES SECTIONS LDH :

LAÏCITÉ INCH'ALLAH

Etais-il possible dans la Tunisie de Ben Ali d'enquêter sur la liberté de conscience et l'emprise de la religion sur la société ? Qu'en sera-t-il demain ?

Pour illustrer cette question, Nadia El Fani décide en août 2010 de filmer le quotidien pendant le mois de Ramadan.



Ce documentaire témoigne du désarroi des athées, agnostiques ou autres «ir-religieux», qui sont impuissants face à l'oppression religieuse. Dans un Etat où la Constitution décrète que tous les Tunisiens sont musulmans, il est d'autant plus compliqué de se réclamer d'une idée et d'une pensée au mieux ignorée, au pire dénigrée et combattue.

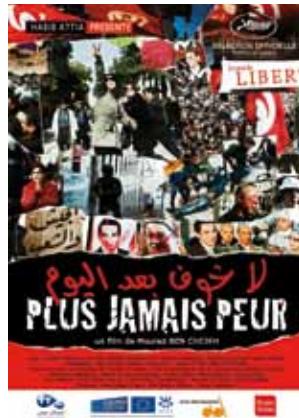
Comment se sentir libre, comment défendre la liberté de conscience ? Nadia El Fani dénonce «l'hypocrisie sociale» qui règne alors en Tunisie, où «une majorité des gens ne font pas ramadan mais se cachent». Elle voudrait que la religion soit une affaire privée, et déplore que l'article 1 de la Constitution de son pays dise «la religion est l'islam».

Ce film nous mène ainsi intelligemment au cœur de cette révolution tunisienne et des questions importantes qui n'ont pas encore trouvé leurs réponses. Mais il fait aussi écho aux questions qui se posent de ce côté-ci de la Méditerranée.

PLUS JAMAIS PEUR

Projeté à Tunis en juin, premier film tunisien au festival de Cannes depuis onze ans, ce film manifeste par sa seule existence la réalité de la révolution tunisienne. Son sujet, c'est précisément la victoire remportée sur la peur. Il raconte la révolution tunisienne, autour du 14 janvier 2011, de Tunis à Sidi Bouzid, des manifestations de rue aux comités de quartier. Comment les Tunisiens ont combattu d'abord pour que Ben Ali «dégage», ensuite – mais c'est loin d'être terminé – pour que l'appareil d'Etat corrompu qu'il avait mis en place disparaisse à son tour.

Le film décrit les mécanismes du pouvoir tenu par Ben Ali, nourrissant la peur de l'islamisme, la peur de



son «ministère de la terreur», avec ses cambriolages chez les militants, ses prisons et ses tortures, la mainmise sur tout l'appareil du pouvoir – sans évoquer la corruption économique, à vrai dire facteur d'écoûrement plus que de peur. Il décrit aussi le peuple tunisien : profondément patriote, fier de son pays, démocrate, organisant les barrages de contrôle et les comités de quartier, et surtout occupant courageusement la rue face à l'armée et à la police. Il dit le rôle primordial joué par les jeunes, surtout les jeunes filles, la transformation d'Internet et de Facebook en armes de guerre. Il raconte comment ce peuple a chassé la peur.

La question de la suite est juste posée : comment faire la démocratie avec une multiplicité de partis politiques ? Faut-il un leadership ou un programme ? Ce film nous offre sans aucun doute une image vivante et sensible du combat d'un peuple et de son bonheur à crier : «Plus jamais peur !».

ICI ON NOIE LES ALGÉRIENS, 17 OCTOBRE 1961

A l'appel du Front de libération nationale (FLN), des milliers d'Algériens venus de Paris et de toute la région parisienne défilent, le 17 octobre 1961, contre le couvre-feu qui leur est imposé. Cette manifestation pacifique sera très sévèrement réprimée par les forces de l'ordre.



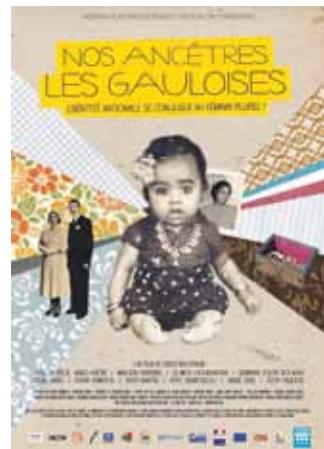
Cinquante ans après, la cinéaste met en lumière une vérité encore taboue. Mélant témoignages et archives inédites, histoire et mémoire, passé et présent, le film retrace les différentes étapes de ces événements, et révèle la stratégie et les méthodes mises en place au plus haut niveau de l'Etat : manipulation de l'opinion publique, récusation systématique de toutes les accusations, verrouillage de l'information afin d'empêcher les enquêtes...

Nos Ancêtres les Gauloises

Tout commence en Bourgogne, au musée de Bibracte, où l'on apprend que la France a commencé par être une mosaïque de peuples et de langues et que les Gaulois sont un mythe d'invention relativement récent. Ce qui réjouit les visiteuses : dix femmes venues du Gabon, du Togo, du Sénégal, du Maroc, de Turquie, d'Afghanistan, du Cambodge, du Brésil, de Hollande, qui vivent en France, Françaises ou réfugiées politiques, et qui s'embrouillent un peu en chantant la Marseillaise. Elles sont réunies pour raconter leur vie, qui va devenir la matière d'une pièce de théâtre où chacune jouera son propre rôle.

Le film montre leurs peurs, leurs rigolettes, leurs inventions, l'effet produit sur leurs familles. Les différences entre ces femmes sont très grandes : d'âge, de culture, depuis celle qui ne sait ni lire ni écrire jusqu'à celle qui a un niveau d'études supérieures ; de parcours, depuis les drames des fuites clandestines hors d'un pays en guerre, ou des mariages forcés, jusqu'à

l'immigration familiale et économique ; de vie en France, dans un petit village ou en ville, femme de ménage ou mécanicienne dans un garage, chômeuse ou femme au foyer. Mais l'intérêt du film tient à ce qu'elles produisent en commun : la souffrance plus ou moins surmontée d'être un jour parties, ce qui est toujours, dit l'une d'elles, une violence. La force de vie qui les anime, pour leurs enfants, qu'elles souhaitent par-dessus tout voir réussir à l'école, et pour elles-mêmes. Elles réalisent un rêve en s'octroyant un congé, en devenant la star qu'on maquille dans une loge et la comédienne qui peut parler sur scène.



LES PIÈCES DE THÉÂTRE SOUTENUES PAR LA LDH



**ALLONS Z'EN
FRANCE**
Du collectif
Daja

L'AMOUR AU BAN
de Massamba Diadhiou,
mise en scène de Robert Marcy



ELDORADO DIT LE POLICIER
de Denis Lachaud, Laurent
Larivière et Vincent Rafis



GADJI ET À CIEL OUVERT

Du Théâtre d'ici ou d'ailleurs, compagnie nantaise
porteuse d'une forte dimension citoyenne

L'ORCHESTRE EN SURSIS
et **DREYFUS L'AFFAIRE**
De Pierrette Dupoyet

DIALOGUE
D'après l'œuvre de Germaine Tillion

L'ÉTRANGE DÉFAITE
De Marc Bloch, mis en scène par Jean Quercy,
du théâtre de l'Averse.

Et au festival off d'Avignon :.....

LE CONTRAIRE DE L'AMOUR

(Mouloud Feraoun : Journal, 1955 – 1962), de la Cie
Passeurs de Mémoires, mise en scène de Dominique
Lurcel

SACCO ET VANZETTI

Texte et mise-en-scène de Loïc Joyez



CONCLUSION

Les outils et moyens d'intervention sont nombreux et divers. Ils vont des formes d'action très décentralisées mises en œuvre sur le terrain, jusqu'à l'intervention au plus haut niveau politique.

Pour mener les multiples combats qu'appelle la défense des droits de l'Homme, il faut innover à la fois en termes de contenu et en termes de méthode. A la fois pour convaincre, mais aussi agir.

Sur la lancée du Pacte pour les droits et la citoyenneté, depuis 2010, la LDH a mobilisé ses forces pour être en situation de multiplier les occasions de développer des initiatives de rencontres de la société civile. Et de proposer, au fur et à mesure de ce dialogue, de faire des propositions concrètes. Que ce soit en matière de démocratie, de droits économiques et sociaux, d'égalité de tous, de lutte contre les discriminations, ses responsabilités se sont accrues. Face à un pouvoir politique qui pendant cinq ans a approfondi son offensive contre les droits, il fallait développer une étape nouvelle dans la conception de l'offensive à la hauteur des dangers inquiétants qui pèsent sur les droits. Cette mobilisation dépasse les modes d'action habituels de la LDH.

C'est ainsi sur des perspectives d'action que se conclut ce rapport...

REMERCIEMENTS

Nous remercions les ministères, agences et services de l'Etat ainsi que l'ensemble des collectivités territoriales, communes, conseils généraux, conseils régionaux qui ont soutenu nos actions en 2011.

Nous remercions également toutes les organisations avec lesquelles nous avons des relations de travail, de coopération et avec lesquelles nous avons des conventions, en particulier la Macif, la LMDE, le Crédit coopératif...

Ligue des droits de l'Homme

138 rue Marcadet, 75018 Paris

Tél. 01 56 55 51 00 - Fax : 01 42 55 55 21

ldh@ldh-france.org / www.ldh-france.org

Coordination : Michel Savy et Dominique Guibert

Conception graphique et mise en page : Bastien Raignault

Conception : Anne Garacoïts, Virginie Péron, avec l'aide des stagiaires du service communication

Impression : Delta papier, 4 rue Botzaris, 75019 Paris

TÉL. 01 56 55 51 00

Fax 0142 55 51 21

Idh@Idh-france.org

www.Idh-france.org